offensive

offensive

TRIMESTRIEL D'OFFENSIVE LIBERTAIRE ET SOCIALE N°21 • 5 EUROS • FÉV. 09

L'INDUSTRIE DE LA PUNITION

M 05936 - 3 - F: 5,00 € - RD

MATÉRIEL

Vous pouvez commander les autocollants
9 euros les 50
15 euros les 100
en nous écrivant à OLS, 21ter, rue Voltaire 75011 Paris
chèque à l'ordre de Point de ruptures

Offensive Libertaire et Sociale (OLS)

Offensive Libertaire et Sociale est née au cours de l'été 2003. Notre volonté est de participer à la construction d'une réelle offensive qui mette un terme au capitalisme et qui contribue à l'élaboration d'un autre futur sans rapports de domination ni d'exploitation. Nous militons pour une société fondée sur la **solidarité**, l'**égalité sociale** et la **liberté**. Six principes fondent l'OLS :

1. **Indépendance**
2. **Fédéralisme**
3. **Assembléisme**
4. **Anti-autoritarisme**
5. **Rupture**
6. **Appui mutuel**

L'OLS se situe comme un élément dans la **constellation libertaire**, apportant sa pierre au **mouvement révolutionnaire**. Elle est une structure parmi d'autres organisations, collectifs, comités existants à un moment donné. **L'organisation n'est pas une fin en soi** et ne doit pas primer sur les luttes et sur la réflexion. Nous refusons de nous impliquer en fonction de nos seuls intérêts organisationnels, de «passer» d'une lutte à l'autre au gré des modes. Même si nous apparaissons pour confronter, défendre ou faire partager nos valeurs, nos idées, nos pratiques, notamment au travers de notre journal et lors de certains événements politiques, **nous refusons les logiques de représentation**. Dans une société fondée sur les apparences, **le mouvement révolutionnaire ne doit pas succomber aux sirènes du spectacle**.

Nous luttons plus particulièrement **contre l'apartheid social**, **les dominations** (sexisme, homophobie, exploitation économique…), **pour la liberté de circulation et d'installation**. Nous participons aux **luttes contre la précarité et le développement de la misère**, en essayant de proposer d'autres formes d'organisation sociale dans lesquelles le travail productif perdrait sa centralité.

Nous voulons construire **une société réellement démocratique**, si l'on définit la démocratie comme une forme d'organisation du pouvoir permettant de connaître et de maîtriser nos conditions d'existence. Il importe de réfléchir à de nouvelles organisations sociales qui permettent le **partage des débats et des prises de décisions**. Cela revient à **briser l'autonomie du pouvoir**. Il ne doit pas être accaparé par une minorité, mais demeurer au sein de la société : il doit être socialisé.

Nous sommes partie prenante de l'**unification des mouvements libertaires** et de l'association avec toutes celles et ceux qui développent des **pratiques anti-autoritaires et anti-capitalistes**. Nous chercherons, au sein de cette constellation, à faire vivre «**l'alternative**».

POUR CONTACTER L'OLS
OLS c/o Mille Bâbords,
61 rue Consolat, 13001 Marseille.
06 70 61 94 34 ols@no-log.org.
http://offensive.samizdat.net

LES GROUPES DE L'OLS

OLS Chapacans Marseille
c/o Mille Bâbords,
61 rue Consolat 13001 Marseille
06 70 61 94 34
chapacans@riseup.net

OLS Paris 21ter, rue Voltaire
75011 Paris
ols.paris@no-log.org

OLS Toulouse
ols@no-log.org

OLS Bruxelles
olrik@no-log.org

OFFENSIVE SONORE

émission de l'OLS-Paris
sur Radio Libertaire
89.4 Mhz (à Paris)

Le vendredi tous les quinze jours **de 21h à 22h30**

émission de l'OLS-Marseille
sur Radio Grenouille
88.8 Mhz (à Marseille)

Le 3e samedi du mois
de 11h à 12h
Rediffusion le 3e mardi du mois **à 10h**

Édité par **Spipasso**

Imprimeur **IMB, 7 rue Résistance 14400 Bayeux**

Directrice de publication
Caroline SECHAN

Commission paritaire
1008 P 11461

ISSN **1771-1037**

Diffusion
Court-circuit
5, rue Saint-Sébastien, 75011 Paris, 01 43 55 69 59
contact@courtcircuit-diffusion.com

Tirage
7000 exemplaires

Les articles font apparaître le féminin et le masculin. Si la langue est un instrument de domination et perpétue les stéréotypes sexistes, elle peut être un outil de déconstruction. Les personnes qui luttent contre le patriarcat ne peuvent se dispenser d'interroger la pseudo- «neutralité» de certains mots et la domination du masculin sur le féminin. Le langage rend la présence des femmes invisible. Féminiser les textes que nous produisons, c'est donner une visibilité à la moitié de l'humanité.

LES ANCIENS NUMÉROS

Pour commander les anciens numéros, reportez-vous au bon de commande en page 3.

N°1 POUR UNE CRITIQUE RADICALE DE LA TÉLÉVISION ÉPUISÉ

N°2 LA GRÈVE À RÉINVENTER

N°3 L'EMPRISE TECHNOLOGIQUE ÉPUISÉ

N°4 GENRE ET SEXUALITÉ ÉPUISÉ

N°5 AU SERVICE DU PUBLIC

N°6 HOMO PUBLICITUS ÉPUISÉ

N°7 GUERRES CONTRE-RÉVOLUTIONNAIRES

N°8 LIBÉREZ LES ENFANTS ! ÉPUISÉ

N°9 CULTURE DE CLASSE OU (IN)CULTURE DE MASSE

N°10 L'IMPÉRIALISME SCIENTIFIQUE ÉPUISÉ

N°11 ON HAÎT LES CHAMPIONS

N°12 INTÉGRATION ENTRE MISE AU PAS ET APARTHEID SOCIAL

N°13 RÉVOLUTIONNAIRE AUJOURD'HUI

N°14 L'HORREUR TOURISTIQUE

OFFENSIVE N°15

trimestriel | 44 p. | 3 euros

•DOSSIER
AUTONOMIE, DÉMOCRATIE DIRECTE

OFFENSIVE N°16

trimestriel | 44 p. | 3 euros

•DOSSIER
PUTAIN DE SEXISME !

OFFENSIVE N°17

trimestriel | 44 p. | 3 euros

•DOSSIER
UN COMMERCE SANS CAPITALISME

OFFENSIVE N°18

trimestriel | 52 p. | 5 euros

•DOSSIER
SPÉCIAL 68, MAI ENCORE !

OFFENSIVE N°19

trimestriel | 52 p. | 5 euros

•DOSSIER
FOUTEZ-NOUS LA PAIX !

OFFENSIVE N°20

trimestriel | 52 p. | 5 euros

•DOSSIER
TANT QU'ON A LA SANTÉ !

Sommaire

En bref ici 4-5

Analyses

Les luttes continuent… 6-7

Marseille 2013, la culture comme ultime coup bas 8-9

Informations et correspondances ouvrières 10-11

Histoire **« Le problème de la délinquance et de la criminalité » 12-13**

En lutte **La bataille du rail 14**

DOSSIER

L'industrie de la punition

La prison un système politique et économique 16-18

Éduquer entre quatre murs ? 19-20

Le contrôle du genre 21-23

Dynamiter collectivement le « grand renfermement » 24-25

Vol au-dessus d'un nid de courroux 26-27

« Gestion des détenu-e-s », disent-ils… 28-29

Déviances, enfermement et punition 30-31

Socialiser la police et la justice ? 32

Hors les murs 33-35

Penser l'abolition de la prison 36-37

Horizons

Mexique : colombianisation, loi du plus fort et luttes sociales exemplaires 38-40

En bref ailleurs 41

Entretien

La résistance par les ondes 42-45

Alternatives

Gruger ensemble 46-47

Contre-culture

Livres 48-49

Musique 50

Arts vivants - cinéma 51

Dossier du prochain numéro autour de **La ruralité**

Prochaine coordination, dans le sud, les 8, 9 & 10 mai 2009, pour plus de renseignements contacter le groupe de Marseille

Édito

LE CAPITALISME FINANCIER a pris un sacré coup sur la tête. Il n'est pas mort rassurez-vous. Et ceux qui se sont gavés de primes et autres golden parachutes sévissent toujours. Les économistes – les vrai-e-s – donnent des leçons « de sortie de crise » bien qu'aucun-e-s n'aient été capables de la voir venir et qu'aucun-e-s ne nous ait jamais dit qu'on était sortie de la précédente ! Peu importe. Cette fois-ci, ils-elles ont tout compris. Ils-elles chantent alors la nécessité d'un retour au fondement du capitalisme : le travail. Fini l'argent facile. Quant aux politicien-ne-s qui ne doivent pas perdre la face : chacun lance son appel à la moralisation de l'économie.

Les problèmes actuels de l'industrie automobile sont : licenciements en masse, hausse des ventes sinon la mort et augmentation du prix des ressources naturelles rares. Elle estLe symbole de la folie XX^{e} siècle tant elle a complètement transformer notre société. Nous retenons comme bienfaits : l'éloignement domicile-travail, la pollution atmosphérique et sonore, les accidents et milliers de mort-e-s, la destruction des campagnes, le sous-financement des transports collectifs…

En plus de combler à grand renfort de milliards les trous abyssaux des fabricants de voitures, des banques et autres candidats à la faillite, la consommation – toujours plus – semble être la seule solution à la sortie de crise. Pas question d'interroger le modèle de développement. Pas question d'interroger la répartition des richesses selon la commission européenne la part des salaires dans le PIB a baissé de 9,3 %. Un détail. Pas question d'affirmer que des emplois sont inutiles (dans les centre d'appels) voire nuisibles (dans l'armement). Garder la ligne semble réunir gouvernement, patronat et syndicats reformard-e-s qui tous se battent pour accroître les ventes et défendre le sacro-saint Travail. Et la seule promesse qu'ils peuvent nous faire en temps de crise semble être : « Continuons de vivre seul-e, aliéné-e et malheureux-se derrière nos écrans pour consommer de plus en plus d'électricité produite avec des centrales nucléaires qui en cas de belle catastrophe créera de nombreux emplois de liquidateurs ! »

abonnez-vous

Je m'abonne à **offensive** pour une durée d'un an (4 numéros) à partir du N°___.

Abonnement (18 euros) ☐ Abonnement de soutien (40 euros) ☐

Abonnement + abonnement d'un-e ami-e (30 euros) ☐

Je commande des anciens numéros pour un montant de __ euros ☐

nom, prénom

adresse

mail téléphone

Si vous abonnez aussi un-e ami-e veuillez indiquer ses coordonnées ci-dessous

nom, prénom

adresse

chèque à l'ordre de **Spipasso** à renvoyer à **OLS, c/o Mille Bâbords, 61 rue Consolat 13 001 Marseille**

COMMANDER LES NUMÉROS PRÉCÉDENTS

Cochez les numéros que vous souhaitez commander, et rajoutez 10% au total. Notez vos coordonnées sur le bulletin d'abonnements.

☐ **N°2** La grève à réinventer (3€)

☐ **N°5** Au service du public (3€)

☐ **N°7** Guerres contre-révolutionnaires (3€)

☐ **N°9** Culture de classe ou (in)culture de masse (3€)

☐ **N°11** On hait les champions (3€)

☐ **N°12** Intégration entre mise au pas et apartheid social (3€)

☐ **N°13** Révolutionnaire aujourd'hui (5€)

☐ **N°14** L'horreur touristique (3€)

☐ **N°15** Autonomie, démocratie directe (3€)

☐ **N°16** Putain de sexisme ! (3€)

☐ **N°17** Un commerce sans capitalisme (3€)

☐ **N°18** Spécial 68, Mai encore ! (5 €)

☐ **N°19** Foutez-nous la paix ! (5€)

☐ **N°20** À notre santé ! (5€)

COMMANDER OU S'ABONNER PAR INTERNET
en passant par Atheles : http://atheles.org/offensive

en bref ici

CHASSE AUX SANS-PAPIERS

LA POLICE FRANÇAISE, a changé quelques unes de ses tactiques. Les expulsions de sans-papiers par un grand nombre de policiers à un même moment, les rafles, n'arrivent que très peu ces derniers mois, voire plus du tout. Ces moments étaient trop voyants, trop facilement critiquables. De nouvelles stratégies d'arrestation plus discrètes se mettent en place. Une voiture de police suit par exemple un bus où une équipe de la RATP contrôle les voyageurs : en cas d'absence de papiers, la voiture derrière le bus est prête pour aller aussitôt au commissariat. Les policiers agissent en petit nombre, plus mobiles et discrets. Repérer les contrôles d'identité et les arrestations reste possible, mais demande un peu plus de vigilance et de mobilité. Des numéros de téléphone d'urgence pour informer et renvoyer l'information par SMS à toute une liste de personnes existent dans le 18e arrondissement de Paris et à Montreuil, et ailleurs encore, dans d'autres villes. Ces numéros aident à créer une solidarité immédiate, dans un quartier, en cas de contrôle des papiers d'identité ou d'arrestations. Cela permet de diminuer la peur face à la police, avec ou sans papiers d'identité.

PAS DE FÊTE POUR LE NUCLÉAIRE

FIN NOVEMBRE, une quinzaine de « cobayes du laboratoire mondialisé » ont diffusé un tract devant les locaux de l'IRSN, en banlieue parisienne, pour contrer une opération de communication en faveur du nucléaire et de son monde mortifère. Extraits : « Institut de Rationalisation du Saccage Nucléaire
Tu es face à l'IRSN. Tu es chez l'assistante sociale du nucléaire, celle qui cogère sa merde et met du vernis sur ses brèches. [...] Tes oreilles s'ouvriront et tu n'entendras pas, tes yeux regarderont et tu ne verras pas. [...] On ne te parlera jamais de fuite en avant de technocrates ravis d'avoir « solutionné », avec des chimères de fond de paillasse, l'aberration d'un développement industriel et des besoins énergétiques qu'il implique. Non, tu ne verras pas reposer le problème d'un monde dont il faut toujours un peu plus s'accommoder sous couvert de « moins pire ». L'IRSN et ses experts l'acceptent et veulent te le faire accepter. [...] Parce que dans leur esprit, l'hypothèse déjà bien actuelle d'un monde qui continue son accomplissement de déchetterie mondialisée se conçoit aussi comme un « moindre mal ». Qu'importe si maintenant l'intoxication et l'empoisonnement deviennent de choses aussi simples que boire, manger, respirer, se baigner, profiter des choses de la vie, il suffit de les interdire ou de trouver un juteux protocole industriel pour circonscrire le problème. [...] »

DÉ-FÊTE DE LA SCIENCE

COMME chaque année à l'automne, le groupe de critique de la recherche technoscientifique « **Oblomoff** » est allé perturber conférences, animations et propagande organisées autour de la Fête de la Science, qui n'est rien d'autre que l'un des grands shows idéologiques contemporains. Extraits de leur salutaire contre-propagande :
« La très douteuse Fête de la Science à laquelle on nous convie chaque année est bien malvenue. À travers cet étrange « foisonnement d'activités et de manifestations », cet étalage de tubes à essai et de posters colorés, on s'emploie activement à nous jouer « Martine au labo », sur le modèle de ces historiettes élaborées pour faire croire aux enfants qu'ils sont encore nourris avec des produits de la ferme, alors que tout se passe dans de sinistres hangars concentrationnaires.
Quand les désastres s'accumulent et que se multiplient les signes d'une destruction accélérée du vivant, causée par le développement irrationnel des sociétés humaines, les instigateurs de l'événement invitent benoîtement la population à rencontrer les chercheurs, « pour que les sciences soient un plaisir et pour permettre à chacun d'expérimenter des phénomènes scientifiques, d'apprendre et de découvrir, de s'informer sur le monde de la recherche et des technologies ». Derrière le discours de consensus autour d'une improbable science neutre, il s'agit d'honorer l'esprit d'entreprise de la Recherche française, sa contribution à l'industrialisation du monde – à laquelle il est plus

TOUJOURS PAS DE CADEAUX POUR LE SEXISME !

POUR LA 7E ANNÉE, la Campagne contre les jouets sexistes a eu lieu dans plusieurs villes de France. À Paris deux actions dans des magasins ont été organisées. Le 13 décembre un magasin Tati a été investi et son grand rayon « jouets militaires » entouré. Le groupe a scandé des slogans pendant une bonne demi-heure, de « Des jouets pour s'amuser par pour dominer » à « Plus d'armes dans les jouets, foutez-leur la paix ». Des discussions se sont engagées autour du tract.
Le 14 décembre c'est dans un magasin la Grande récrée que les militant-e-s se sont mêlées aux client-e-s et ont attiré leur attention sur le partage sexiste des rayons : un petit rayon rose étiqueté avec une grande pancarte « filles », et un rayon « garçons » bien séparé et bien plus grand. Le groupe s'est ensuite rassemblé et a scandé, face à des employé-e-s du magasin particulièrement agressif-ve-s, « Princesse un jour, boniche toujours », « Virilité, féminité, non à la norme, non aux clichés » ou « C'est pour une fille ou pour un garçon ? On s'en fout ! » et chanté « Acheter, consommer, on déteste Noël ».

extrait du site
http://policepersonnebouge.free.fr

DÉSOBÉISSANCE PÉDAGOGIQUE !

DEPUIS PLUSIEURS MOIS, face au déferlement de réformes amenant à la casse du service public d'éducation, de multiples résistances, certes moins visibles qu'un mouvement social se mettent en place. Ces résistances s'inscrivent dans la réalité et dans le quotidien de nombreux enseignants. Aujourd'hui, des milliers d'enseignants sont entrés en résistance, refusant d'obéir et de participer au démantèlement annoncé. Nombreuses sont les écoles qui n'appliquent pas les 2 heures d'aide personnalisée, responsable de la perte des enseignants spécialisés. Nombreux sont les enseignants qui refusent de se déclarer grévistes 48h à l'avance pour permettre l'organisation du service minimum. Les initiatives de résistances tant individuelles que collectives se multiplient. Refus d'inspection, refus d'appliquer les nouveaux programmes, « appel de directeurs/trices à la résistance citoyenne face au fichage d'enfants ». D'autres ont écrit des lettres à leur inspecteur pour leur stipuler leur refus d'obéir aux nouvelles réformes. Ailleurs, les leçons « de comportement conforme à la morale » qui ont remplacé l'instruction civique sont boycottées. Des résistances en ordre dispersées qui répondent à deux situations : l'echec de 2003 après 2 mois de grève et la passivité des syndicats. Un grand nombre d'enseignants est d'ors et déjà entré en désobéissance pédagogique : reste à tenir bons et à ne pas se laisser impressionner par les menaces de retrait sur salaire et de mesure disciplinaire. Ces actions de désobéissance inquiètent nos dirigeants car elles sont soutenues par les familles.

AUTORÉDUCTIONS

TROIS AUTORÉDUC' DE NOËL ont fêté la fin de l'année 2008 à Rennes, Paris et Grenoble. Un groupe de personnes s'organise pour entrer dans un Monoprix (les supermarchés de haut prix sont des cibles de choix), remplir les caddies et bloquer le bon déroulement des choses. Les caisses sont bloquées jusqu'à pouvoir sortir sans rien régler. Le magasin paralysé n'a pas beaucoup d'opportunités. Des tracts ont le temps d'être distribués, des discussions commencent pendant le temps d'arrêt des festivités commerciales. À Paris : « Pour fêter le nouvel an, nous serions censés dépenser des miettes de salaire ou une maigre prime de Noël dans les supermarchés. Qu'est-ce qu'ils croient ? Ce soir nous ne jouerons pas cette fable. Nous ne paierons pas », « L'autoréduction est une tradition de lutte des mouvements de chômeurs et de précaires que nous appelons à développer maintenant, en cette année qui s'annonce riche en révoltes joyeuses ».

Un groupe anti-publicité nommé **« RAS LA PUB »** a revendiqué le mardi 9 décembre, puis de nouveau le 8 janvier, la « neutralisation par des inscriptions à la peinture » des quatre premiers écrans publicitaires numériques, permettant de diffuser de petits films publicitaires, installés dans les stations du métro parisien.

LA LUTTE CONTRE LE PROJET THT Cotentin-Maine continue. Une manifestation a eu lieu le 31 janvier dernier à Mortain (50). Pour des infos contacter le CRAN (cran@no-log.org) et lire leur feuille d'information **Haute Tension** disponible sur leur site
www.anartoka.com/cran

Du 1er au 5 avril aura lieu à Strasbourg **UNE MOBILISATION INTERNATIONALE CONTRE LE SOMMET DE L'OTAN** qui s'y tiendra les 3 et 4 avril. Infos sur www.dissent.fr, www.gipfelsoli.org ou http://sommet-otan-2009.blogspot.com

Un **Collectif Anti Olympique** s'organise à Grenoble contre la candidature de la mairie pour l'accueil des J.O. d'hiver 2018. Pétition disponible sur : http://cao38.eu.org
Contacts
chez les Bas Côtés, 59 rue Nicolas Chorier, 38000 Grenoble

L'édition 2009 du **Festival des résistances et des alternatives de Paris** (FRAP) aura lieu du 7 au 17 mai et traitera de thèmes variés : luttes en Europe, agriculture et alimentation, diversité linguistique, technofascisme, publisexisme, Françafrique, écologie, précarité, etc. Des réunions préparatoires ont lieu tous les 15 jours dans différents lieux à Paris. Pour en savoir plus et participer, guettez les tracts ou consultez
http://frap.samizdat.net

TOURNÉE D'UNE MILITANTE DE RAWA

RAWA (ASSOCIATION RÉVOLUTIONNAIRE DES FEMMES AFGHANES) fondée en 1977 s'est opposé aux interventions étrangères successives dans ce pays, que ce soit celle de la Russie, ou des Etats-Unis et de ses alliés, dont la France. Accomplissant un travail courageux de défense des droits humains, RAWA a par exemple scolarisé clandestinement, sous les Talibans, des milliers de femmes. Aujourd'hui, ses militantes considèrent que loin d'avoir amélioré la situation, l'occupation étrangère l'a dégradé. Les troupes de l'OTAN ont ajouté aux formes précédentes d'oppression, la barbarie et le chaos d'un conflit militaire.
Strasbourg le 05/02, Lyon, du 06 au 08/02, Marseille les 10 et 11/02, Toulouse les 13 et 14/02 et Paris du 16 au 18/02
collectif.venue.rawa@gmail.com | www.rawa.org

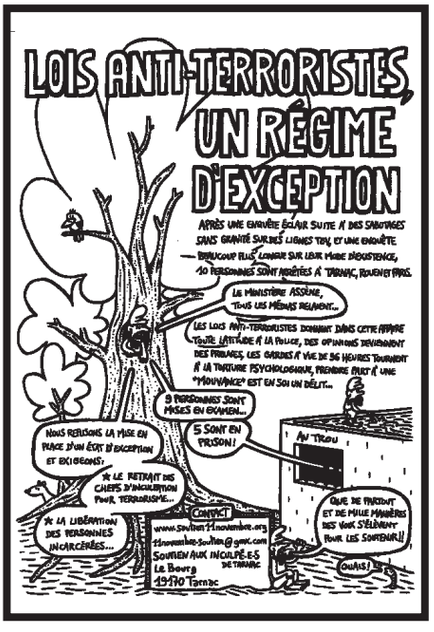

LE COUP DE TARNAC

LA FABRICATION du « terrorisme anarcho-autonomes » continue : après les arrestations de début 2008, le ministère de l'Intérieur a organisé de nouvelles opérations antiterroristes en novembre dernier. Suite à des « avaries » ferroviaires sans gravité, la police s'est empressée d'arrêter neuf personnes « suspectes » dans une opération médiatico-policière qui n'est pas sans rappeler celle de Villiers-le-Bel. Après 96 heures de garde à vue, cinq sont restées en détention provisoire. Si quatre ont été remises en liberté, une personne reste emprisonnée à l'heure où ces lignes sont écrites. Toutes restent mises en examen et encourent des peines de 10 à 20 ans d'emprisonnement pour terrorisme. D'autres perquisitions et arrestations de courte durée ont par la suite eu lieu à Tarnac, Bruxelles et Paris. Des comités de soutien se sont formés :
Comité de soutien aux inculpés de Tarnac
Le Bourg, 19170 Tarnac, tél. 06 78 70 15 52
www.soutien11novembre.org.
Leur bulletin, **les Échos de la Taïga**, est trouvable sur Internet et dans le monde réel. Voir aussi **http://infokiosques.net/mauvaises_intentions**

en bref

analyse JÉRÔME PÉLISSE EST LE CO-AUTEUR DE L'OUVRAGE **LA LUTTE CONTINUE ? LES CONFLITS DU TRAVAIL DANS LA FRANCE CONTEMPORAINE**. CE LIVRE QUI S'APPUIE SUR UNE ENQUÊTE STATISTIQUE CONTRIBUE À CASSER NOMBRE D'IDÉES REÇUES SUR L'ÉVOLUTION DES CONFLITS SOCIAUX EN FRANCE.

Les **luttes** continuent…

Propos recueillis et mis en forme par **Gildas**

Les luttes sociales ont-elles disparu en France ?
Jérôme Pélisse : Depuis la fin des années 1970, on affirme qu'il y a une baisse continue des conflits du travail dans les entreprises. C'est une idée reçue qui s'appuie en grande partie sur le seul indicateur utilisé pendant longtemps pour les conflits, qui mesure les journées individuelles non travaillées pour fait de grève (JINT). Or, d'une part, cet indicateur, construit à partir des déclarations des inspecteurs et contrôleurs du travail, est très imparfait car il sous-estime considérablement le nombre de grèves qui ont réellement lieu chaque année. En plus on s'est aperçu qu'il sous-estime de plus en plus les conflits, notamment depuis les années 1990 où le nombre de grèves courtes, peu repérées par les inspecteurs du travail, a augmenté. Bref, non seulement le nombre de JINT sous-évalue les conflits, mais la tendance qu'il décrit est fausse… du moins depuis la fin des années 1990. En effet, en s'appuyant sur d'autres données (celles des enquêtes REPONSE[1], qui portent sur près de 3 000 établissements représentatifs des entreprises de plus de 20 salarié-e-s en France métropolitaine), on peut constater que les conflits augmentent entre la période 1996-1998 et 2002-2004. Et c'est d'autant plus vrai lorsqu'on ne se restreint pas à la grève, et qu'on prend en compte une palette plus large de formes de conflits, comme les grèves du zèle, les manifestations ou les pétitions.

1. L'enquête Relations professionnelles et Négociations d'entreprise, réalisée par le ministère en charge du Travail depuis 1998. La dernière en date a été faite en 2004-2005.

À LIRE

LA LUTTE CONTINUE ? LES CONFLITS DU TRAVAIL DANS LA FRANCE CONTEMPORAINE
De Sophie Béraud, Jean-Michel Denis, Guillaume Desage, Baptiste Giraud, Jérôme Pélisse
Éd. du Croquant (2008)

Quels sont les types de conflits qui sont en hausse ?
Toutes les formes de luttes répertoriées dans l'enquête (débrayages, grèves courtes et longues, grèves du zèle et grèves perlées, manifestations, pétitions et refus d'heures supplémentaires) ont augmenté pendant la période de 1996-1998 à 2002-2004, sauf une : les grèves de plus de deux jours, qui stagnent. Au total, on est passé de 20 % d'établissements touchés par au moins un conflit à 30 %. Il faut noter que le nombre d'établissements concernés par des refus d'heures supplémentaires, au moment même où s'est mis en place le slogan et la politique du « travailler plus pour gagner plus », a triplé.

On pourrait vous reprocher de comparer des luttes d'une puissance différente…
Les formes de lutte avec ou sans arrêts de travail ont augmenté ces dernières années. Mais il est vrai que les luttes sans arrêts augmentent bien plus fortement. Cela signifie-t-il que les conflits softs se développent ? Pour le savoir, il faut observer si ces luttes se substituent à des conflits avec arrêt de travail. En réalité, on a plutôt observé des combinaisons, c'est-à-dire que les salarié-e-s utilisent un arsenal varié pour lutter.
Un autre élément va à l'encontre de certaines idées reçues : l'industrie reste le territoire de la grève pour près de 40 % des établissements de ce secteur. Et il ne s'agit pas uniquement de luttes pour la survie et la défense de l'emploi (ce dernier thème n'arrive qu'en quatrième position) bien que celles-ci soient fortement médiatisées. Les salarié-e-s, y compris dans l'industrie, se battent avant tout pour les salaires, le temps de travail, les conditions de travail… En réalité, les transformations du salariat (tertiarisation, féminisation, précarisation…) bouleversent moins qu'on pourrait le penser les territoires du conflit.

Les luttes individuelles n'ont-elles pas pris le pas sur des formes collectives ?
Concrètement, on observe que l'articulation entre ces deux formes se renforce. De plus en plus d'établissements sont concernés par les deux formes de conflit. Le conflit individuel se caractérise, notamment, par un taux important de recours aux prud'hommes ou par un taux de sanction élevé. L'absentéisme, quand l'employeur le considère comme un problème, est aussi un indicateur d'un mode de résistance individuelle ; et cet indicateur est aussi en hausse. Justement, c'est précisément dans ces entreprises que se développent les conflits collectifs. Ce qui est encore plus intéressant, c'est que l'on s'aperçoit que l'articulation entre luttes individuelles et luttes collectives se fait surtout lorsque se développent des conflits sans arrêts de travail. On peut ainsi cartographier, grosso modo, trois pôles pour représenter cet espace de la conflictualité. Un premier pôle rassemble les établissements qui connaissent des conflits collectifs avec arrêt de travail, généralement dans les

grandes entreprises, dans l'industrie. Un second regroupe les établissements qui ne rencontrent aucun conflit, qu'ils soient individuels ou collectifs. Enfin, il y a l'ensemble des établissements où se déroulent simultanément des conflits sans arrêts de travail (pétition, refus d'heures supplémentaires...) et de nombreux conflits individuels (taux de sanction ou de recours aux prud'hommes élevé...). En réalité, le processus d'individualisation des conflits s'articule souvent avec des conflits ayant des formes collectives, au sein desquelles les représentant-e-s du personnel ou les militant-e-s syndicaux-ales tiennent une place essentielle. Dans notre enquête, on a même analysé que les conflits individuels seuls (qui ne sont pas combinés avec des formes collectives) sont en baisse. *(voir tableau)*

Malgré tout, n'existe-t-il pas une tendance à la judiciarisation des luttes, comme échappatoire individuel ?
La judiciarisation des luttes – essentiellement sous la forme du recours aux prud'hommes –, dont se plaint tant le patronat, est en réalité en baisse de près de 11 % entre 1993 et 2006. Il faut s'entendre sur les mots. Ce dont se plaint en réalité le patronat, c'est du rôle du juge, qui serait plus important aujourd'hui qu'avant, et de la portée de ses décisions. Il se plaint aussi du recours collectif à la justice, comme dans un cas que j'ai pu étudier : dans cette entreprise, le patron comme le représentant du personnel déclaraient plus de cent vingt recours aux prud'hommes pour deux cent cinquante salarié-e-s ! En réalité, un changement unilatéral de convention collective avait contribué à une baisse des salaires pour les salarié-e-s ayant un peu d'ancienneté. Face à ce problème, qui survient au moment où se crée une section syndicale dans l'entreprise, onze syndiqué-e-s ont porté plainte aux prud'hommes et ont gagné en première instance. Du coup, cent quinze autres salarié-e-s, aidé-e-s des syndiqué-e-s, sont allé-e-s déposer un recours, allant même jusqu'à manifester devant le tribunal des prud'hommes. Mais il faut bien voir que cette action judiciaire, qui est une action collective dans ce cas, s'articule en réalité avec une grève qui a eu lieu juste avant le dépôt des dossiers. Même si elle portait sur autre chose (les négociations sur les 35 heures en l'occurrence), cette grève avec une occupation qui a duré deux jours a permis une prise de conscience collective indispensable pour transformer la démarche individuelle qu'est le recours aux prud'hommes en action collective judiciarisée.

D'autres formes de luttes collectives ont-elles surgi ?
Nombre de luttes font partie de la « poussière des petits conflits » pour reprendre la belle expression de l'historienne Michèle Perrot. Ces luttes vont du port d'un brassard noir en signe de protestation, aux emails qu'envoient des cadres pour « se couvrir », en passant par les barbecues devant l'entreprise, le boycott des réunions ou, à l'inverse, leur envahissement collectif. Elles montrent une conflictualité quotidienne, souterraine, très difficile à quantifier.
Si ce sont parfois des choses insignifiantes, peu contraignantes pour le chef d'entreprise, il faut bien comprendre que le conflit est un processus. Notre enquête est en ce sens limitée pour les comprendre. Effectivement, boycotter les vœux d'un P.D.G. n'a jamais fait plier un patron. Cela traduit néanmoins un climat social tendu, propice à l'émergence de luttes ; surtout lorsqu'il y a des militant-e-s syndicaux-ales dans l'entreprise... Et ce que montre l'enquête REPONSE, c'est aussi qu'il y a de plus en plus de représentant-e-s du personnel et de délégué-e-s syndicaux-ales dans les établissements français. Car les arrêts de travail sont majoritairement observés dans les entreprises où il y a un syndicat (et pas seulement un-e ou des représentant-e-s élu-e-s du personnel non syndiqué-e-s). Le boycott des vœux, de ce point de vue, est une des choses sur lesquelles peuvent s'appuyer ces militant-e-s pour monter en puissance : c'est une étape, peut-être insignifiante en elle-même, mais qui peut jouer dans un processus où émergent des revendications, des oppositions, voire un conflit. ■

CI-DESSUS, AFFICHETTES POSÉES LORS D'UNE MANIFESTATION DEVANT UNE USINE D'AMIANTE EN 2005.

MORT AU TRAVAIL

« Ce n'est plus Zola ». Ces propos sont souvent entendus pour balayer d'une traite toutes velléités de remise en cause des formes d'organisation du travail. Pourtant aux conquêtes sociales ont correspondu des offensives patronales. A la baisse du temps de travail, la réponse a été son intensification. En Europe, 44 % des salariés considéraient leur travail stressant en 2005 contre 33 % quatorze ans auparavant. L'abandon des métiers de l'industrie - du secondaire – pour ceux des services – le tertiaire – ont diminué les accidents mortels dans les pays occidentaux. Loin d'avoir disparus, ils ont été transportés dans d'autres contrées. Quand « seules » trois personnes sur 100 000 décèdent en Europe, dix-huit personnes sur 100 000 se tuent à la tâche en Asie ! (chiffres : 2003) Et la baisse des accidents ne signifient pas la diminution de la mortalité liée au travail. Pour cinq morts par accidents du travail, 95 personnes décèdent d'une maladies liées au travail (chiffres : 2003). On a en tête le cas de l'amiante qui fait des centaines de milliers de morts chaque années dans le monde. Les cancers sont aussi une cause fréquente notamment lors de manipulation de produits toxiques. En France, 14 % des salariés soit 2,5 millions de personnes sont exposées au moins à un produit cancérigène. Travailler plus pour vivre plus ?

RÉPARTITION DES ÉTABLISSEMENTS SELON LES FORMES DE CONFLITS
enquête réponse 1998 et 2004, établissements de 20 salariés et plus

Formes de conflictualités rencontrés dans les établissements	1998	2004
Aucune forme de conflit (ni individuel, ni collectif)	28,3 %	23 %
Présence d'au moins une forme de conflit individuel, absence de forme collective	50,9 %	47,4 %
Présence d'au moins une forme de conflit collectif, absence de forme individuelle	5 %	6 %
Présence d'au moins une forme de conflit collectif, d'au moins une forme de conflit individuel	15,7 %	23,7 %

analyse MARSEILLE, L'INCURABLE EST DEVENUE MARSEILLE, LA BRANCHÉE. ELLE PRÉPARE LA GRANDE FÊTE QUI LA SACRERA « CAPITALE EUROPÉENNE DE LA CULTURE » DANS QUATRE ANS. UN MOYEN SUPPLÉMENTAIRE POUR ENFORCER LE PROCESSUS D'EMBOURGEOISEMENT GLOBAL OU « GENTRIFICATION ».

MARSEILLE 2013
la culture comme ultime coup bas

IL EST DES VILLES QUI SEMBLENT RÉSISTER contre vents et marées, en dépit des injures et du mépris, aux multiples attaques qui tout au long des derniers siècles ont tenté de les rendre semblables à n'importe quelle autre. Rares sont celles qui malgré l'insistance des coups portés ne se sont transformées en ville-décor, centre aseptisé et périphérie dortoir. Marseille ou du moins ce qu'il en reste est de celles-ci. Raillée et calomniée dans l'Hexagone jusqu'au milieu des années 1990, elle a su ne pas nier ce qu'il reste de vie. Par un retournement autant habile que douteux de toutes les tares qu'on lui avait accolées, la ville paresseuse, sale, vulgaire et cosmopolite est devenue à la mode ces derniers temps. La transformation sémantique des mots « vécus » en termes plats et conceptualisés a permis sa valorisation marchande. Marseille, ville hospitalière, cosmopolite, juste assez violente pour ne pas être ennuyeuse, est devenue officiellement une ville où il fait bon vivre. Le spectre d'Haussmann, Attila de la ligne droite, peut davantage hanter les lieux. La rue de la République, véritable saignée impériale, dont la réalisation eut pour vœux non exaucés de faire revenir près du centre ville une bourgeoisie marseillaise frileuse, est présentée à une nouvelle bourgeoisie européenne, autant convoitée que fantasmée, comme l'eldorado moderne de toutes les opportunités en matière d'investissement et de logement, de bureaux qui au demeurant reste vides.

À LIRE

VILLES ET RÉSISTANCES SOCIALES
Agone, n°38/39, 2008

EXPROPRIATIONS ET EXPULSIONS

Euromed qui inlassablement intente, avec l'arrogance de bâtisseurs sur des déserts, une restructuration du territoire européen en pôles régionaux de compétitivité, opère autour du nouveau « quartier » d'affaires de la Joliette, à grands coups d'expropriations et d'expulsions. Ce projet visant à construire un « espace de paix, de sécurité et de prospérité partagée » s'incarne dans la destruction des dernières enclaves populaires du centre en vue de leur déportation en périphérie et la construction de pôles pour des populations virtuelles, populations de substitution acquises à la mobilité ou à la spéculation. de vies insoumises à cette gestion et faillites chez les seigneurs sont autant de cris d'une ville qui refuse de ne s'appeler « ville » que par tromperie.

CULTURE RAYONNANTE ET GENTRIFICATION

Lorsque les bruits des marteaux piqueurs et le gigantisme du carton-pâte ne semblent plus suffire, surgissent de façon peu sournoise les projets d'une indispensable culture. Banderoles et brochures fleurissent pour célébrer la victoire de Marseille-Provence comme Capitale européenne de la culture en

Lorsque les bruits des marteaux piqueurs et le gigantisme du carton-pâte ne semblent plus suffire, surgissent de façon peu sournoise les projets d'une indispensable culture.

L'une des dernières grandes villes européennes avec un centre populaire courbera-t-elle l'échine face à l'anéantissement des formes de connivence (convivance ?), afin de leur substituer des conglomérats informes, séparés par des déserts et des autoroutes ? À défaut d'une résistance de taille, sabotages d'horodateurs, actions contre les expulsions, grouillements 2013. L'ancien P.D.G. d'Orangina-Schweppes, Jacques Pfister, président de l'événement ainsi que de la Chambre de commerce et d'industrie, célèbre le mariage de la culture et de l'entreprise. Pour ce mécène des temps modernes, homme de culture et grand combattant contre la diabolisation de l'entreprise, un des rôles de l'artiste consiste à retracer aux finan-

ceurs le moment économique qu'ils vivent. L'événement n'aurait pas d'enjeu mais prendrait part dans une « politique de civilisation ». Un des nombreux objectifs serait de rassurer les entreprises étrangères qui s'installent, sur les conditions d'accueil et de vie de leurs cadres, familles et employé-e-s dans une ville où la culture se doit de bien être assurée. D'autres comme Bruno Ricciotti, architecte du futur MuCEM (Musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée), pour qui vivre toujours tous ensemble entre pauvres ne serait ni un projet esthétique ni un projet politique, se plaignent du fait qu'il n'y ait pas assez de riches à Marseille. Ils espèrent que l'événement pourra amener un peu de blé, un peu de « belles femmes en voitures décapotables ». Le consensus entre décideurs politiques et économiques et l'absence provisoire de voix dissonantes chez les saltimbanques serait-il dû à l'attrait financier des fameux 98 millions d'euros ? Les citoyenne-s dubitatif-ive-s devraient selon les dirigeants se satisfaire d'une stratégie de mobilisation qui les feraient devenir acteur de l'événement. Ce projet, dont les axes principaux ont été minutieusement définis, attribue une place importante à une culture à rayonnement européen voir international. Des miettes d'un folklore local multiculturaliste douteux, se basant sur ce qui fit de Marseille une ville à la mode, fignoleraient la marque « Marseille ».

Désertions et initiatives permettant la lutte dans le champ artistique, lutte qui ne pourra se manifester que par une mise en question radicale des rôles de chien de garde en laisse des pouvoirs financiers et de participant actif à l'effondrement des dernières enclaves populaires attribués à l'artiste, seront autant d'obstacles à ces projets où culture et pacification sont à jamais liées. Nous ne pouvons dire que « non » et saboter par tous les moyens cette négation de ce qui reste de vie par en bas. Parce que si, par amour, nous commencions par dire des choses positives, nous tomberions dans l'erreur de revendiquer ; ce qui est se tromper car au moment où l'amour formule ces réclamations positives, il contribue lui-même à convertir ces choses, en idées d'elles-mêmes, manipulables par le commerce, le Capital et l'État. **Leï Chapacans**

AGIR

A GRENOBLE
Comité Anti-Olympique chez les Bas Côtés
59 rue Nicolas Chorier
38000 Grenoble
comiteantiolympique@yahoo.fr

A ANNECY
comiteantiolympiqueannecy@gmail.com
http://sites.google.com/site/comiteantiolympiquedannecy

NICE 2018

JEUX OLYMPIQUES, ÉVÈNEMENTIEL, MARCHANDAGE POLITICIEN ET MARKETING TERRITORIAL

La ville de Nice s'est déclarée candidate à l'organisation des JO d'hiver 2018. Outre le fait que l'on puisse avoir une aversion pour ce type d'évènement célébrant avant tout le mauvais esprit de compétition, la marchandise qui colle aux dents, les grandes marques, etc. (cf. Offensive n°11), il est fascinant de voir à quel point ce genre d'opération met en intrigue magouilles politiques, gaspillage de l'argent public, glorification des entreprises et marketing territorial.

Ainsi, cette candidature n'aurait pas été possible sans le soutien financier et politique du Conseil Région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Ce dernier est ancré « à gauche », mais son président, Michel Vauzelle, n'est élu que si les Alpes Maritimes votent pour lui. Ce dernier a donc monnayé son soutien aux JO à la condition que le maire de Nice, Christian Estrosi (secrétaire général adjoint de l'UMP), ne se présente pas face à lui aux prochaines élections régionales. Promesse obtenue de la part de la droite, un tocard représentera l'UMP pour ce scrutin... Du coup, les collectivités alignent l'artiche ! Et le festival de gaspillage de millions d'euros va pouvoir commencer, en pleine « crise » il paraît, dans une région où les plans sociaux se multiplient.

Mais c'est comme Marseille 2013, c'est un choix de marketing territorial. Entendez que le simple fait de candidater équivaut à une vaste campagne publicitaire pour le pays niçois, et principalement pour les entreprises installées dans la technopole de Sophia Antipolis, qui fourmille de boîtes high-tech (microélectronique, télécom, multimédia, ...). Bref, tout le matos pour que Nice 2018 se la joue moderne, fasse la promotion de l'hyper-sécuritaire (RFID, Biométrie, ...), du « tout-communiquant », des écrans qui font gober nos gosses et la bande à licencié.

Le Sport, comme la Culture ne sont que des supports pour assurer le spectacle. Les métropoles se carrent le coquillard du contenu de l'opération pourvu que cela ressemble à un évènement qui va leur permettre de vendre la ville, de quadriller les quartiers, de relancer la spéculation foncière. Pour les entreprises, en toute complicité, c'est profiter d'un plan marketing d'échelle internationale sans débourser un rond, mais avec les sous de « bibi le couillon », grand amateur d'art et de bobsleigh.

analyse **SOCIALISME OU BARBARIE, INFORMATIONS ET CORRESPONDANCES OUVRIÈRES, NOIR ET ROUGE,** TROIS GROUPES QUI ONT REMIS EN QUESTION À CHAQUE INSTANT LES DOGMES, LES LIEUX COMMUNS DE LEUR MILIEU, ANARCHISTE OU MARXISTE. DES RÉVOLUTIONNAIRES CHEZ LES RÉVOLUTIONNAIRES ! AUSSI MARGINAUX QU'ILS ONT PU L'ÊTRE À LEUR ÉPOQUE, LEURS RÉFLEXIONS ONT PERMIS À NOMBRE DE GROUPES DE RÉALISER UN SAUT QUALITATIF TANT DANS LA RÉFLEXION QU'EN TERME D'ORGANISATION. PREMIER VOLET DE CE TRIPTYQUE, AVEC UNE INTERVIEW D'UN ANCIEN MEMBRE DU GROUPE INFORMATIONS ET CORRESPONDANCES OUVRIÈRES.

Informations et correspondances ouvrières

Rencontre avec Henri Simon

Propos recueillis par **Gildas** et **Adrien**
Mis en forme par **Gildas**

INFORMATIONS
Correspondance
OUVRIERES
EN MANIÈRE D'ÉDITORIAL

N°97-98 PARU EN SEPTEMBRE 1970.

D'où vient Informations et Correspondances Ouvrières (ICO) ?

Henri Simon : ICO est issu du groupe Socialisme ou Barbarie, lui-même issu du trotskisme, et dans lequel deux tendances cohabitaient : l'une plus « centralisatrice », l'autre plus « fédérative ». Tant qu'il n'y eut pas d'évènements sociaux conséquents, ces divergences ne se concrétisaient que dans débats théoriques. Cela changea en 1958. Le coup d'Etat de De Gaulle, fut mal interprété : beaucoup l'associèrent à une montée du fascisme. Une telle situation ne pouvait qu'enclencher une montée des résistances ouvrières. D'où la nécessité d'agir comme une « forte » organisation. Le groupe S ou B est passé brusquement d'une vingtaine à plus d'une centaine, essentiellement des étudiants sensibilisés par l'obligation de partir immédiatement à la guerre. S ou B mit alors en place un groupe politique plus centralisé : minorité devant s'incliner devant la majorité, bureau politique... La minorité, opposée à la fois aux analyses politiques et au concept organisationnel, fut poussée vers la sortie. Elle créa, autour de Lefort, un groupe Informations Liaisons Ouvrières (ILO) formé principalement d'universitaires et d'étudiants.

Comment se reforme un autre groupe ?

En juin 1958 se réunirent à la Bourse du travail une centaine de militants d'entreprise. Absente de la mémoire sociale aujourd'hui, cette réunion est déterminante pour la formation de nombre de groupes ouvriers : c'est le début de Voix Ouvrières (Luttes Ouvrière après 68), du journal Pouvoir Ouvrier de S ou B, d'ICO... L'objectif de cette réunion était de réunir les oppositions syndicales à la domination de la CGT dans les entreprises. Il existait déjà quelques noyaux oppositionnels plus ou moins clandestins dans la métallurgie, dans les assurances, la banque... Se croisèrent ainsi dans cette réunion des arnacho-syndicalistes, des trotskystes lambertistes, d'autres trotskistes Voix Ouvrières, de S ou B... En réalité, la plupart de ces militants venaient recruter pour leur organisation. Ceux qui ne savaient pas très bien où aller se sont retrouvés dans un « regroupement interentreprise », le noyau de ce qui formera ICO. Ce noyau aura des contacts étroits avec Informations et Liaisons Ouvrières, mais en parallèle en quelque sorte. Ce dernier groupe essentiellement actif autour de la guerre d'Algérie, s'arrêtera en même temps qu'elle. A ce moment-là naît le groupe ICO. Au départ, nous n'étions au maximum une quinzaine avec quelques contacts en province.

Les luttes ouvrières sont le cœur d'ICO, étiez-vous syndiqué ?

Nous nous étions tous détachés des grandes bureaucraties syndicales. L'appartenance ou non à une organisation syndicale n'était pas un dogme. Certains étaient à la CGT, d'autres dans des noyaux oppositionnels, d'autres nulle part. L'appartenance syndicale pouvait être une question de circonstances spécifiques à une boite. Mais ce que nous avions tous en commun, syndiqués ou pas, c'était que nous n'avions aucune illusion sur le rôle et la fonction des syndicats sous le capitalisme. Personne ne pensait qu'ils pouvaient être des organes d'émancipation.

Quel était le rôle du bulletin édité par ICO ?

Lors des réunions, on échangeait des informations sur ce qui se passait toujours autour de ce que chacun vivait dans son entreprise, pour dégager quelle était la politique globale du capital. On échangeait aussi sur la manière d'agir dans certaines circonstances. Lors de conflits plus spécifiques, on s'aidait en donnant des contacts, en distribuant des tracts... Nous éditions un bulletin qui regroupait, sous forme de comptes rendus, ce que chacun avait raconté lors de la réunion mensuelle. Nous ajoutions des articles intéressants de l'extérieur et aussi des traductions sur des luttes dans le monde. Lors de luttes plus importantes, nous nous y rendions pour comprendre ce qui se passait. Je pense, par

Fiche d'identité

NOM : **Informations et correspondances ouvrières (ICO)**
POSITIONNEMENT POLITIQUE : **marxiste-libertaire, conseillistes**
CRÉATION : **1958**
CESSATION D'ACTIVITÉ : **1973**
LIEU : **Paris (après 1968 une sorte de fédération informelle de groupes dans toute la France)**
NOMBRE D'ADHÉRENTS : **ce n'étaient pas des adhérents mais des participants sans aucune obligation. Sur Paris jamais plus de 100, 150 maximum pendant 1968.**
REVUE : **Informations Correspondance ouvrières, (sous titre jusqu'en 1967 « Regroupement interentreprise »**
TIRAGES : **1 000 ex.**
VENTES : **1 000 en 1967-68**
NOMBRE DE PAGES : **autour de 68, entre 30 et 36 p. A4**
NOMBRE DE NUMÉROS : **123**

exemple, à une copine partie à une grande grève aux aciéries de Pompey en Lorraine. Aller au plus près de la lutte, (quitte à se faire virer par les bureaucrates syndicaux de la porte des usines ou des assemblées), nous paraissait essentiel. L'objectif était d'en savoir plus que ce que les médias ou les bureaucraties pouvaient transmettre. Il s'agissait de comprendre comment se déclenchait et s'organisait la grève même à l'intérieur du contrôle syndical. Une grève peut être syndicale, mais il peut s'y exprimer des tendances visant à contrer les bureaucraties syndicales : dans toute grève il y a ainsi un dialectique entre la base agissant selon ses intérêts et les appareils. Ce conflit entre ouvriers et bureaucraties syndicales était peu présent après 1945, mais n'a cessé de croître en s'approchant de 1968. La première grève marquante sur ce point est Rodhacieta en 1967. Une des premières où les salariés ont refusé de se plier aux ordres de reprise des syndicats.

ICO refusait toute forme d'avant-garde, au point de penser que tout groupe politique organisé est une avant-garde ?
D'une certaine façon, oui. C'est le problème de la conscience de classe. Tout groupe tend à penser qu'il a une conscience différente, en avant de celle de la masse des travailleurs. S'il va vers eux dans une grève, il a du mal à échapper à sa propre idéologie. Ce sont ceux qui luttent qui ont la connaissance réelle de ce qu'il faut faire et des limites de la lutte. Dans la période post 68, les maos de la Gauche Prolétarienne s'y sont essayé à travers les établis, en se faisant embaucher dans une usine pour pousser à l'agitation sociale. Cela échoua. Leur idéologie ne correspondait pas à la situation du moment. La conscience se développe avec l'action, pas de l'extérieur. Ce qui s'est déroulé dans un endroit ne peut prendre un caractère d'exemplarité pour d'autres travailleurs que si la connaissance de cet exemple correspond à une situation identique qu'ils vivent à ce moment, alors la lutte peut s'enclencher. D'où l'importance de faire connaître les luttes et leurs formes ; ce n'est jamais inutile mais il ne faut pas penser que cela puisse avoir une conséquence immédiate sur d'autres luttes. Mais c'est bien distinct de mots d'ordre ou d'appels à l'action.

Vous distinguiez aussi les luttes sur leur capacité à s'attaquer à l'ordre social ?
Pour citer un exemple, LIP, mouvement emblématique, s'est bâti sur le mythe d'une entreprise autogérée. Mais c'est faux. Seule une trentaine de personnes sur plus de mille salariés ont produit des montres à partir de pièces qui étaient en stocks dans l'usine comme les montres confisquées. Il n'y eut aucune reprise de production. La grande victoire de LIP, en revanche, a été de tisser une organisation clandestine pour sortir les montres et les vendre, en les cachant à la campagne, chez des amis. Cette capacité de la classe ouvrière à s'organiser en dehors des patrons a été le fait le plus important : le vol du stock et sa vente. Inversement, le Larzac n'a pas touché aux rapports sociaux. Il a été une grande manifestation qui a fait revenir le politique sur sa décision. Une fois le fait accompli la situation est redevenue identique. Le mouvement anti CPE malheureusement se range dans cette catégorie. Une fois que le gouvernement eut annoncé le retrait d'un seul article de la loi incriminée, la mobilisation est retombée. Je ne dis pas que c'est inutile pour autant mais il faut relativiser tout mouvement à la mesure de son impact sur les structures du système capitaliste.

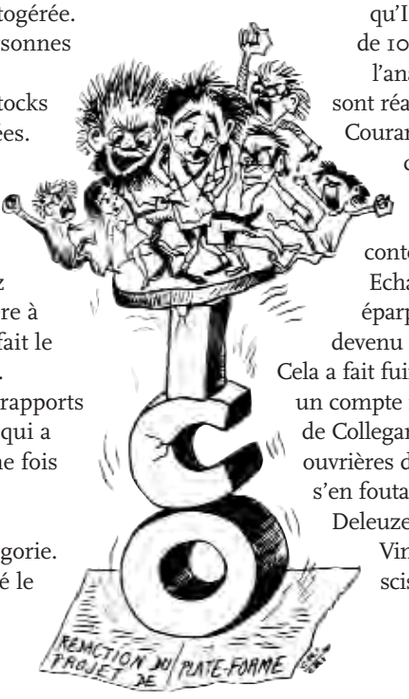

Comment construire une opposition dans ce cadre ?
Tu ne peux pas construire une opposition, elle se construit dans et par la lutte et précisément le niveau où cette lutte se situe dans le système.

1968 a représenté un tournant pour le groupe que vous étiez.
Un peu avant 1968, il y a un afflux d'étudiants comme ceux du mouvement du 22 mars ou les enragés (les situationnistes). En 68, les réunions mensuelles sont passées de 30 personnes à 150. Pour les « anciens », il ne s'agissait pas de donner de bons conseils, à la grande déception de certains. Le seul message que nous avons fait passer était : « nous n'avons pas de mots d'ordre à vous donner. Ce que vous devez faire est là ou vous êtes, lutter pour que chacun puisse s'exprimer, que les décisions ne soient pas prises par quelques individus, que chacun s'exprime et agisse en fonction de ce qu'il pense être ses intérêts. » La force de 68 a été justement là. Plus que dans n'importe quelle grève, les barrières sociales ont été abolies, la parole s'est libérée. 68 n'a pas été l'adhésion à telle ou telle idéologie. Au contraire, les salariés n'agissaient plus en fonction d'intérêts stratégiques ou personnels, mais bien en brisant toutes les catégories. Il n'y avait pas, sauf dans la tête de minorités militantes de « volonté révolutionnaire », mais le sentiment fort mais diffus qu'un autre modèle de relations sociales était possible et qu'il commençait à être une réalité. Cela ne dura qu'une brève période, celle de la grève elle-même.

Comment se passe la fin d'ICO ?
Il s'est passé en 68 à ICO ce qui s'est passé en 58 à S ou B : l'arrivée d'étudiants et l'idée que 68 était le début d'un grand mouvement révolutionnaire. Cela demandait à être relativisé. Dans les boîtes se rétablissait peu à peu le rapport de force en faveur du patronat. Ils ont virés pas mal de monde, et surtout les agitateurs, les « meneurs » parfois obscurs apparus au cours de la lutte. L'idée de ceux qui idéalisaient ainsi le mouvement sans se rendre compte qu'il n'était pas ascendant mais descendant, était qu'il fallait s'organiser différemment pour faire face. Malheureusement, alors qu'ICO avait fait collaborer pendant plus de 10 ans des gens venant à la fois de l'anarchisme et du marxisme, les clivages sont réapparus. Le courant marxiste a donné le Courant Communiste Internationale, le courant anarchiste s'est retrouvé dans l'Organisation Communiste Libertaire – dont Offensive Libertaire a un contenu proche –, le reste a donné Echanges, sans parler de ceux qui se sont éparpillés. ICO avec l'afflux d'étudiants était devenu un lieu de discussions plus théoriques. Cela a fait fuir les ouvriers. Je me souviens avoir fait un compte rendu d'une rencontre avec les italiens de Collegamenti autour de la situation des luttes ouvrières dans la péninsule. La grande majorité s'en foutait préférant s'esbigner autour Foucault, Deleuze et autres pontes de la Fac de Vincennes. Il n'y eut pas véritablement de scissions mais une véritable ■

CES DESSINS DE CHRISTIAN LAGANT SONT PARUS DANS ICO.

SÉRIE EN TROIS VOLETS...
1/ **Socialisme ou barbarie**
2/ **Informations et correspondances ouvrières (ICO)**
3/ **Noir et rouge** (à paraître dans le prochain numéro)

L'intégralité de l'entretien est disponible sur le site internet d'Offensive : **http://offensive.samizdat.net**

Camillo Berneri *(1897-1937) fut l'une des figures les plus marquantes de l'anarchisme transalpin dont on ne connaît bien souvent que la critique de la stratégie de la CNT-FAI pendant la guerre civile*[1] *et l'assassinat à Barcelone en mai 1937 par la police politique stalinienne. Volontiers provocateur, Berneri voulait « sortir du romantisme » le mouvement libertaire, casser l'immobilisme idéologique en dénonçant le « dogmatisme confortable de ceux qui ont transformé l'idéal en une doctrine sectaire, en une immuable série d'articles de foi qui empêchent toute rénovation critique du mouvement »*[2]*. Se réclamant d'un anarchisme critique, il se voulait réaliste et désirait que le mouvement anarchiste se dote d'un programme : « Si nous voulons arriver à une révision potentielle de notre force révolutionnaire non négligeable, il faut nous débarrasser des apriorismes idéologiques et de la remise à demain commode du règlement des problèmes tactiques et constructifs. Je dis constructifs parce que le plus grand danger d'arrêt et de déviation de la révolution est dans la tendance conservatrice des masses. » Le texte ci-dessous paru dans* **La Lotta umana** *(n°17 et 18,* **juillet 1928***) reprend de larges extraits de ses propositions concernant la gestion de la délinquance et de la criminalité en société libertaire.*[3] *80 ans plus tard, il pose toujours de pertinentes questions tout en en apportant certaines réponses qui font quelque peu écho au projet actuel de rétention de sûreté.*

« Le problème de la délinquance et de la criminalité »

LA LUTTE CONTRE LA DÉLINQUANCE et la criminalité devrait être considérée comme un des plus importants problèmes de la révolution et de son devenir. A mon avis, ce problème a été trop délaissé, presque toujours traité d'une manière ingénue ou optimiste, et, dans bien des cas, « maltraité ».

Une fois améliorées les conditions économiques, développé et éduqué le sentiment de solidarité, éliminé nombre de raisons de conflits d'intérêts et passionnels, un grand nombre de délits disparaîtront, mais le délit ne disparaîtra pas.

Si la délinquance aura tendance à fortement diminuer, la criminalité baissera plus lentement, car elle trouve dans des pulsions ataviques et dans l'action négative de quelques maladies du psychisme des sources riches et puissantes de vitalité. A cela ajoutons l'apparition de nouveaux délits, c'est-à-dire le rejet de ces actes qu'une morale plus évoluée et des rapports sociaux plus harmonieux feront considérer comme délictueux.

Même si, après quelques années d'un ordre nouveau et meilleur, la fréquence des délits et l'importance de ses manifestations devraient s'atténuer, le problème ne nécessite pas moins des projets, des solutions immédiates par rapport à la société actuelle (...) et non par rapport à une révolution ayant à se produire en un lieu et dans un temps tout à fait indéterminé.
Presque tous les nôtres tombent dans l'erreur d'insérer ce problème dans le cadre d'une société anarchiste, tandis que – comme eut à l'observer Malatesta dans *Umanita nova* : « En la pratique, il ne nous intéresse pas de savoir ce que l'humanité pourra être dans quelques siècles, quand les nouveaux facteurs introduits dans l'histoire auront produit tous leurs effets, mais ce qu'il faut réaliser maintenant, et, dans notre cas plus particulièrement, ce qu'il faudra faire au lendemain de la révolution pour vivre et progresser ». Malatesta est, parmi nos écrivains, celui qui a insisté plus que tout autre sur l'actualité et la portée du problème de la défense sociale contre le délit, mais, lui aussi – à mon avis, n'a pas su ou voulu aller au fond des choses.

Dans *Pensiero e volonta* (15 juin 1926), il écrit : « Quand on découvre un satyre qui viole et commet des sévices sur le corps de malheureuses fillettes, il faudra bien prendre des mesures pour le mettre hors d'état de nuire si on ne veut pas qu'il fasse de nouvelles victimes et finisse par se faire lyncher par la foule. Nos successeurs y penseront-ils ? Non, il faut que ce soit nous, car ces événements se produisent aujourd'hui. »

En écrivant cela, Malatesta s'est placé en dehors de la propagande habituelle générique et doctrinaire. (...) Mais Malatesta a aussi écrit dans *Umanita nova* : « Nous ne voyons d'autre issue que celle de laisser faire les intéressés, laisser faire le peuple, c'est-à-dire la grande masse des citoyens, laquelle agira différemment selon les circonstances et selon son degré de civilisation. » Et cela parce qu'il craint « la formation d'un corps d'hommes armés qui reproduirait tous les défauts et présenterait les mêmes dangers que celui d'un corps de police. » Et il en concluait : « Bien que cela puisse être techniquement avantageux, permettre à quiconque d'exercer le métier de policier ou de juge est chose dangereuse et corruptrice. »

EXEMPLAIRE FRANÇAIS DE LA REVUE «GUERRA DI CLASSE » ANIMÉE PAR CAMILLO BERNERI

La préoccupation qui empêche Malatesta d'accepter la formation d'un organisme spécialisé dans la prévention et la répression du délit est politique.
Que les tribunaux et les corps armés puissent devenir des instruments de

1. Camillo Berneri, **Guerre de classes en Espagne,** éd. Spartacus, Paris (1977).

2. Gino Cerrito, **Camillo Berneri : œuvres choisies,** Paris, éd. du Monde libertaire (1988).

3. Le texte in extenso a été publié en 1987 par la revue **Les Œillets rouges** (n°3, Consensus et déviance)

Fuoriusciti in Francia: al centro Camillo Berneri

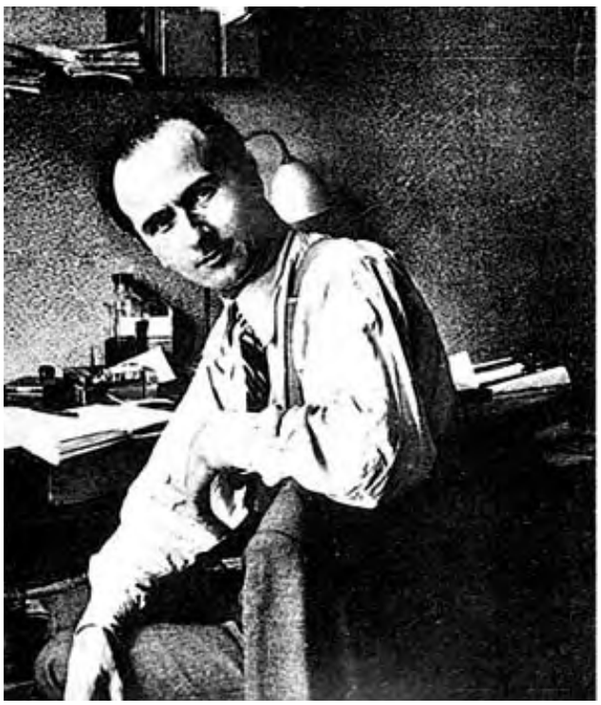

PHOTOS DE CAMILLO BERNERI

tyrannie politique est une chose évidente, et tant les tribunaux jacobins de la Révolution française que les tribunaux bolcheviques de la Révolution russe prouvent que les révolutionnaires autoritaires considèrent la justice comme une arme qu'ils peuvent utiliser et dont ils peuvent abuser contre leurs ennemis. Mais ne pas satisfaire la tendance populaire à vouloir remplacer la police et la magistrature de l'ancien régime par des organismes analogues, n'est-ce pas faciliter ce que l'on voudrait éviter et renforcer ce que l'on voudrait abattre ? (...)

En l'absence d'un service de sécurité publique, il se constituerait des corps armés, autonomes dans un premier temps, et bientôt instruments d'un quelconque parti de gouvernement. Je pose donc la question : les anarchistes auraient-ils la force d'empêcher la formation d'une police et d'une magistrature communales ? Ou alors : les anarchistes ne feraient-ils pas preuve de plus d'intelligence politique en poussant le peuple à maintenir cette police et cette magistrature communales indépendantes des organismes centraux de gouvernement ?
Malatesta, au fond, n'est pas a priori opposé d'un point de vue pratique à la fonction de défense contre la délinquance de la part du peuple, mais il tombe dans l'erreur de croire que le problème puisse être résolu par l'initiative de tous. Son dilemme est : Peuple ou Etat ? (...) « Mieux vaut dans tous les cas l'injustice, la violence transitoire du peuple que la chape de plomb, la violence légitimée par l'Etat judiciaire et policer. »
La prévention et la répression de la délinquance exercées par tous supposent et demandent un degré de civilisation supérieur à celui atteint par notre pays [NDLR : l'Italie]. (...) Une grande ville a tellement de formes de criminalité qu'il est nécessaire qu'il y ait un corps spécialisé pour mener les enquêtes en disposant du temps nécessaire et des moyens adéquats. La commune devrait avoir un corps de sécurité publique et d'assistance formé par des citoyens élus dans chaque quartier et sélectionnés par une commission formée par les représentants des organismes syndicaux. Les élus resteraient dans le corps un an ou deux, puis il y aurait de nouvelles élections. (...) A côté des agents de sécurité publique œuvreraient des associations de volontaires. Les procès, tels qu'ils existent aujourd'hui, devraient être abolis. Une commission communale composée de psychiatres et d'autres spécialistes devrait examiner si l'individu qui a accompli le délit est dangereux ou non pour la société, notamment pour les cas les plus graves. (...)

Les individus considérés comme des criminels seront enfermés sans limitation de temps dans des asiles. Tous les deux ou trois ans, des commissions de contrôle spécifiques examineraient les cas de libération possibles. (...)

Pour les jeunes délinquants, il y aura des institutions bien éloignées des actuelles « maisons de correction », mais il s'agira d'instituts de rééducation et d'apprentissage confiés à des associations d'éducateurs, de savants.

Les trois principes qui devront inspirer ces instituts ou colonies de rééducation seront les suivants :
- Le pensionnaire n'est pas un coupable à punir, mais un malheureux à réhabiliter. En conséquence, sa présence ne se justifie plus à partir du moment où l'on a constaté une amélioration tant physique que psychique. Son séjour doit être le plus agréable possible et son retour à la vie commune doit être exempt de toute mesure de prévention ou de toute difficulté qui puisse déterminer une rechute dans le crime ou le délit ;
- La présence dans ces instituts doit avoir pour fondement le développement de l'auto-gouvernement, par conséquent l'œuvre de rééducation doit compter davantage sur un mode de vie hygiénique et actif que sur l'usage des sermons.
- La sélection par nature. (...)

Une grande ville a tellement de formes de criminalité qu'il est nécessaire qu'il y ait un corps spécialisé pour mener les enquêtes en disposant du temps nécessaire et des moyens adéquats.

Je suis sûr que ce « programme minimum » fera exploser beaucoup de camarades. Je convie donc les scandalisés à m'expliquer comment ils envisagent de résoudre les questions soulevées. Devant de meilleures solutions pratiques, je suis disposé à me retirer et à reconnaître mon erreur, mais devant des protestations doctrinaires, je n'aurai rien d'autre à ajouter.

LES RÉSISTANCES À LA PRIVATISATION DU SERVICE PUBLIC SE MULTIPLIENT À TRAVERS TOUT L'HEXAGONE. LES POPULATIONS SE BATTENT POUR QUE LA CAMPAGNE NE DEVIENNE PAS QU'UN VASTE ET BEAU PAYSAGE POUR LES TOURISTES EN BALADES, MAIS BIEN UN LIEU DE VIE, AU QUOTIDIEN.

LA BATAILLE DU RAIL

LUTTE POUR LES SERVICES PUBLICS DANS LE QUERCY

DEPUIS FIN DÉCEMBRE 2007, la direction de la SNCF a décidé de supprimer les arrêts de trains qui desservaient trois petites villes autour de Cahors ; non pas tous les trains mais suffisamment pour perturber profondément la vie de la population. Quinze arrêts hebdomadaires de trains grandes lignes Paris-Toulouse ont été supprimés dans les gares de Gourdon et Souillac. Les conséquences en sont désastreuses pour, évidemment, les voyageur-euse-s les plus modestes : lycéen-ne-s de toute la région scolarisé-e-s dans ces deux villes, personnes âgées (nombreuses dans ce pays où il fait bon vivre) et/ou à revenus modestes, etc. Au total, cela concerne 700 voyageur-euse-s au quotidien et environ 150 000 par an qui vont être pénalisé-e-s lourdement.

C'est pourquoi des hommes et des femmes se sont réuni-e-s, ont créé une association, « Tous ensemble pour les gares de Gourdon et Souillac », éditent un bulletin, manifestent, interviennent autant qu'ils le peuvent auprès de toutes les autorités et, de temps en temps, descendent sur la voie pour… arrêter les trains. De sorte que, si vous vous trouvez par hasard dans l'un de ces trains, ne trépignez pas : ce ne sont que quelques minutes, descendez plutôt sur le quai. Ils vous offriront à boire et à manger et si vous avez de la chance vous pourrez même entendre les accents de la célèbre Banda des Cabécous de Souillac. Patience, ça fait un an et demi que ça dure…

Fin 2008, trois personnes ont été placées en garde à vue. Comme il y en avait déjà une, ça fait quatre. Encore des « terroristes » ? Juste de paisibles membres d'une association de défense de la liberté de circuler en train : Merzouk Sider (président), Jean-Michel Vignot (vice-président), Christophe Schimmel (membre du CA) et Bruno Cambonie (militant).

En plus des manifestations régulières, ils ont eux-mêmes (au sein de l'association) rétabli certains arrêts « à la demande », il suffit de passer un coup de fil (voir le mode d'emploi sur le site Internet avec une pétition à signer). Dans un premier temps, cinq arrêts ont été rétablis, seulement voilà, les citoyen-ne-s veulent que tous soient rétablis. Alors, sont venues les menaces et maintenant la répression.

Il ne faut pas s'y tromper, il ne s'agit pas là d'un rigolo Clochemerle. Il s'agit de la subreptice (ou qui se voudrait telle) mise en place d'une politique planifiée de « démantibulation » progressive des services publics (au même moment, dans la même région, des bureaux de poste sont fermés sans que les élu-e-s en soient informé-e-s). Cette politique jette sur les routes autocars et camions dont chacun sait combien ils sont respectueux de l'environnement. Il s'agit d'une politique démente au profit de trains à grande vitesse transportant des voyageurs « qui n'ont pas que ça à faire » et au détriment du petit peuple, du petit personnel de petites gares et de petits trains régionaux qui les desservent. Début 2009, une grève des contrôleurs TER avait lieu dans la région. Une politique qui n'a d'autre but que de « moderniser » comme disent ces déments, c'est-à-dire commercialiser, rentabiliser, bref, privatiser. Pourquoi ? Pour rien. Pour faire du fric, imperturbablement, comme si la catastrophe financière et économique provoquée par tous les faiseurs de fric de la terre n'était en rien significative de cette sorte de « modernité ». Significative de ce libéralisme-là qui n'a d'autre rapport avec la liberté que purement lexical et qui exprime ainsi l'essence même de cette « modernité » : le cynisme réactionnaire dont les constituants essentiels sont la compétition exacerbée et toujours meurtrière (au sens propre autant que symbolique) et l'escroquerie idéologique elle-même constituée de ces escroqueries intellectuelles que sont la « valeur travail », le « mérite » et « l'ascenseur social ».

Il se pourrait bien alors que la modernité se trouve plutôt dans les rassemblements de ces centaines de petites gens, de ces citoyen-ne-s obstiné-e-s à rétablir la liberté de circuler pour tou-te-s et pas seulement à grande vitesse.

Nestor Romero, d'après le blog de l'auteur
www.rue89.com/restez-assis

AGIR

Tous ensemble pour les gares de Gourdon et Souillac
Le site de l'association pour la réinstauration des arrêts des trains dans leur ville.
www.batailldurail.com.
Pour demander le bulletin du collectif :
pymagnin@orange.fr

LES GROUPES HUMAINS ont besoin de normes et de règles pour assurer une certaine cohésion sociale en leur sein. Celles et ceux qui transgressent ces règles sont considéré-e-s comme des déviant-e-s. Elles et ils sont ramené-e-s dans le « droit chemin » par la sanction ou la stigmatisation, ce que l'on appelle le contrôle social. Le contrôle social peut inclure la punition (ou la menace de punition), notamment l'enfermement. En Occident, on enferme depuis longtemps les « fous » et les pauvres mais, avec la prison moderne, l'enfermement s'est généralisé. La prison est censée dissuader, prévenir la récidive, punir et rééduquer, mais elle ne remplit qu'une seule de ces fonctions : punir. Elle a pour but de séparer l'ivraie du bon grain, en l'occurrence, les classes dangereuses des « honnêtes gens ».

Si la reconnaissance de la victime, du préjudice qu'elle a subi, est légitime, le système pénal, en opposant la victime à l'auteur-e des faits, annule toute possibilité de réparation. Il donne le sens de l'acte commis et le rétribue en années de prison. Les victimes, avec le système pénal, ne peuvent rien attendre d'autre que l'enfermement de celui ou celle qui lui a fait du tort.

La demande de sécurité de la population est évidemment légitime. C'est toutefois souvent au prix des libertés individuelles que la sécurité est définie, une sécurité qui ne remet bien évidemment pas en cause l'ordre capitaliste, patriarcal et raciste. Le droit prend de plus en plus de place dans notre société, la sphère de la pénalité s'étend. On a beau construire de nouvelles prisons, les places restent insuffisantes au regard de l'augmentation du nombre de faits pénalisés et de personnes condamnées, mais aussi de l'allongement de la durée d'enfermement.

Un véritable complexe carcéro-industriel se met en place. Les détenu-e-s ne sont plus systématiquement mis-es au travail, mais l'Administration pénitentiaire continue à les exploiter, tout comme les entreprises privées, qui trouve là une main-d'œuvre bon marché. Avec l'ouverture des prisons aux entreprises privées, c'est une véritable industrie carcérale qui se met en place et qui renforce la tendance répressive de nos sociétés contemporaines.

Certain-e-s parlent du passage d'une société d'enfermement à une société de contrôle. La prison serait vouée à disparaître. Pourtant, on en construit toujours plus, notamment pour y enfermer les mineur-e-s. Avec la multiplication des « alternatives à la prison » (le bracelet électronique, par exemple) et des mesures de contrôle (fichage, biométrie), on assiste plutôt à l'avènement d'une seconde forme d'enfermement, hors les murs.

Dans d'autres sociétés, les mesures pour punir ou éloigner les déviant-e-s diffèrent. Mais y a-t-il des alternatives au-delà du bannissement et de l'exclusion ? Est-il nécessaire de punir ? Qui fixe les règles ? Dans une société sans État ni système de domination, quelle réaction face à celles et ceux qui transgressent les règles communes ?

LA PRISON MODERNE FAIT PARTIE DES INSTITUTIONS DISCIPLINAIRES SUR LESQUELLES LA SOCIÉTÉ MODERNE S'EST FORGÉE. À LA FOIS LIEU D'ENFERMEMENT, DE PUNITION ET D'EXPLOITATION, LA PRISON A SA PROPRE ÉCONOMIE, QUE L'ON PEUT COMPARER À CELLE DU COMPLEXE MILITARO-INDUSTRIEL. LA JUDICIARISATION DE NOS VIES NE FAIT QU'ACCROÎTRE SON INFLUENCE.

LA PRISON
UN SYSTÈME POLITIQUE ET ÉCONOMIQUE

SOUS L'ANCIEN RÉGIME, la privation de liberté ne constituait pas une peine en soi, les personnes emprisonnées attendaient leur jugement ou l'exécution de leur peine : supplice, exécution ou bannissement. Le supplice est l'expression d'un rapport de pouvoir politique. Le « criminel » porte directement atteinte au souverain, qui est à l'origine de l'élaboration de la loi. Le châtiment est l'expression de la vengeance du souverain qui s'exprime sur le corps du supplicié. Le souverain lave l'affront aux yeux de tous. L'horreur du crime est reproduite sur le corps du condamné pour être à la fois révélée et annulée.

En 1791, alors que la société moderne voit le jour, le code pénal substitue la peine de privation de liberté aux anciens supplices, devenus intolérables, hormis la peine de mort et les travaux forcés. Un nouveau contrat social apparaît, fait de règles et de droits censés s'appliquer à tous, les individus hommes, en l'occurrence. On parle d'une démocratisation de la souveraineté par la participation des individus à l'élaboration de la loi. Dans les faits, le pouvoir met en place des mécanismes de coercition disciplinaire dans les salles de classe, les casernes, les ateliers, les usines, etc. Le pouvoir moderne oscille donc entre la protection des droits des individus et leur constitution en sujets obéissants.

C'est dans ce contexte qu'apparaissent la prison moderne et son corollaire, l'enfermement cellulaire. Le supplice marquait les corps, la prison moderne est un dispositif disciplinaire qui cherche aussi à marquer les esprits. Disciplinaire s'entend comme la mise en place d'un système de procédures pour quadriller, contrôler, mesurer et dresser les individu-e-s afin de les rendre dociles et utiles. La vie des détenu-e-s est centrée autour de trois axes : isolement, travail et durée variable de la peine. L'institution carcérale dresse le corps en l'enfermant dans une cellule, lieu clos par excellence, et l'esprit grâce à un emploi du temps strict et à toutes sortes de contraintes. Le fait d'être constamment observé-e-s, ou tout au moins constamment observables, car on imagine mal un maton derrière chaque œilleton de cellule, maintient une pression constante sur les détenu-e-s, qui se voient contraint-e-s à se conformer à ce que l'on attend d'elles et eux. Le respect des normes imposées est garanti par un système qui mêle gratifications et sanctions. La prison est un système disciplinaire total : elle cherche à contrôler les individu-e-s détenu-e-s dans leur globalité, leur imposant une contrainte incessante de rééducation totale.

LA PRISON, UN LIEU D'EXCEPTION ?

La prison est un espace déshumanisant, le lieu de stockage des « déchets » de la société, les fameuses classes dangereuses. Elle crée une rupture dans la population laborieuse, entre celles et ceux qui sont considéré-e-s comme inaptes au marché du travail et les autres, qui cherchent à se démarquer des classes dangereuses. L'institution ne se contente pas d'enfermer les membres de ces classes dangereuses, elle les soumet à un traitement dégradant, niant par là même toute humanité à celles et ceux

1. Véronique Vasseur, « Médecin-chef à la prison de la Santé », Éditions de la Seine, 2000.
2. Alain Brossat, « Pour en finir avec la prison », La Fabrique, 2001.
3. Evelyn Shea, « Une étude comparée du système pénitentiaire, France, Allemagne, Angleterre », in **Questions pénales**, juin 2005.
4. Site de l'Administration pénitentiaire.
5. Cour des comptes, 2006.
6. « La gestion déléguée des établissements pénitentiaires », direction de l'Administration pénitentiaire.
7. À l'heure actuelle, Siges-Sodexo, Idex énergies et Groupe Suez énergie services.
8. La cantine est le système de vente de produits aux personnes détenues (tabac, produits alimentaires et d'hygiène, etc.).
9. « Garde et réinsertion. La gestion des prisons », Cour des comptes, La Documentation française, 2006.
10. **France soir,** 28 juillet 2008.

qu'elle retient entre ses murs. Elle entretient la souffrance des détenu-e-s, via l'isolement et le manque, qui rappelle aux détenu-e-s leur dette envers la société. Il suffit de se remémorer l'indignation suscitée par le livre de Véronique Vasseur, *Médecin-chef à la prison de la Santé*[1], qui raconte la surpopulation carcérale, les suicides, les maladies que l'on croyait disparues, la prostitution, les viols, etc. Indignation disparue aussi subitement qu'elle était apparue, face à ce « témoignage bouleversant sur l'univers carcéral ». L'opinion publique s'était alors indignée des conditions de détention des détenu-e-s, indignes d'une société démocratique, avant de passer à un autre sujet. Mais, contrairement à ce que ce genre de récit misérabiliste nous laisse entendre, la prison n'est pas un héritage direct et monstrueux du Moyen Âge. « Dans les sociétés modernes, tout ce qui a trait au châtiment, à la violence d'État exercée contre les délits et crimes constitue un révélateur de ces partages entre le présent légitimé et le passé obscur. »[2] C'est simplement que nos seuils de tolérance varient au cours des époques… Ce qui hier nous paraissait normal, par exemple les supplices, devient intolérable, est donc aboli et remplacé par une autre peine, l'enfermement en prison, et ainsi de suite. Quand la prison, qui est de nos jours perçue par la plupart des « honnêtes gens » comme un phénomène normal, leur deviendra intolérable, elle sera sans doute remplacée par une autre peine, considérée comme plus humaine, jusqu'à ce qu'elle ait elle aussi franchi le seuil de l'intolérable. Cette nouvelle peine sera toujours le vecteur de la violence d'État, mais elle n'apparaîtra pas tout d'abord comme telle.

« La prison est un espace déshumanisant, le lieu de stockage des "déchets" de la société, les fameuses classes dangereuses. Elle crée une rupture dans la population laborieuse, entre celles et ceux qui sont considéré-e-s comme inaptes au marché du travail et les autres, qui cherchent à se démarquer des classes dangereuses. »

LES DÉTENU-E-S AU TRAVAIL

« Pendant des siècles, le travail fut la clé de voûte du régime pénitentiaire : indispensable pour le maintien de l'ordre à l'intérieur, source de revenu, outil de discipline et de réinsertion professionnelle. »[3] Depuis 1987, en France, le travail en prison n'est plus obligatoire. À l'heure actuelle, moins d'un détenu sur deux travaille, soit 33 500 détenu-e-s pour 67 545 détenu-e-s au total[4], ce qui laisse une majorité de détenu-e-s sans ressources. Or, tout est payant en prison, du savon à la télévision. Trois formes de travail y sont proposées. Le travail au service général de la prison : les détenu-e-s assurent la confection des repas, leur distribution, l'entretien des bâtiments, etc. Le travail sous l'égide de la Régie industrielle des établissements pénitentiaires (RIEP) : les détenu-e-s produisent des biens et des services commercialisés par le service de l'emploi pénitentiaire. Le travail en concession, c'est-à-dire dans un atelier, pour une entreprise privée. Les personnes détenu-e-s effectuent des tâches monotones et de nature peu qualifiées, ne signent pas de contrat de travail et n'ont pas de congés payés, pas d'indemnités journalières en cas d'accident ou de maladie, pas le droit à une expression syndicale, pas le droit de grève, etc. Leur travail est par ailleurs très mal rémunéré. En 2003, les détenu-e-s travaillant pour le service général de la prison touchaient de 6,25 à 11,25 euros par jour. Ceux des concessions, payés à la pièce, 16,12 euros dans les maisons d'arrêt et 24,24 euros dans les établissements pour peine. Les établissements à gestion déléguée versaient 17,70 euros aux détenu-e-s, la RIEP 21,90 euros[5]. Le SMIC horaire brut étant de 7,19 euros en 2003, selon l'Insee, cela représente un revenu journalier net de 38,50 euros. Les salarié-e-s détenu-e-s sont donc encore plus exploité-e-s que les autres, surtout si l'on tient compte du fait que les sommes gagnées ne leur sont pas intégralement reversées. Hormis les personnes affectées au service général ou en formation professionnelle, les détenu-e-s ne touchent réellement que 50 % de l'argent gagné, 30 % de leurs revenus étant retenus pour les frais d'entretien (les détenu-e-s payant pour être enfermé-e-s…), 10 % étant destinés à l'indemnisation des parties civiles. Quand on sait que le chiffre d'affaires de la RIEP, par exemple, est de 21 millions d'euros par an alors qu'elle ne verse que 6 millions d'euros de salaires, on peut se demander pourquoi l'État déclare que les détenu-e-s lui coûtent cher alors qu'il semblerait que ce soient plutôt les détenu-e-s qui engraissent l'État, tout au moins celles et ceux qui travaillent.

UN CAPITALISME DE MATONS ?

Le 22 juin 1987, la loi sur le service public pénitentiaire autorise la gestion de fonctions jusque-là réservées à l'Administration pénitentiaire par des entreprises publiques, celle-ci conservant la charge exclusive de la direction des établissements, du greffe et de la surveillance des détenu-e-s… l'année même ■■■

PERSONNES DÉTENUES, ÉCROUÉES ET « PLACÉES SOUS MAIN DE JUSTICE »

AU 1ER NOVEMBRE 2008, il y avait 67 545 personnes écrouées, soit 63 750 personnes détenues (16 852 prévenu-e-s et 46 898 condamné-e-s), 3 333 personnes placées sous surveillance électronique et 386 personnes dont la condamnation consistait en un placement à l'extérieur.

Plus de 210 000 personnes sont « placées sous main de justice ». Aux personnes écrouées, il faut ajouter les 148 077 personnes suivies en milieu ouvert par les services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP), soit avant un jugement, soit pour l'exécution d'un aménagement de peine. Il faut également ajouter les 8 000 personnes sous contrôle judiciaire et suivies par une association et les 396 mineur-e-s placé-e-s dans les centres éducatifs fermés (CEF) dans le cadre d'un contrôle judiciaire, d'un sursis avec mise à l'épreuve ou d'une libération conditionnelle.

Le nombre de personnes écrouées a fortement augmenté depuis octobre 2001 (moins de 50 000 personnes sous écrou à cette date). Entre octobre 2007 et octobre 2008, l'augmentation de la population écrouée est de près de 5 % (plus 3 070 personnes).

Sources : Administration pénitentiaire, « Statistiques mensuelles » (1er novembre 2008), « L'Administration pénitentiaire en chiffres au 1er janvier 2008 ».

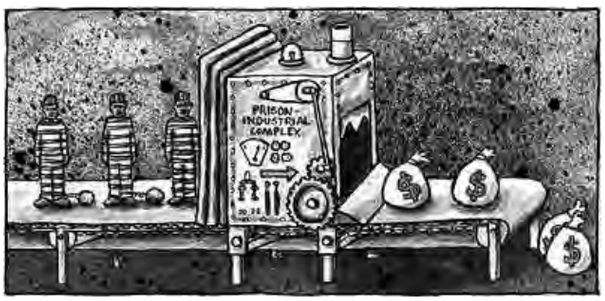

AGIR

Ban public
Cette association pour la communication sur les prisons et l'incarcération dispose d'un site internet qui propose un ensemble de documents qui permettent d'aborder une multitude de thèmes liés à la prison et à la sphère pénale.
www.prison.eu.org

■■■ où l'obligation de travail pour les détenu-e-s est abolie. Vingt ans plus tard, en 2007, « 30 % du parc pénitentiaire est en gestion déléguée… »[6]. Les groupes privés sous contrat[7] fournissent différents services à l'Administration pénitentiaire : restauration, lingerie, santé, cantine[8], maintenance et entretien des locaux, transport, gestion du travail et de la formation professionnelle des détenu-e-s. Un marché *a priori* juteux puisque les entreprises ayant signé la première « génération » de contrats mixtes (1989-1999) ont touché 1 000 millions d'euros[9]. Cette année, l'État innove en confiant la construction et la gestion d'une maison d'arrêt et de deux centres pénitentiaires à une entreprise privée. Bouygues recevra 48 millions d'euros par an pendant vingt-sept ans, l'État deviendra ensuite propriétaire des trois établissements[10]. Tout comme pour les autres établissements semi-privés, la direction, le greffe et la surveillance des détenus seront gérés par l'Administration pénitentiaire. S'achemine-t-on vers une privatisation des prisons ? Aux États-Unis, la privatisation d'établissements de détention (*Prison for Profit*) s'est développée dans les années 1980, soi-disant pour permettre à l'État de faire des économies. Un certain nombre de services avaient déjà été confiés à des entreprises du secteur privé, comme c'est le cas en France, mais sans limitation. On compte à l'heure actuelle environ cent cinquante-huit établissements pénitentiaires américains entièrement gérés par des entreprises privées.

Une fois que ces entreprises ont mis un pied en prison, elles ont tout intérêt à y rester pour en tirer profit. Pour maintenir, voire augmenter, leurs profits, ces entreprises vont inévitablement soutenir les politiques pénales les plus répressives. C'est l'avènement d'un véritable complexe carcéro-industriel. Aux États-Unis, son existence se traduit par le contrôle pénal d'une bonne partie de la population « non blanche », pauvre et mal intégrée à un marché du travail mis à mal par la perte de nombreuses activités industrielles. C'est une véritable machine à fabriquer des prisonniers. Aujourd'hui, 2,3 millions de personnes sont incarcérées aux États-Unis et plus de 5 millions font l'objet d'une procédure de contrôle judiciaire. Le moteur de l'industrie carcérale étant le profit, la France pourrait bien suivre cet exemple.

UNE SPHÈRE JUDICIAIRE EN EXPANSION

On assiste depuis quelques années en France à une judiciarisation de tous les aspects de la vie sociale, c'est-à-dire la multiplication des actions portées devant les différentes instances judicaires et une augmentation conséquente du nombre de lois votées chaque année. Les juges interviennent dans des secteurs de la vie sociale de plus en plus nombreux. Auparavant, un certain nombre de conflits étaient gérés hors de la sphère judiciaire. Les processus de dialogue et de médiation qui avaient autrefois cours reculent au profit du dépôt de plainte, qui grandit avec la demande de sécurité de la population. Les nombreuses lois dites « sécuritaires », quant à elles, créent de nouveaux délits : le fait de stationner en bas d'un immeuble, le racolage passif, l'occupation non autorisée d'un terrain appartenant à autrui ou le délit de mendicité agressive, par exemple. On assiste en parallèle à une pénalisation des mouvements sociaux. Les condamnations de personnalités syndicales ou associatives sont de plus en plus fréquentes et de plus en plus lourdes, en regard de la gravité des faits incriminés. C'est aussi le cas de personnes engagées dans des conflits sociaux en entreprise ou qui soutiennent des migrant-e-s. On se retrouve donc confronté-e-s à la multiplication des personnes susceptibles de passer dans les mains de la justice, du fait de l'extension du nombre de délits, et à un alourdissement des peines pour des faits de même nature qui montre que nous sommes dans une société de plus en plus répressive. Ce n'est pas le fait que plus de délits ou de crimes soient commis qui justifie le fait que de plus en plus de personnes soient sous contrôle judiciaire, comme on voudrait nous le faire croire. On fabrique tous les jours de nouveaux « délinquant-e-s », qui permettent à la machine de grossir et d'alimenter le complexe carcéro-industriel. Le contrôle social alimente lui aussi ce complexe, car la demande de sécurité de la population ne fait que renforcer les ventes de services et de biens des sociétés spécialisées dans tout ce qui a trait à la surveillance. **Albertine**

PRISONS: TOUJOURS PLUS!

EN FRANCE, il y a 195 prisonsž 114 maisons d'arrêt (pour les détenu-e-s attendant leur jugement et celles et ceux purgeant une peine inférieure à 2 ans), 60 établissements pour peine (les centrales et les centres de détention où les détenu-e-s dont la peine est supérieure à 2 ans sont affectés), 13 centres de semi-liberté, un centre pour peines aménagées, 6 établissements pour mineur-e-s et une "prison-hôpital" (à Fresnes).

Ouvriront, en 2008-2009, un établissement pour mineur-e-s et 11 prisons pour majeur-e-s (5žž33 places). D'ici 2012, ce sont 13žž00 nouvelles places qui doivent être créées, notamment avec la construction de 15 centres pénitentiaires, 2 centres de détention, 3 maisons d'arrêt, 2 centrales et un établissement pour mineurs. Un sacré pactole donc pour les entreprises qui vont obtenir les marchés de leur construction et de leur gestion (prisons "semi-privées"). L'Administration pénitentiaire justifie ce vaste programme de construction par le nombre insuffisant de places dites "opérationnelles" (50ž10 actuellement) et le nombre de détenu-e-s dit-e-s "en surnombre" (plus de 15ž00). Pourtant, lorsque ces nouvelles places auront été créées, au vu de l'inflation actuelle des incarcérations, la surpopulation carcérale aura toujours cours.

DOSSIER

AVEC LE DÉBAT SUSCITÉ PAR LA LOI RELATIVE À LA PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE AUTOUR DE LA « DÉLINQUANCE » JUVÉNILE, CELLE-CI EST REVENUE SUR LE DEVANT DE LA SCÈNE. QUELLE QU'EN SOIT L'AMPLEUR RÉELLE OU SUPPOSÉE, LA RÉPONSE À LA « DÉLINQUANCE » DES MINEUR-E-S EST DE PLUS EN PLUS RÉPRESSIVE, LES POLITIQUES ÉTATIQUES MISANT SUR LE TOUT RÉPRESSIF PLUTÔT QUE SUR LA PRÉVENTION.

ÉDUQUER ENTRE QUATRE MURS ?

AU COURS DES CENT DERNIÈRES ANNÉES, différentes « structures » ou établissements se sont succédé pour « gérer » ladite « délinquance » juvénile[1] : des colonies pénitentiaires aux maisons de correction, en passant par les institutions spécialisées, différents objectifs clairement punitifs ou « éducatifs » sont énoncés.

Malgré l'ordonnance de 1945[2] qui instaurait la primauté de l'éducatif sur le répressif, la pratique de l'enfermement a toujours existé. Aujourd'hui, l'ordonnance de 45 est « revisitée » par une commission du gouvernement et, encore une fois, le principe de priorité donnée à l'action éducative est remis en question (voir encadré sur la commission Varinard).
Sept établissements pénitentiaires pour mineur-e-s (EPM) ont été inaugurés entre 2007 et 2008. Avec la création des EPM, c'est la première fois, dans toute l'histoire contemporaine, que l'État associe le terme « prison » à la gestion des mineur-e-s et à leur enfermement. Ces nouvelles prisons réservées aux jeunes (filles et garçons) âgé-e-s de treize à dix-huit ans ont vu le jour à Lavaur, Meyzieu, Marseille, Meaux, Porcheville, Nantes et Valenciennes.
Avec ces sept nouveaux établissements, c'est 420 nouvelles places disponibles pour les mineur-e-s incarcéré-e-s, qui s'ajoutèrent aux 850 déjà existantes dans les quartiers pour mineur-e-s des prisons.
Les cellules individuelles sont réglementaires (10,50 mètres carrés), le mur d'enceinte opaque atteint 7 mètres. L'emploi du temps hebdomadaire fonctionne selon un triptyque 20 + 20 + 20 : 20 heures d'école, 20 heures d'activités socioéducatives et 20 heures de sport par semaine. Réveil à 7 heures et extinction des feux à 22 heures. Tout un programme !
Après les premières ouvertures d'EPM, ce rythme épuisant

a été largement revu à la baisse ; problèmes d'effectifs (les travailleurs-euses sociaux ne se bousculent pas pour y travailler !) et multiplication des « incidents » en tout genre. En dépit des campagnes de communication du gouvernement et du ministère de la Justice, ces prisons modèles (le ministère triant consciencieusement les jeunes qui vont en EPM et celles et ceux qui vont dans les quartiers pour mineur-e-s) ont vite perdu leur statut de vitrine au fur et à mesure que l'on apprenait la réalité des conditions de détention[3] et que les médias relataient des épisodes de violence, saccage, incendie, mise à l'isolement, suicide, etc. Ces structures sont des prisons comme les autres, on y crève donc à petit feu mais certain-e-s ont aussi réussi à se faire la belle...
À l'initiative, notamment, de militant-e-s anticarcéraux et libertaires, de travailleurs-euses sociaux de la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ), de nombreuses mobilisations ont eu lieu dans les villes où les EPM sont implantés. Manifs, débats, occupations de chantiers, sabotages, manifeste « Nous ne travaillerons pas en EPM »[4], etc., n'ont pas suffi à empêcher la construction de ces taules, mais tout ce remue-ménage a au moins permis que cela ne se fasse pas dans l'indifférence.

Issus de la loi d'orientation et de programmation pour la justice votée en 2002, prévoyant la construction de treize mille deux cents nouvelles places de détention, ces EPM relèvent d'un concept nouveau : « concilier sanction et action éducative ».
Les établissements en question sont censés résoudre la difficulté de traiter les délits dits « les plus graves ».
Dans les EPM, l'état fusionne le secteur éducatif et le secteur carcéral par l'intégration des éducateurs-trices de la PJJ dans les prisons.
Jusqu'alors, il s'agissait de deux secteurs distincts. De la même manière, l'Éducation nationale s'intègre dans l'Administration pénitentiaire puisque des postes d'enseignant-e-s sont mis à disposition à raison de vingt heures par semaine.
La loi d'orientation et de programmation prévoyait également d'établir ce que l'on appelle aujourd'hui les centres éducatifs fermés (CEF), avec pour objectif une structure par ■■■

1. Nous pouvons questionner l'usage du terme « délinquance », étant donné les références qui sont utilisées pour justifier des politiques répressives en matière de « gestion des mineur-e-s ».

2. L'ordonnance du 2 février 1945 est le texte de base qui régit la justice des mineur-e-s en France. Ce texte a été révisé à de multiples reprises depuis 1945 et s'est trouvé encore modifié par la nouvelle loi de prévention de la délinquance en attendant d'autres durcissements à venir. Deux grands principes se détachent de cette ordonnance : 1. le principe selon lequel la mesure éducative doit, dans la mesure du possible, primer sur la sanction, même si le recours à des mesures pénales reste possible. 2. le principe d'une justice spécifique aux mineur-e-s, avec deux acteurs centraux : d'abord le juge des enfants, juge spécialisé qui a la particularité de suivre la totalité de la procédure (instruction et jugement) ; ensuite un tribunal spécial, le tribunal pour enfants.

À VOIR

La Tête aux murs
Documentaire tourné de l'été 1995 à l'hiver 1997, retraçant la vie de quatre adolescent-e-s placé-e-s placé-e-s dans des centres éducatifs fermés. Film belge de Bénédicte Liénard, 92 min.

COMMISSION VARINARD

PRÉTEXTANT UN RAJEUNISSEMENT de l'âge des mineur-e-s interpellé-e-s (par ailleurs contesté), Mme Dati a demandé à une commission présidée par M. Varinard de préparer une nouvelle réforme de l'ordonnance de 1945. Dans le rapport de cette commission, rendu public en décembre 2008, on peut lire, parmi les soixante-dix propositions pour renforcer la « sécurité des Français » qui mettront encore un peu plus à mal le texte de 1945 :

- la possibilité d'incarcérer des enfants dès l'âge de 12 ans ;
- la création d'une « sanction éducative » d'incarcération les fins de semaine : histoire de passer ses week-ends en prison après ses semaines à l'école !
- la possibilité pour la police de retenir les enfants de moins de 12 ans six heures, renouvelables une fois ;
- l'instauration de la garde à vue dès 12 ans, des contrôles judiciaires pour les enfants de 12 ans ;
- la création d'un tribunal correctionnel semblable à celui des majeur-e-s pour les mineur-e-s récidivistes de 16 ans.

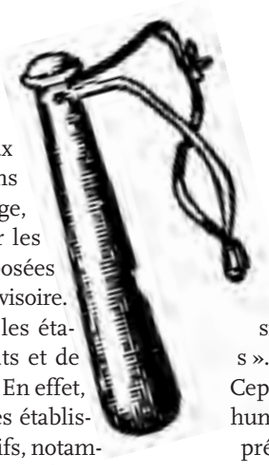

■■■ département. Ceux-ci sont réservés aux mineur-e-s ayant commis des délits dits « moins graves » : les jeunes y sont placé-e-s par le juge, sous contrôle judiciaire. Le non respect par les mineur-e-s des obligations qui leur sont imposées peut entraîner leur placement en détention provisoire.
Les centres éducatifs renforcés (CER) sont les établissements qui font le plus l'objet de débats et de divergences au sein des personnels éducatifs. En effet, certain-e-s diront que les CER ne sont pas des établissements répressifs, mais bien des lieux éducatifs, notamment parce que ce ne sont pas des établissements clos, que les mineur-e-s y sont suivis en permanence par des éducateurs-trices et que le cadre peut permettre aux mineur-e-s de « se resocialiser », notamment grâce à diverses activités collectives.
D'autres diront que les CER font partie d'un arsenal de mesures plus globales qui vise à banaliser et à nous faire accepter cette notion de « punition éducative » concernant lesdits délinquant-e-s.
Toujours est-il que c'est à travers une critique plus générale des politiques et dispositifs sécuritaires que des professionnel-le-s et militant-e-s se sont élevé-e-s contre les CEF, les EPM ou les CER[5].

« La prison, procédé sauvage. Clef de voûte de la société actuelle. Je te mets en prison. Tu me mets en prison. "Y a qu'à les foutre en tôle." Y mettre des adultes, ça heurte déjà le bon sens de ceux qui ne sont pas uniquement préoccupés de protéger leur dessus de cheminée d'une collectivisation prématurée. Y mettre des gosses, c'est provoquer d'innombrables avortements sociaux bien plus néfastes que l'avortement réputé crime. »
Fernand Deligny, « Les Vagabonds efficaces », 1946, in « Œuvres », éditions L'Arachnéen, 2007.

L'ENFERMEMENT NE SERA JAMAIS UNE « SOLUTION »

Les centres fermés et les prisons pour mineur-e-s sont présentés comme une innovation en matière de prise en charge des jeunes dits « délinquant-e-s » par le gouvernement et la Protection judiciaire de la jeunesse. Or, les prisons pour enfants ont déjà fait parler d'elles, et ce depuis le XIX[e] siècle, les dernières ayant fermé (dans les années 1970) en raison de l'échec qu'elles constituaient.
La mise en route de ces établissements dévoile clairement la volonté d'une politique répressive de la gestion de la « délinquance », laquelle est justifiée par un habillage éducatif.
La prison a toujours « mis à l'ombre » ceux et celles qui, socialement, symbolisent le danger, elle est ainsi perçue comme un mal nécessaire. Elle nourrit l'idée selon laquelle l'enfermement et la mise à l'écart produisent un effet dissuasif sur l'incarcéré-e qui, une fois la « peine » effectuée, peut réintégrer la société.
Aujourd'hui, avec les EPM, on parle de réinsertion grâce à une action éducative. Ainsi, l'action éducative couplée à l'effet « électrochoc » de l'incarcération est présentée comme le doublé gagnant. On mise sur l'effet dissuasif de l'enfermement tout en mettant l'accent sur l'aspect éducatif de la mesure, afin de présenter ces établissements comme un réel dispositif adapté à la gestion des mineur-e-s « délinquant-e-s ».
Cependant, même sous une forme « adoucie » ou « humanisée », une prison reste une prison : or, on ne peut prétendre faire de l'éducation en enfermant. L'enfermement ne peut pas être une solution éducative.

Rejeter l'enfermement ou la prison ne résout pas tout, nous dira-t-on : que fait-on des personnes violentes, dangereuses pour elles-mêmes, dangereuses pour les autres ?
Le rejet de la logique d'enfermement pourrait laisser penser que l'on nie la notion de responsabilité individuelle (quid de la responsabilité des actes de chacun-e ?). Cependant, en refusant l'enfermement, il s'agit simplement de revenir aux problèmes de fond et d'analyser les logiques, les processus qui conduisent à tel ou tel acte déviant, plutôt que de s'attaquer aux individu-e-s.
De plus, si l'on considère que toute personne est susceptible d'évoluer, alors l'enfermement ne peut pas être une « solution ».

Concernant l'enfermement des mineur-e-s, l'option de l'incarcération n'est pas une « proposition » qui arrive comme le dernier « recours » d'un travail mis en place par des professionnel-le-s de l'action éducative et qui aurait échoué.
Ce n'est pas une « solution » par défaut, en attendant d'en trouver d'autres, pour répondre aux difficultés exprimées par les personnes qui travaillent avec les jeunes « délinquant-e-s ».
Bien au contraire, nombreuses sont les personnes qui ont manifesté leur désaccord avec ces mesures (mobilisations face à la loi de prévention sur la délinquance, etc.).
Nombreuses sont les personnes qui disent ne pas comprendre le durcissement des mesures prises à l'égard des mineur-e-s et voient que des moyens financiers et humains sont dégagés pour l'enfermement alors que les structures de prévention et d'éducation en sont privées.
Des personnes, dans le cadre professionnel ou dans le cadre de leur engagement militant, agissent à contre-pied des

3. Voir par exemple le rapport de la Commission nationale de déontologie de la sécurité suite à un suicide à l'EPM de Meyzieu en février 2008, téléchargeable sur le site http://snpespjj.fsu.fr

4. http://pays-de-la-loire.emancipation.fr/spip.php?article1

5. Pour l'anecdote, des directeurs de la PJJ sont passés en conseil de discipline pour n'avoir pas interdit des débats sur les centres éducatifs fermés dans leurs locaux.

À PROPOS DE LA DÉLINQUANCE DES MINEUR-E-S

1. Il est faux de dire que la délinquance des mineur-e-s ne cesse d'augmenter tandis que celle des majeur-e-s baisse.
Après avoir fortement augmenté entre 1994 et 1998, la part des mineur-e-s dans l'ensemble des personnes mises en cause n'a cessé de baisser depuis dix ans, passant de 22 % en 1998 à 18 % en 2007.
2. Il n'est pas prouvé que les délinquant-e-s soient « de plus en plus jeunes ».
Les statistiques montrent en fait une stabilité quasi parfaite de la répartition par âge des auteur-e-s de délits ou crimes depuis vingt ans.
3. La plupart des faits reprochés aux mineur-e-s ne sont pas des crimes.
Les faits susceptibles d'être qualifiés de criminels (homicides, viols, prises d'otages et séquestrations, vols à main armée et trafics de drogue) ne représentent que 1,3 % des infractions reprochées aux mineur-e-s.
Le seul crime significatif numériquement chez les mineur-e-s est le viol. Si les viols ont augmenté au cours des dernières décennies, c'est vraisemblablement davantage en raison d'une meilleure dénonciation que de l'augmentation de leur fréquence réelle.
4. Il est faux d'affirmer que les mineur-e-s délinquant-e-s ne font l'objet que de mesures éducatives et que les juges sont « laxistes ».
Les peines de prison représentent un tiers des peines prononcées à l'égard des 13-16 ans et près de 40 % à l'égard des 16-18 ans.
Source : Note statistique de (re)cadrage sur la délinquance des mineurs, Laurent Mucchielli sur http://groupeclaris.wordpress.com

COLINE CARDI, DOCTEURE EN SOCIOLOGIE À L'UNIVERSITÉ DE PARIS 7, TRAVAILLE SUR LA DÉVIANCE AU FÉMININ. ELLE NOUS PARLE DES FEMMES DÉLINQUANTES ET DU CONTRÔLE SOCIAL PARTICULIER RÉSERVÉ AUX FEMMES, QUI TRANSPARAÎT TANT DANS LA SPHÈRE PÉNALE QUE DANS LA SPHÈRE CARCÉRALE, MAIS AUSSI DANS D'AUTRES SPHÈRES DU DROIT.

LE CONTRÔLE **DU GENRE**

Propos recueillis et mis en forme par **Albertine**

Pour commencer, pouvez-vous nous parler de votre travail de recherche ?
Coline Cardi : J'ai travaillé pendant six ans sur un objet jusque là très peu exploré en sociologie française : la déviance des femmes. Il s'agissait d'intégrer les catégories de sexe et de genre[1] aux analyses du contrôle social pour éclairer et mesurer la dimension éminemment sexuée de l'ordre et de la régulation sociale. J'ai enquêté dans des prisons de femmes, dans la justice des mineurs (versants civil et pénal) et dans des dispositifs anciens et nouveaux de l'intervention sociale auprès des familles (un centre maternel et une association de thérapie familiale). À partir d'entretiens, d'observations des pratiques et de l'analyse quantitative et qualitative de dossiers, j'ai cherché à croiser les points de vue pour reconstruire une cartographie sexuée du contrôle social institutionnalisé. Cette approche transversale m'a permis de mettre en évidence les normes de genre qui président au traitement et à la distribution sexuellement et socialement différentielle de la déviance. Deux figures féminines déviantes se dégagent : la délinquante et la mauvaise mère. Déviante par rapport à la loi, la première l'est aussi par rapport au genre et aux places traditionnellement assignées aux femmes. La seconde, omniprésente, incarne la déviance *au* féminin. Sous-tendue par des catégories psychologiques, elle s'actualise aux marges du pénal, dans des institutions aux logiques contradictoires, qui visent à la fois la protection, la surveillance et l'autonomie, assignant les femmes des classes populaires à un féminin familial.

On trouve beaucoup moins de femmes que d'hommes en prison...
En effet, la population carcérale est à très large majorité masculine. Au 1er novembre 2008, parmi les personnes incarcérées sur le territoire national, on comptait 2 259 femmes, soit un taux inférieur à 4 %. On peut proposer plusieurs explications à cette très large sous-représentation des femmes, couramment opposées mais qui méritent d'être pensées ensemble dans une perspective critique. La première consiste à voir dans ce faible pourcentage les effets d'une éducation et d'une socialisation différentes selon le sexe. Élevées dès le plus jeune âge en fonction d'un idéal féminin pacificateur, cantonnées dans la sphère privée, les femmes commettraient moins de délits que les hommes. Une autre façon de penser cette dissymétrie sexuelle consiste à analyser ce que l'on nomme la « réaction sociale » : la sous-représentation des femmes en prison serait la conséquence d'un traitement différent, certain-e-s diront plus indulgent, réservé aux femmes tout au long du processus pénal[2]. C'est dans cette perspective que j'ai travaillé. J'ai notamment pu montrer que certaines femmes étaient en effet protégées du risque de l'incarcération du fait de leur sexe et de leur genre. Mais, parce qu'il me semblait nécessaire de ne pas cantonner l'analyse aux seules sphères pénales, j'ai cherché à comprendre le coût de cette protection : si les femmes échappent à la prison, elles n'en sont pas moins surveillées, contrôlées, voire sanctionnées, dans d'autres sphères du droit, notamment celles du droit civil et de la protection sociale quand ils touchent à la famille et à l'enfant.

Dans vos travaux, vous évoquez trois parcours de déviance féminine...
À partir d'entretiens semi-directifs et de récits de vie de détenues rencontrées entre 2003 et 2005, j'ai en effet cherché à reconstruire des trajectoires-types de la déviance féminine, qui devaient rendre compte à la fois de la diversité des situations, des catégories discriminantes en matière de contrôle, et des différents espaces de régulation hors de l'enceinte carcérale. Trois parcours se dessinent. Le premier, incarné par la figure de la « cliente déviante », est composé de détenues pour lesquelles le sexe a peu influé sur la « carrière » pénale. Leur parcours comporte de nombreux points communs avec les trajectoires des hommes incarcérés. Elles sont assez « ■■■

« Élevées dès le plus jeune âge en fonction d'un idéal féminin pacificateur, cantonnées dans la sphère privée, les femmes commettraient moins de délits que les

1. « Sexe », ou « catégorie de sexe », désigne le sexe des individus tel qu'il est établi par l'état civil (hommes-femmes). Le genre désigne les attributs et les rôles traditionnels accordés à chacun de ces deux sexes dans l'ordre des représentations sociales (masculin-féminin). Ces rôles et représentations varient selon les lieux, les époques et les classes sociales, et supposent un ensemble de processus qui bicatégorisent les individus. Un individu (homme ou femme) peut présenter, selon les interactions, un genre qui ne correspond pas à son sexe.

2. Le parcours dans les institutions policière et judiciaire.

3. Selon Robert Castel, « en schématisant : être dans la zone d'intégration signifie que l'on dispose des garanties d'un travail permanent et que l'on peut mobiliser des supports relationnels solides ; la zone de vulnérabilité associe précarité du travail et fragilité relationnelle ; la zone de désaffiliation conjugue absence de travail et isolement social. » (Robert Castel, « Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat », Paris, Fayard, 1995)

4. Proactif désigne le fait d'agir avant qu'une situation ne devienne une cause de confrontation ou de crise.

■■■ représentatives » de la population carcérale féminine, même si les acteurs institutionnels, se référant à un féminin traditionnel, font rarement mention de leur situation. Récidivistes, incriminées pour des délits mineurs, fortement désaffiliées[3], elles vivent l'incarcération sur un mode fataliste. Comme à l'extérieur, elles mettent en œuvre des tactiques pour survivre en prison. La période, erratique, qui précède les premières incarcérations de ces femmes est ponctuée par des institutions (justice des mineurs, institutions de protection des mères, Aide sociale à l'enfance, psychiatrie) qui ont pu, du fait de leur sexe, les protéger de la prison. Les catégories de sexe et de genre permettent de comprendre leur parcours à condition de porter l'analyse en amont du processus pénal. Le deuxième parcours est beaucoup plus « attendu » : les récits des femmes qui l'ont connu, les « criminelles conformes », correspondent aux représentations communes des détenues. Issues des milieux populaires, elles sont bien insérées dans leur famille, au travail et dans les réseaux d'assistance sociale institutionnalisés. Se définissant comme de « bonnes mères » ou comme travailleuses, incarcérées pour des délits « graves », leur entrée en prison correspond à un accident biographique. Entre les murs, il s'agit d'être une détenue exemplaire, de nouer des liens et de faire preuve d'une attitude proactive[4]. Leurs illégalismes renvoient en général aux sphères dans lesquelles elles sont insérées (familiale, mais aussi professionnelle). Le parcours de ces femmes fait apparaître de nombreux espaces de contrôle réservés aux femmes des classes populaires : la famille, l'école, les institutions sociales, médicales, psychologiques. À travers leurs propos, c'est aussi la question du gouvernement de soi qui se pose, tant ces femmes ont intériorisé les normes de genre et les interprétations psychologiques. Enfin, une troisième catégorie de détenues est composée de celles (très peu nombreuses) dont les trajectoires en font des figures « hors cadre ». Les origines sociales et les ressources culturelles de ces femmes sont de loin supérieures à la population carcérale féminine (et masculine). Plus encore que les détenues du deuxième groupe, elles sont incarcérées pour des infractions jugées « graves ». Issues des milieux supérieurs, elles revendiquent un genre féminin moins traditionnel, mettant en avant leur carrière, délinquante ou professionnelle. Les infractions qui leur sont reprochées en portent d'ailleurs la trace. En amont de la prison, elles ont généralement échappé aux dispositifs classiques de contrôle social.

Cela entraîne-t-il des différences de traitement de la part des juges et de l'Administration pénitentiaire ?
On note des différences de traitement assez nettes en fonction du parcours et des caractéristiques sociales des femmes incarcérées. Pour le dire vite, celles que j'ai nommées les « clientes déviantes » sont en quelque sorte traitées comme des hommes. En ce sens, elles sont doublement déviantes : déviantes par rapport à la loi et déviantes par rapport aux représentations liées à leur sexe, ce qui a d'ailleurs pu leur être reproché en

garde à vue ou au cours du processus judiciaire. C'est avant tout leurs origines sociales et leurs caractéristiques pénales qui expliquent le traitement pénal qui leur a été réservé et leur rapport à la prison. Pour les secondes, les « criminelles conformes », sexe et genre ont eu une importance considérable, aux effets ambivalents. Les infractions pour lesquelles elles ont été condamnées sont en général marquées par leur statut de femmes conformes, voire conformistes. Cela a pu leur être reproché au moment du processus judiciaire, notamment en cas d'atteintes à enfant, lorsqu'on les a accusées d'être de mauvaises mères, voire de mauvaises épouses. Mais leur fragilité et leur statut de victime ont également pu les protéger en partie. Enfin, les troisièmes, les « hors cadre », savent mobiliser leurs capitaux culturels, sociaux et économiques, ce qui leur permet bien plus que les autres de pouvoir négocier, tant devant la justice qu'en prison.

Les rapports entre les femmes détenues et le personnel pénitentiaire peuvent-ils être comparés à ceux qui ont cours dans les détentions masculines ?
Mon travail n'a porté que sur les prisons de femmes, je ne dispose

SEXUALITÉ ET PRÉVENTION EN PRISON

LES DÉTENU-E-S FRANÇAIS-E-S ne se sont toujours pas vu-e-s reconnaître le droit à la sexualité. Une faute disciplinaire qui consiste à « imposer à la vue d'autrui des actes obscènes ou susceptibles d'offenser la pudeur » permet à l'Administration pénitentiaire de réprimer tout acte sexuel, bien que cela ne soit pas systématique. Le ou la contrevenant-e peut se voir infligé-e jusqu'à trente jours d'isolement. Si l'acte sexuel implique un visiteur ou une visiteuse, celui ou celle-ci peut se voir retirer son permis de visite.
Par ailleurs, les détenu-e-s français-es sont trois à quatre fois plus touché-e-s par le VIH que le reste de la population. Aucun outil n'a été mis en place pour évaluer le nombre de contaminations par le VIH en prison. La prévention est d'autant plus compliquée que le droit à une sexualité n'est pas reconnu. Les points d'accès aux préservatifs sont restreints, peu diversifiés, non confidentiels, et les programmes d'échange de seringues à destination des toxicomanes sont inexistants. Quid de la prévention du VIH pour les femmes incarcérées ?
Sources : Act-Up, Ban public

donc pas d'éléments précis de comparaison. Ce que je peux dire, c'est que les discours institutionnels sont gouvernés par l'idée que les détentions féminines seraient plus calmes que les détentions masculines. On se réfère alors à la nature des femmes pour expliquer ces différences : moins dangereuses pour l'ordre social et carcéral, plus fragiles sur le plan physique et psychologique, les détenues feraient l'objet d'un traitement moins sécuritaire, qui peut se traduire à la fois sur le plan de la matérialité des lieux et au niveau des relations carcérales. Cette apparente « pénalité douce » masque en fait des réalités très disparates selon les types d'établissements, et les détentions féminines n'échappent pas à la violence carcérale. Surtout, elle se solde par la mise en place d'autres types de contrôles qui visent davantage à normaliser le corps et la psyché des femmes.

Est-ce que l'on peut dire que la sphère pénale privilégie les mères ?
Si l'on reprend l'exemple des quartiers mères-enfants, le traitement pénitentiaire relativement plus favorable réservé aux mères est à l'image de ce que l'on observe au niveau des filières pénales, notamment si l'on porte l'analyse sur les entrées et les sorties de prison. Aux yeux de la justice, la maternité présente un gage de réinsertion, voire de représentation. Sur le plan législatif, l'introduction de la libération conditionnelle parentale peut paraître significative : elle permet aux mères (et théoriquement aux pères) de sortir de prison plus rapidement, sous certaines conditions. Si la maternité apparaît comme un bénéfice secondaire protégeant certaines femmes de la prison, cet avantage ne va pas sans ambivalences. D'une part, dans la mesure où le féminin maternel fonctionne comme une catégorie normative, il contribue à produire des inégalités entres les femmes : entre celles qui répondent aux attentes liées à leur sexe et les autres. D'autre part, ce bénéfice secondaire est un avantage sous contraintes : il se solde par la mise en place d'autres types de contrôles, aux marges ou en dehors du carcéral.

Comment se fait-il que la remise en cause du présupposé universaliste du droit pénal, mis à mal par les analyses en termes de classe et de race, ne tienne pas compte des analyses féministes ?
Plusieurs raisons permettent d'expliquer le silence de la sociologie française à propos des femmes incarcérées, et plus généralement de la déviance féminine, là où aux États-Unis et au Canada les recherches se sont développées sous l'impulsion des féministes. L'universalisme français du droit pénal, la sous-représentation statistique des femmes dans la sphère pénale, la difficulté à penser la violence féminine, ou encore la non-considération, pendant longtemps, des catégories de sexe et de genre par la sociologie française, sont autant d'éléments qui, cumulés, permettent de donner sens à ce silence quasi généralisé. Mais cette occultation s'explique aussi par une sociologie de la déviance pénalo-centrée et une acceptation souvent trop restrictive du concept de contrôle social. Car, pour comprendre la déviance des femmes, il faut opter pour une approche large, qui ne se limite pas à la réaction pénale mais englobe d'autres dispositifs, formels et informels, qui fonctionnent ensemble pour maintenir un ordre social et sexué. ■

À VOIR

Les Enfants des prisons
Film sur les enfants nés en prison, que leur mère peut garder auprès d'elle jusqu'à leur dix-huit mois. Documentaire de Jean-Michel Carré, 1992, 52 min.

« Celles que j'ai nommées les "clientes déviantes" sont en quelque sorte traitées comme des hommes. En ce sens, elles sont doublement déviantes : déviantes par rapport à la loi et déviantes par rapport aux représentations liées à leur sexe. »

Votre recherche a porté sur les établissements pénitentiaires où des femmes sont incarcérées avec leur enfant. Qu'en concluez-vous ?
J'ai notamment réalisé une série d'observations directes dans une maison d'arrêt qui dispose d'une nursery. Quartier séparé de la détention « normale », cet espace est réservé aux femmes enceintes et aux mères détenues avec un enfant de moins de dix-huit mois. Même si les conditions d'incarcération sont loin d'être homogènes sur le territoire national, elles sont dans tous les cas décrites comme « meilleures » tant par les détenues que par les agents de l'Administration pénitentiaire. Elles constituent des « zones frontières », où il s'agit moins de protéger les femmes que les enfants et où, dans une optique très traditionnelle, il est demandé aux détenues d'apprendre leur rôle de mère.

L'OCCIDENT A COMMENCÉ À ENFERMER LES « FOUS » AU XVII[E] SIÈCLE. LA CRIMINALISATION DE PLUS EN PLUS IMPORTANTE DES PERSONNES QUI SOUFFRENT DE TROUBLES CONSISTE EN UN ÉLOIGNEMENT DE LA SOCIÉTÉ QUI N'EST SOUHAITABLE NI POUR ELLES NI POUR LE RESTE DE LA SOCIÉTÉ. IL FAUT LEUR RENDRE LEUR AUTONOMIE, LEUR PERMETTRE DE CONTINUER UNE VIE « NORMALE ».

DYNAMITER COLLECTIVEMENT LE « GRAND RENFERMEMENT

L'INSTITUTION PSYCHIATRIQUE EN CRISE ET EN QUESTIONS

LA PSYCHIATRIE EST PRISE EN ÉTAU PAR L'ÉTAT. D'un côté, démunie de moyens humains (disparition du diplôme d'infirmier psychiatrique et manque de psychiatres), financiers et organisationnels (plus de moyens réclamés dans les structures existantes, normalisation et rentabilisation des soins) ; de l'autre, trop bien pourvue puisque Nicolas Sarkozy veut lui consacrer près de 45 millions d'euros pour construire des lieux d'enfermement pour malades difficiles et des hôpitaux-prisons. C'est en partie en prison que semble se jouer l'avenir imposé au secteur des soins psychiatriques, il paraît donc utile de questionner ensemble prison et psychiatrie comme figures institutionnelles spécifiques et réponses de la société à certains de ses problèmes.

Certains chiffres indiquent que près de 40 % des détenu-e-s de « droit commun » souffrent de troubles psychiatriques et près de 15 % de troubles schizophréniques. La prison rend malade. Être enfermé déstructure les repères fondamentaux de toute vie individuelle, empêche l'initiative, coupe les attaches relationnelles. Si l'enfermement, qu'il prenne la forme de l'hospitalisation d'office ou à la demande d'un tiers dans un établissement psychiatrique, ou bien celle, plus crue, de la prison, n'est pas forcément la première cause des troubles psychiatriques, il ne peut en aucun cas améliorer un état de fragilité mentale, morale, relationnelle et sociale et ne constitue en rien un cadre soignant.

Pourquoi assiste-t-on à un retour de la réponse carcérale face à certaines manifestations liées à des troubles mentaux ? Cela nous ramène à l'histoire de la psychiatrie à l'âge classique (XVII[e] siècle), telle que l'a mise en lumière Michel Foucault, où le fou n'était pas distingué du coupable. L'économie d'une analyse portant sur l'institution psychiatrique n'alimente-t-elle pas la réponse carcérale, proposée sur fond d'hyper médiatisation de cas isolés (double meurtre de Pau en 2004, affaire de l'étudiant poignardé en pleine rue par un schizophrène en novembre 2008 à Grenoble) ? Et en quoi une réponse libertaire est-elle possible ?

Au vu des mesures visant à criminaliser les malades mentaux, que ce soit par l'entremise des médias ou dans le cadre de lois (notamment la loi relative à la rétention de sûreté et à la déclaration d'irresponsabilité pénale pour cause de trouble mental), on en vient à se demander si ce que décrivait Foucault[1] pour l'âge classique n'est pas à nouveau en partie d'actualité. Si les conditions historiques et sociales caractéristiques de l'âge classique ne peuvent être comparées à celles de l'époque contemporaine, quelques signes nous permettent de mettre en garde contre le retour de l'enfermement et de la criminalisation des malades mentaux. La Renaissance voit la création des institutions dédiées à la folie doublées d'une politique d'enfermement des pauvres qui cul-

À VOIR

La Borde ou le droit à la folie

L'histoire d'une vie collective en train de s'inventer, avec les paroles des soigné-e-s et des soignant-e-s. Film documentaire de Igor Barrère, 1977, 60 min.

minera au XVII[e] siècle et que Foucault appelle « grand renfermement ».
En 1656, un décret établit « l'hôpital général », structure semi-juridique dont la forme va marquer au fer rouge le destin des aliéné-e-s. Comme l'écrit Foucault : un étrange pouvoir entre la police et la justice est mis en place, sorte de zone de non-droit réservée aux pauvres de Paris et sur laquelle un directeur nommé à vie exerce un pouvoir absolu. Celui-ci a le pouvoir d'autorité, de direction, d'administration, de commerce, de police, de correction et de châtiment sur toutes et tous les pauvres de Paris, tant au-dehors que dans l'hôpital général. Les lieux de sûreté se multiplient alors : ils prennent la forme de salles à la porte des villes, de cachots sous les palais de justice, de prisons ordinaires où s'entassent prostituées, mendiant-e-s, prévenu-e-s, accusé-e-s, galérien-ne-s et « fous ». Celles et ceux-ci sont aussi enfermé-e-s dans les prisons de force, forteresses dont les « fous » occupent les « communs » et où ils dorment sur la paille, nourris par la charité chrétienne. Enfin, les dépôts de mendicité sont créés en 1764 : la condamnation de l'oisiveté va conduire à la confusion du fou et de l'oisif qu'il faut redresser. Mais ce que Foucault revendique, c'est une explication sociale marquée par les mentalités, explication selon laquelle le fou, le reclus, celui qui est rejeté, est une création de toutes pièces qui a finalement peu à voir avec la spécificité de la folie. Pour lui, l'internement n'a pas pour cause une volonté de gérer la folie, mais bien d'éloigner cette figure de l'étranger, d'autant plus menaçante qu'elle menace la Raison elle-même. Cette lecture historique nous invite à penser ensemble le problème de la prison et celui de la psychiatrie, celle des normes sociales, de la discipline, de la pauvreté et de l'intégration sociale.
En mettant les pauvres sous la tutelle de directeurs qui possèdent les pouvoirs de police, justice et châtiment, le roi se débarrasse de toute une frange de la population qui, du même coup, devient étrangère, aliénée dans sa position marginale. Retenons de cette époque le fait que les institutions visent à travers le fou un-e individu-e hors norme et incapable de faire « comme il faut ». De là une perspective : mettre en question toute institution prétendant assurer des soins aux malades mentaux et créer des lieux autonomes, aussi indépendants que possible de l'État, pour accueillir celles et ceux d'entre nous qui sont en souffrance.

Une solution libertaire est expérimentée depuis les années 1950 (notamment à Saint-Alban, à la clinique de la Borde et à la Chesnaie). Elle considère que l'institution de soins est un acteur majeur de toute prise en charge. Elle met en question la dimension sociale de la vie en institution de soins, qui se trouve généralement réduite à la prise de médicaments et aux rencontres avec le médecin, alors que la dimension de vie quotidienne (manger ensemble, participer à des activités, se promener, téléphoner à ses proches, régler ses démarches administratives, etc.), pourtant si importante, est mise entre parenthèses. Pourtant, le centralisme et la structuration hiérarchique de l'institution la conduiront généralement à préférer un même cadencement pour toutes et tous, qui ne tient pas compte des singularités en présence. Soit que l'institution, sous la forme de l'équipe soignante, n'ait pas les moyens matériels de faire autrement, soit qu'elle n'en ait plus l'idée, cette pratique ayant été rayée des outils dont peut se servir le ou la soignant-e. Hermann Simon, psychiatre allemand des années 1950, avait pourtant découvert que l'inactivité et l'absence de responsabilité des malades constituait bien un des éléments les plus nocifs de la vie hospitalière, qui renforçait les aspects chroniques de certains troubles mentaux.
Le collectif fonde le partage des responsabilités et la mise en commun des objectifs comme principes pratiques d'organisation, il dynamite les hiérarchies traditionnelles et redéfinit l'autorité et les rapports de pouvoir. Dans le contexte psychiatrique, l'organisation en collectif permet d'aider les personnes venues dans l'institution pour se soigner et de créer un maillage relationnel serré leur permettant une grande autonomie de vie. Chacun-e participe à la vie du lieu en prenant une part de responsabilité selon son désir et ses compétences propres : aider en cuisine, participer au journal de la clinique, acheter les cigarettes et tenir le tabac, etc. Cette organisation, une philosophie à part entière, implique que les frontières entre soignant-e-s et soigné-e-s soient remises en cause et la vieille hiérarchie hospitalière amendée. Cela présuppose que l'autorité de santé ne puisse pas décider du fonctionnement intérieur. Il faut donc ménager un juste éloignement avec cette autorité et ne pas la laisser intervenir sur l'essentiel : la vie quotidienne.
Cela implique de ne pas donner tout le pouvoir à la sphère médicale et de le répartir entre toutes et tous, pensionnaires et soignant-e-s, et pour cela de dissocier les organes de décision et de se doter d'un club thérapeutique, association indépendante de l'instance administrative. Bref, toute une armature dont le but est de permettre que l'initiative ne repose pas sur la hiérarchie hospitalière, mais prenne sa source dans le désir d'agir des personnes qui demeurent des interactant-e-s[2] valides.

L'institution psychiatrique n'est pas un endroit neutre où l'on viendrait débarrassé des dimensions aliénantes de toute vie sociale, faite de normes, hiérarchies, rapports de pouvoir, qui nous affectent. La réponse carcérale, qui caractérise aujourd'hui le projet gouvernemental en direction d'un secteur de soins sinistré de longue date, a une visée politique qui nous oblige à regarder vers l'histoire noire de la psychiatrie française : le grand renfermement doit être combattu, sous toutes ses formes, par le retour vers des modes d'organisation collectifs. Ce modèle peut-il englober les personnes non consentantes au soin psychiatrique ? Je ne saurais répondre, mais la question mérite d'être posée pour contrer une prise de parole médiatique qui fait du fait divers une règle pour convenir des nouveaux enfermements à bâtir.
Emmanuelle Rozier

1. Michel Foucault, « Histoire de la folie à l'âge classique », Gallimard, 1976, et **Cours au Collège de France,** Seuil, 2004.

2. Interactant-e : personne considérée du point de vue de ses échanges avec d'autres personnes, plus que du point de vue de ses « qualités », « aptitudes », « compétences ».

RÉTENTION DE SÛRETÉ

LA LOI RELATIVE À LA RÉTENTION DE SÛRETÉ permet d'enfermer, une fois qu'elles ont purgé leur peine de prison, les personnes condamnées à plus de quinze ans pour meurtre, assassinat, torture, viol, enlèvement ou séquestration sur mineur-e, et que l'on estime « d'une particulière dangerosité » dans des hôpitaux-prisons, ceci pour un an renouvelable sans limitation de durée.
Avec cette nouvelle loi, les juges ne pourront plus simplement notifier une ordonnance de non-lieu quand les auteur-e-s d'infractions sont atteint-e-s de troubles mentaux et considéré-e-s comme irresponsables pénalement. Ils devront prononcer une déclaration d'irresponsabilité pénale à l'issue d'une audience qui pourra être publique à la demande des victimes ou de leur famille. Cette déclaration d'irresponsabilité pénale sera inscrite au casier judiciaire. Les juges pourront également prononcer des peines de sûreté contre ces personnes déclarées irresponsables (interdiction de rencontrer les victimes ou de se rendre en certains lieux).

DOSSIER

CATHERINE NOUS RELATE LA DIFFICULTÉ À ÊTRE UN-E PROCHE DE PERSONNE DÉTENUE. EN PRISON, TOUT EST FAIT POUR COUPER LES DÉTENU-E-S DE TOUTE RELATION SOCIALE, CONDAMNANT CELLES ET CEUX-CI À LA MORT SOCIALE ET LES FAMILLES À UNE ANGOISSE PERMANENTES. CATHERINE NOUS FAIT PART DE SON COMBAT POUR MAINTENIR LES LIENS QUI L'UNISSENT À SES DEUX FILS INCARCÉRÉS.

VOL AU-DESSUS D'UN NID DE

EN 1995, LORSQUE CHRISTOPHE, mon fils aîné, est entré en prison, ça a été un choc terrible, ça a remué un tas de choses en moi et bouleversé ma vie : interrogations, nuits blanches et culpabilité. Je me sentais coupable de ce que les autres me renvoyaient, l'image d'une mauvaise mère car, plus jeune, j'avais été incarcérée de nombreuses fois.

UN QUOTIDIEN DIFFICILE

Puis, six ans plus tard, quand, à son tour, mon second fils a été incarcéré pour avoir voulu délivrer son frère à l'aide d'un hélicoptère au-dessus des prisons de Fresnes, deux choix s'offraient à moi : ou je subissais la situation ou je la combattais. J'ai opté pour le second choix et suis entrée en résistance. Oh ! Bien sûr, ça n'a pas été aussi facile que je le raconte, mais quand même, très vite, j'ai tapé au fond du désespoir pour remonter à la surface. Qu'allais-je faire avec tout ça ?

C'est terrible, le quotidien d'un-e proche de personne détenue. L'angoisse de ne pas savoir ce qui va advenir de nos vies, l'isolement social, les fouilles abusives, les exactions contre les détenu-e-s, le suicide, les brimades, les humiliations, les mesures d'hygiaphone, l'omerta carcérale, les heures d'attente pour obtenir un simple rendez-vous de parloir et, à cause des transferts incessants au nom de la sécurité, lorsque nous l'obtenons, nous traversons la France entière, de la frontière allemande jusqu'à l'Espagne, pour une heure de visite, dans un tourisme carcéral sans fin.

C'est ainsi que l'hydre carcérale avale des hommes, des femmes et des familles entières, planquée derrière le paravent du droit, tandis que nous imaginons, englué-e-s dans nos concepts roses et sucrés, que ce dernier peut nous protéger de toute dérive « démocratique ».

Entre-temps, je me suis mise à saigner de partout, du nez, de la bouche, etc. J'étais couverte de bleus à cause du stress de la situation que vivaient mes fils et tous ces hommes, laquelle avait une incidence directe sur ma santé et me vidait de tout mon sang.

Dès que je sortais du parloir de l'isolement, où j'allais visiter Cyril, dans les entrailles du monde, je me rendais à quelques mètres de là, à l'hôpital Cochin, pour me faire transfuser. À cette époque, je me disais que si je survivais à ça, rien de pire ne pourrait m'arriver. Mais là, je me trompais vraiment.

Pour preuve, la première fois où je me suis rendue à la prison de Luynes (Aix-en-Provence) après des heures de train pour une petite heure de parloir… très vite, le pire est arrivé. Christophe avait, à l'époque de cette première visite dans la région, une mesure d'hygiaphone qui le privait de tout contact physique avec ses visiteurs-euses, dont je faisais partie.

Une mesure absurde au regard des incessantes fouilles à nu et des nombreux contrôles auxquels doivent se plier tous les DPS dans les prisons de France (détenu-e-s particulièrement surveillés) à longueur de journée et ce, à chaque fois qu'elles et ils sortent de leur cellule pour quelque raison que ce soit. Lors de cette visite, j'ai été extraite du rang des familles et emmenée dans un bâtiment annexe et mise nue pour une fouille de tous mes orifices. Ceci est arrivé à deux reprises.

UNE VIOLENCE INIMAGINABLE

Ces pratiques humiliantes, ces mesures barbares ont-elles un autre but que de rendre des hommes fous ou de les tuer à petit feu ?

Seuls celles et ceux qui vivent la prison de près connaissent la réponse et savent parfaitement qu'elle tue, rend malade et fabrique la récidive. Tout y est à l'excès, le nombre de suicides, les pathologies mentales, la violence aussi. Insidieuse, elle s'infiltre partout. Pire, elle est contagieuse, et beaucoup refusent de nous parler de peur d'être contaminé-e-s. Quant aux fumigènes de la réforme qui veulent re-décorer l'enfer, ils n'y peuvent rien changer.

« Seuls celles et ceux qui vivent la prison de près savent qu'elle tue, rend malade et fabrique la récidive. »

Lors du parloir qui a suivi cette fouille à la prison de Luynes, les frustrations étaient telles que les émotions, longtemps contenues, rebondissaient de part et d'autre de la vitre. Quelque chose d'indicible et de si fort que je ne peux le retranscrire ici.

En plus, Christophe ne pouvait pas me prendre dans ses bras pour me consoler, me dire que tout allait s'arranger, ni sentir mon parfum ou s'enivrer des odeurs de la vie qui, jusqu'ici, l'avaient tenu debout. La privation sensorielle, en particulier le toucher et l'odorat, étaient bannis par l'hygiaphone.

À la fin du parloir, les Éris, les brigades de matons cagoulés, sont venus en renfort pour ramener Christophe dans sa cellule dans laquelle, je l'ai appris plus tard, ils avaient tout cassé à coups de masse comme dans plusieurs autres cellules de l'isolement. C'était le lot de beaucoup d'isolé-e-s.

Quant à moi, je suis restée longtemps avec l'image insoutenable d'un fils traîné par des hommes sans visage qui l'emmenaient je ne sais où, pour lui faire je ne sais quoi.

J'ai commencé par aller sur les ondes des radios alternatives où j'étais invitée (Fréquence Paris plurielle). La première fois, c'était en 2001, juste après la tentative d'évasion. Plus tard, j'ai coanimé ces émissions destinées aux personnes détenues. Les mecs m'écoutaient consciencieusement, ceux des quartiers d'isolement en particulier. J'ai gardé beaucoup de lettres qu'ils m'ont écrites à cette époque. Ce qu'ils me racontaient sur leurs conditions de détention était épouvantable, leur détresse me bouleversait, et j'ai refusé d'emblée de m'en faire la complice par silence interposé.

À LIRE

Fraternité à perpète
Un recueil de textes en solidarité avec Christophe et Cyril Khider, suite à la tentative d'évasion de Fresnes de juin 2001. Collectif, L'Insomniaque, 2006.

Les Détenus et leurs Proches. Solidarités et sentiments à l'ombre des murs
Gwenola Ricordeau, Autrement, 2008.

À ÉCOUTER

Ras les murs
tous les mercredis, de 20 h 30 à 22 h 30

L'Écho des cabanes
(avec Catherine, de l'Arppi), un vendredi sur deux, de 11 h 30 à 14 heures sur Radio libertaire (89.4 FM en région parisienne/écoute en direct sur Internet : http://rl.federation-anarchiste.org). Radio libertaire - 145 rue Amelot - 75011 Paris.

COURROUX

Alors, en plus de leur répondre, je me suis mise à raconter tout ce que je savais, les abus en tout genre, la vengeance et la cabale administrative contre mes fils qui avaient osé défier la sécurité, et tout ce que les gars dénonçaient. J'ai commencé à faire circuler le tout sur Internet, que je découvrais à cette époque.

RÉSISTER

J'étais très en colère contre l'institution, mais j'ai décidé de déposer des plaintes au lieu de déposer des bombes. Oh ! Pas que je crois au système judiciaire. Non. J'avais quand même conscience qu'en déposant celles-ci, je participais sans le vouloir à rendre illégitimes, hors des recours légaux, les autres procédures qui dénonçaient les abus. Mais l'insoutenable de la situation, le désespoir de tous ces hommes, de mes fils en particulier, faisaient que je réagissais du tac au tac face à l'urgence tout en laissant des traces de ces ignominies.

Finalement, au fil des plaintes, la mesure hygiaphone de Christophe a sauté. Cyril est sorti de l'isolement plus de cinq ans plus tard soit, mais plein d'autres gars ont suivi le mouvement, ils ont fait des référés devant les tribunaux et obtenu satisfaction. Or, à mes yeux, cela n'a pas de prix et a surtout confirmé que, dans ces moments-là, deux grammes d'expérience valent mieux qu'une tonne de théorie..

Puis je me suis dit qu'une résistance, pour être parfaitement efficace, devait s'organiser. J'ai donc décidé de monter l'ARPPI, Association pour les proches de personnes incarcérées, pour permettre aux familles et aux proches de dénoncer ce qu'ils et elles vivaient. Le délitement du lien familial jusqu'à son érosion complète, les punitions collégiales dont nous faisons l'objet, la longueur infinie des peines, les transferts abusifs et incessants qui érodent notre résistance jusqu'à l'usure, comment tenir vingt, voire trente ans, dans de telles conditions ? Mais aussi les rétentions d'aménagement de peine, les libérations conditionnelles données au compte-gouttes, les rétentions de sûreté et ce tas de réformes qui nous laminent chaque davantage.

La prison est une aberration en soi, elle n'a jamais résolu le problème de la délinquance ou de la criminalité, elle ne fait qu'enfermer les pauvres et fait du marché de la punition une entreprise florissante. Elle ne laisse aucune place aux concepts de réinsertion ou de maintien des liens familiaux, elle ne propose rien à part l'éradication pure et simple de nombreux et nombreuses individu-e-s.

Tant que la société s'interrogera seulement sur le comment de la prison et non sur son pourquoi, la révolte, le suicide et l'évasion resteront des actes de foi.

Catherine, maman de Christophe et Cyril Khider et présidente de l'ARPPI

ASSOCIATION POUR LE RESPECT DES PROCHES DE PERSONNES INCARCÉRÉES (ARPPI)

« VOUS NE NOUS CONNAISSEZ PAS et pourtant nous sommes un demi-million à sillonner la France de part en part, portés par l'amour, l'amitié ou la fraternité.

Assis dans les trains, dans les bus ou les métros qui sont notre quotidien, sur un palier voisin, à l'usine ou au bureau, vous ne nous voyez pas.

Nous sommes un demi-million et on ne parle jamais de nous ou alors on parle à notre place.

Faut-il s'immoler pour être enfin entendu ?

En revanche, on parle souvent de ceux que nous allons voir et pour lesquels nous tenons debout lorsqu'ils se suicident, qu'un drame intervient en prison, mais ils continuent de mourir à un rythme effréné et nous ne l'acceptons pas.

Personne ne se soucie du choc que nous vivons lorsqu'on nous annonce, souvent sans ménagement, la mort d'un fils, d'un père, d'un frère ou d'une sœur en prison.

Vous jugez, vous condamnez ou bien vous détournez les yeux sans nous connaître, sans rien connaître de nos sentiments ou de ce qui nous anime.

On dit que nous sommes les meilleurs garants de la réinsertion de nos proches et de cela nous sommes conscients, mais au lieu de nous soutenir on nous méprise, on nous bafoue, on nous piétine.

Nous avons décidé de sortir de l'ombre en refusant l'obscurité dans laquelle nous vivons, nous demandons à être vus, écoutés et entendus afin de faire valoir notre droit au respect et à la dignité.

Nous sommes les proches de personnes détenues. »

Constituée à l'automne 2008, l'**ARPPI** rassemble une trentaine de proches de détenu-e-s, principalement en région parisienne.

Pour plus d'infos sur les réunions et les activités de l'association :
06 68 84 47 31
arppi@live.fr – www.arppi.net

DOSSIER

LE RAPPORT EST CONNU DEPUIS LONGTEMPS ENTRE LES RELATIONS SOCIALES DES DÉTENU-E-S ET LEURS RÉVOLTES. MAIS LES INSTRUMENTS DONT DISPOSENT L'ADMINISTRATION NE SE LIMITENT PAS À L'ISOLEMENT DES DÉTENU-E-S : S'Y AJOUTENT LES TRANSFERTS, L'INDIVIDUALISATION DES PEINES ET D'AUTRES PRATIQUES, PLUS INFORMELLES.

« GESTION DES DÉTENU

« *Quand un établissement marche très bien, quand la discipline est appliquée, une certaine tranquillité s'installe qui permet de vrais échanges entre surveillants et détenus.* »
Marylise LEBRANCHU, *Le Nouvel Observateur*, 14 juin 2001.

LORS DE SA NAISSANCE, au début du XIX[e] siècle, la prison est un lieu où on s'entasse, littéralement. C'est la marque de la lente transformation de l'institution : lieu d'attente d'un châtiment, elle devient, en soi, punition. Des impératifs hygiénistes (la lutte, par exemple, contre la "fièvre des prisons" – le choléra) et moraux plaideront en faveur de la séparation des hommes, des femmes et des enfants. Si la conception d'une prison idéale synonyme d'encellulement individuel finit par triompher, c'est que le projet carcéral s'appuie sur une conception dualiste du corps et de l'âme à l'œuvre dans le monachisme : élever l'âme par l'ascèse, imposée au corps. L'encellulement individuel n'est pas réductible à une question de confort. Vaut illustration la politique pénitentiaire turque. Alléguant de l'application des normes européennes (de standards de confort), la Turquie a décidé, en 2000, de l'instauration de nouvelles prisons, dites de "type F", où l'encellulement est individuel. Par leur grève de la faim, à partir d'octobre 2000, les détenu-e-s du DHKP-C (guévaristes), du TKP-ML (maoïstes), du MLKP (marxistes-léninistes) et du TIKB (stalinistes), puis par leur « jeûne à mort » – auquel ont participé des proches de détenu-e-s – en 2004, les opposant-e-s à cette réforme ont démontré que, sous prétexte de modernité démocratique, cette réforme était bien à usage interne : la mise en place d'un régime de détention désocialisant afin de réprimer les opposant-e-s politiques et les luttes collectives. En France, sous couvert de réduire la surpopulation carcérale et la promiscuité, les nouveaux établissements pénitentiaires réduisent toujours davantage les possibilités de contacts entre détenu-e-s – mais aussi entre surveillant-e-s et détenu-e-s.

La modernité carcérale s'est traduite par le perfectionnement, au XXe siècle, des techniques d'isolement. Les "cellules silencieuses" ("silent rooms") américaines inventées au début du siècle ont ensuite été perfectionnées à l'hôpital d'Hambourg-Eppendorf, notamment par le professeur Jan Gross et son Laboratoire pour l'étude clinique du comportement. Ses recherches ont été appliquées en RFA lors de l'incarcération des membres de la Rote Armee Fraktion (RAF), qui ont subi les pires conditions d'isolement sensoriel jamais conçues, dans des quartiers spécifiques créés dans plusieurs prisons.

Chez nous, il n'existe plus de système de classification des détenu-e-s et de régime progressif, à l'inverse de beaucoup de systèmes pénitentiaires occidentaux

De nombreux autres pays occidentaux ont utilisé l'isolement sensoriel à l'encontre de leurs opposant-e-s. Ainsi, en Irlande du Nord, les prisonnier-e-s de l'IRA et des militant-e-s indépendantistes irlandais ont été soumis au "white noise", un mélange sonore dont les fréquences absorbent tous les autres sons, y compris ceux que l'on fait soi-même.

En France, les quartiers de haute sécurité (QHS) ont été, dans les années 1970, largement contestés, à commencer par ceux qui subissaient leur régime d'isolement (Knobelspiess, Mesrine, par exemple). Les QHS ont officiellement disparu en 1981 : ils ont été discrètement renommés quartiers d'isolement (QI). Si l'affectation au QI n'est pas formellement une sanction (contrairement au placement au quartier disciplinaire, c'est-à-dire le « mitard »), elle constitue un outil efficace de répression, qui peut être prolongé indéfiniment, d'autant que les recours administratifs sont difficiles.

On peut, comme nous y invite Christie[1], parler d'une tendance internationale à la "marionisation", du nom de la prison fédérale de Marion (Etats-Unis). Lors de sa construction, en 1972-1974, cet établissement était le précurseur d'un nouveau niveau de sécurité, appelé "super-maximal", ou "maxi-maxi". Aujourd'hui, 1,8 % des prisonnier-e-s américain-e-s se trouveraient dans les quartiers de sécurité maximale. Or, la marionisation a été théorisée par le docteur Edgar Schein, un spécialiste des pratiques de coercition morale. Les vingt-quatre principes (permettant d'obtenir la docilité des détenu-e-s) qu'il avait exposé au Federal Bureau of Prisons (Etats-Unis) devaient en effet être utilisés quelques années plus tard lors de la fondation de Marion.

Le premier des principes exposé par Schein était le "transfert des prisonniers dans des régions suffisamment isolées, pour rompre ou affaiblir sérieusement les liens émotionnels et intimes". En France, les transferts, préventifs (pour briser les solidarités) ou punitifs, nourrissent un "tourisme pénitentiaire", dont les étapes (des prisons connues pour leur régime particulièrement disciplinaire) sont balisées. Les proches des détenu-e-s sont aussi incité-e-s à la soumission car, à la moindre protestation, on menace de transférer la personne détenue.

Chez nous, il n'existe plus de système de classification des détenu-e-s et de régime progressif, à l'inverse de beaucoup de systèmes pénitentiaires occidentaux, comme en Allemagne, au Canada ou au Royaume-Uni. Ainsi, outre-Manche, le système des "Inventives and Earned Privileges" classe les détenu-e-s de A ("maximum security conditions") à D ("open conditions") et, en fonction de leur comportement et de leur degré de soumission au système, on leur attribue plus ou moins de « privilèges » (parloir, montant du salaire et somme disponible pour la cantine, etc.).

Ce système n'existe pas formellement en France. Pourtant, plus d'une centaine de détenu-e-s sont étiqueté-e-s "DPS" ("détenu particulièrement surveillé"), ce qui implique un régime de détention différencié (placement au QI et trans-

1. Nils Christie, « L'Industrie de la punition », Autrement, 2003.

J-E-S », DISENT-ILS…

ferts plus fréquents, par exemple). De plus, la constitution de quartiers et de régimes de détention spécifiques tend à remplacer efficacement un régime progressif. Les concepts architecturaux de "rue" et de "boulevard", inventés par Guy Autran, ne sont pas sans accointances avec l'idée de différencier les régimes de détention. Utilisé pour la première fois à Epinal en 1983, le concept de "rue" a largement été utilisé dans les programmes "13 000" et "4 000" (initiés en 1987 et 1995)[2]. Il s'agit de concevoir, à l'intérieur de la prison, de vastes espaces "libres", avec des "hébergements" autonomes en périphérie, qui permettent de moduler les différents régimes de détention (le quartier des "courtes peines", par exemple).

À cela se superpose l'"individualisation des peines", c'est-à-dire les aménagements de peine (libération conditionnelle, permissions de sortie, etc.) décidés par les juges de l'application des peines. L'offensive politique contre toutes les mesures collectives et automatiques (par exemple, la disparition des grâces traditionnellement accordées pour le 14 juillet et lors de l'élection d'un nouveau président de la République) peut être datée. En effet, dès 1993, l'Administration pénitentiaire a fait traduire le célèbre rapport britannique Woolf (1991) "sur les désordres dans les prisons britanniques" – suite à l'émeute de la prison de Stangeways (Manchester), une formidable boîte à idées pour la répression carcérale. D'ailleurs, le rapport Cartier (1994) s'est ensuite largement inspiré de ses conclusions. La mise en place, en 1996, du projet d'exécution des peines, qui individualise un "projet de peine", est une de ses traductions concrètes.

À partir de 2003, on a assiste à une nouvelle évolution de la gestion des populations carcérales par l'Administration. La création des Eris (une force d'intervention spécifique) et la possibilité donnée aux surveillant-e-s d'être cagoulé-e-s pendant certaines tâches (par exemple lors de l'escorte d'un-e détenu-e ou de la fouille d'une cellule), sont concomitantes du passage à une conception proactive de la sécurité. L'état-major de sécurité de l'Administration pénitentiaire, désormais composé de trois bureaux (le bureau de gestion de la détention, celui de la sécurité pénitentiaire et celui du renseignement pénitentiaire), évalue la situation de chaque établissement et suit les détenu-e-s jugé-e-s contestataires. On est passe d'une sécurité passive (les murs, les miradors) à une sécurité situationnelle.

Comprendre le système de gestion des populations carcérales et de répression des mobilisations collectives est une chose. La construction des luttes (en prison ou contre les prisons) en est une autre. Cela signifie déjouer le piège réformiste et l'illusion d'une prison "démocratique" (la stigmatisation d'un Guantánamo pour mieux escamoter le continuum qui le relie à notre système carcéral). C'est aussi répondre à l'offensive freudiste qui, en soutenant l'idée de la prévisibilité du passage à l'acte, participe de l'évolution assurantielle de la société. C'est enfin se garder d'une focalisation sur les mesures "antiterroristes" qui feraient oublier que tous les « prisonnier-e-s sociaux » sont des « prisonnier-e-s politiques » : les luttes des prisonnier-e-s, à l'instar de celles contre les prisons, ne peuvent gagner qu'en s'appuyant sur cette conscience que la répression, malgré ses déclinaisons, est consubstantielle au système capitaliste. Bref, vive les mutin-e-s ! **Soledad**

À VOIR

L'Expérience
Fiction qui relate une expérience sur le comportement humain au cours de laquelle un professeur enferme huit volontaires dans un univers carcéral. Huit sont désignés pour être les gardiens, les douze autres les prisonniers… Film allemand de Oliver Hirschbiegel, 2000, 114 min.

2. Programmes de construction de 13 000 et 4 000 places de prison.

DES PRISONNIERS POLITIQUES ?

DEPUIS 1981, en France, le statut de « prisonnier politique » n'existe plus. Par contre, la loi dite « antiterroriste » de 1986 a institué un corps spécialisé de police (la division nationale antiterroriste), placé sous l'autorité du ministre de l'Intérieur, une magistrature spécialisée (la XIVe section du parquet de Paris) et le jugement des inculpé-e-s par une cour d'assises spéciale (dont les juré-e-s ne sont pas populaires comme c'est généralement le cas). Actuellement, plus de deux cents personnes dépendent de cette procédure particulière : beaucoup de militant-e-s nationalistes (basques, corses et bretons), islamistes, quelques militant-e-s d'extrême gauche (Action directe, Espagnol-e-s membres du PCEr et des GRAPO). Le régime spécial des personnes inculpées comprend notamment la possibilité de gardes à vue pouvant durer six jours, puis l'incarcération systématique des prévenu-e-s en région parisienne, obligeant les proches (notamment des Corses et des Basques) à de longs trajets. Ces prisonnier-e-s sont souvent classé-e-s DPS (détenu particulièrement surveillé), voire placé-e-s en quartier d'isolement, et régulièrement transféré-e-s d'un établissement à un autre. Malgré les luttes régulières des prisonnier-e-s basques et corses pour leur transfert près de leurs proches, la politique d'éloignement continue, l'Administration pénitentiaire évitant tous les regroupements de prisonnier-e-s.

DOSSIER

ON CONFOND SOUVENT DÉVIANCE ET DÉLINQUANCE, MAIS TOUTE DÉVIANCE N'EST PAS INSCRITE DANS LA SPHÈRE PÉNALE. IL EN EXISTE DES FORMES MULTIPLES, TOUT COMME ON TROUVE DES RÉPONSES VARIÉES AUX COMPORTEMENTS DÉVIANTS. LA PUNITION EST UNE DES RÉPONSES À LA DÉVIANCE, MAIS CELLE-CI EST-ELLE INDÉPASSABLE ?

DÉVIANCES, ENFERM

TOUTE SOCIÉTÉ HUMAINE et tout groupe social sont régis par des normes et des règles. Ces principes et modèles de conduite sont intériorisés par les individu-e-s lors du processus de socialisation. Les normes régulent les relations entre individu-e-s et les relations entre les individu-e-s et les institutions par un système de sanctions, formelles et informelles, en cas de transgression ou de non-conformité. Un comportement qui s'écarte de la norme est qualifié de « déviant ». Encore faut-il préciser la norme à laquelle on se réfère, car certaines sont implicites (liées à la tradition, aux coutumes et pratiques de chaque groupe social), d'autres explicites (par exemple les lois).

Selon Laurent Mucchielli[1], « pour qu'une situation de déviance existe, il faut que soient réunis trois éléments : l'existence d'une norme, un comportement de transgression de cette norme, un processus de stigmatisation de cette transgression ». La transgression de certaines normes, le manquement à la politesse, par exemple, sera sanctionnée par la désapprobation, mais pas par la stigmatisation de la personne incriminée. On ne peut alors véritablement parler de « comportement déviant ».

Les normes et les règles varient selon les cultures et les pays, et n'ont bien sûr rien d'immuable. D'ailleurs, elles varient d'une époque à une autre. Ce qui était considéré comme une déviance intolérable à une époque peut devenir la norme à une autre, par exemple l'avortement. À l'inverse, des comportements qui étaient auparavant tolérés, voire considérés comme normaux, peuvent à une autre époque être considérés comme des comportements déviants, par exemple, à l'heure actuelle, le fait de tenir des propos racistes ou de fumer dans un lieu public.

Enfin, aucune société ne peut se targuer de l'homogénéité de ses normes. En particulier dans les sociétés modernes, marquées par le métissage des populations, dans lesquelles se font jour des influences, des évolutions et des conflits autour de la définition des normes. Parce que les lois sont le produit de la morale bourgeoise et qu'elles sont au service des systèmes de domination, on peut fréquemment se retrouver dans une situation de conflit entre deux normes. Par exemple, dans le cas d'un crime d'honneur, qui peut faire partie des normes d'un groupe social tout en étant interdit par les lois du pays dans lequel il est commis, ou dans celui de l'ouvrier qui récupère le fruit de son travail en volant dans son entreprise.

En fait, s'il y a comportement déviant, c'est soit que la personne ne reconnaît pas la légitimité de la norme (sous-culture, acte politique, par exemple), qu'elle estime qu'elle ne s'applique pas à elle dans les circonstances dans lesquelles elle se trouve, ou qu'elle est dans l'incapacité de la respecter. Cette incapacité peut être très concrète (ne pas avoir d'autres solutions que de faire un acte que l'on estime condamnable). Cela peut aussi être dû à un défaut d'intériorisation de la norme (par exemple, on ne doit pas violer). En fait, on joue souvent avec les normes, en les défiant, en les détournant (le travestissement), car c'est aussi une façon de les réaffirmer (le carnaval).

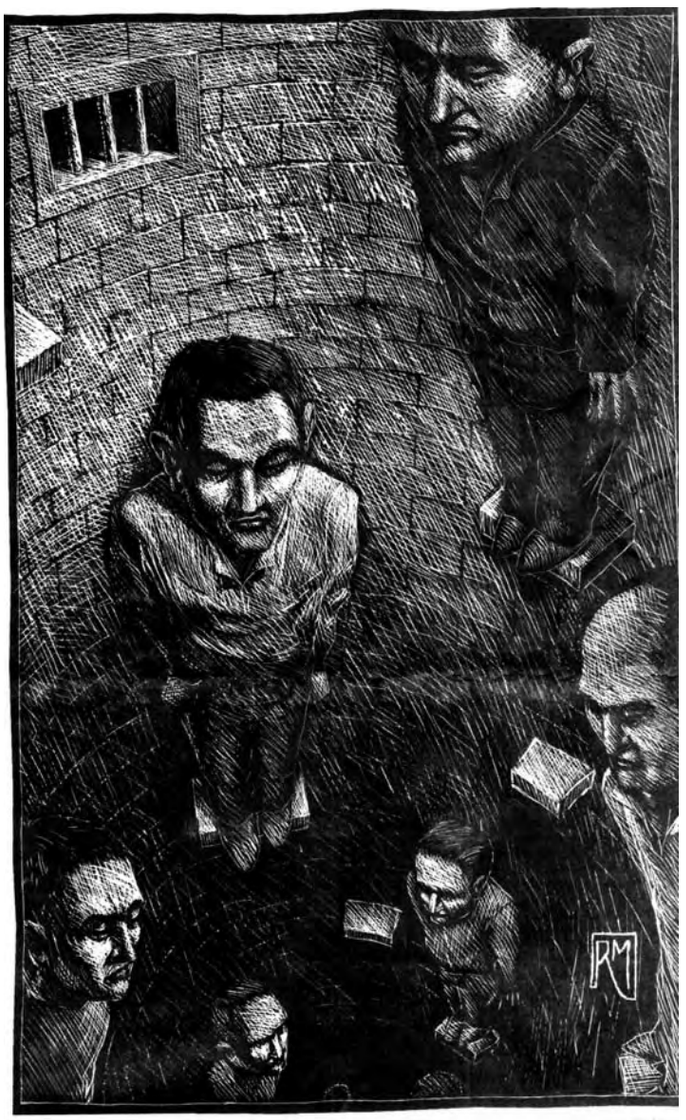

LES RÉPONSES À LA DÉVIANCE

Puisque toutes les sociétés ont des normes et des règles pour assurer la cohésion sociale, elles sont aussi dotées de moyens de prévenir les comportements déviants et d'y répondre. D'abord par l'apprentissage, conscient ou non. On apprend qu'il faut rouler à droite, mais on intériorise les règles de la pudeur. Les réponses à la déviance sont nombreuses et ne sont pas forcément synonymes de punition. En deçà, on trouve toutes les formes de contrôle social que mettent en œuvre des institutions variées (la famille, les groupes de pairs ou les insti-

1. « La déviance : normes, transgression et stigmatisation », **Sciences humaines,** 1999, n° 99, p. 20-25.

EMENT ET PUNITION

tutions de contrôle comme l'école, l'ANPE, la DDASS, la médecine, etc.). D'ailleurs, il existe de nombreuses formes de ce que les sociologues appellent les « sanctions diffuses » des déviances. C'est bien sûr le rire ou l'ironie, mais cela peut aussi être le mépris ou la sollicitude.

La réponse pénale aux comportements déviants par l'incarcération est une réponse moderne (XVIIIe-XIXe siècle) et occidentale. Il est impossible de détailler ici les multiples formes que les réponses à la déviance ont pu prendre dans le passé et de par le monde. Souvent, l'exclusion temporaire ou définitive du groupe (par exemple, l'exclusion du système de tontine dans certaines parties de l'Afrique), des formes de réparation, comme le fait de donner un enfant (souvent mâle) à la famille de la victime d'un préjudice ou le mariage entre le clan de son auteur-e et celui de la victime. Donc, ni enfermement… ni punition.

L'enfermement comme réponse à la déviance peut donc être daté, et on peut aussi voir comment les pays colonisateurs l'ont imposé dans le monde entier. L'exportation du système carcéral s'est faite dès les débuts de la deuxième expansion colonialiste (1789-1870), c'est-à-dire à la fin du XVIII[e] siècle. La prison moderne naissait et était aussitôt exportée dans les pays colonisés. On trouve peu d'études sur le système pénitentiaire dans les colonies, alors que la colonisation a suscité un grand nombre de travaux sur des sujets très variés.

Il est important de noter que, non, « la prison n'a pas toujours existé » et que, non, un comportement déviant n'appelle pas forcément l'enfermement. C'est le meilleur argument pour nous, qui voulons déconstruire à la fois l'enfermement et la punition. Car, qu'on ne se méprenne pas : les « alternatives à l'enfermement » actuellement prônées sont non seulement souvent des « moyens d'enfermement alternatifs » (le bracelet électronique, par exemple), mais sont en tout cas toujours de l'ordre de la punition.

« Pour qu'une situation de déviance existe, il faut que soient réunis trois éléments : l'existence d'une norme, un comportement de transgression de cette norme, un processus de stigmatisation de cette transgression » Laurent Mucchielli

DÉVIANCES EN SOCIÉTÉ LIBERTAIRE

L'avènement d'une société égalitaire impliquerait un certain nombre de règles, comme pour toute société humaine. Bien évidemment, certaines règles propres aux sociétés capitalistes, patriarcales et racistes seraient abolies, tout comme, de fait, l'étiquetage de certains comportements comme « déviants » (atteintes à la propriété privée, fraude aux transports publics, défaut de papiers d'identité, circulation d'une femme seule la nuit, etc.). On peut aussi miser sur le fait qu'une société égalitaire induise moins de comportements déviants et que l'éducation permette l'intériorisation de certaines normes. Mais le caractère libertaire de la société induirait de nouvelles normes, par exemple par son caractère antipatriarcal.

Une organisation libertaire impliquerait également des normes, elle ne signifie pas l'abolition des règles et la loi du plus fort. Les règles renvoyant toujours à une norme, celle ou celui qui transgresserait ces règles enfreindrait la norme. Quelles réponses apporter alors aux comportements qui dérogeraient à la norme qui ne soient pas de l'ordre de l'enfermement et de la punition ? C'est notamment par la réponse aux comportements déviants qu'une société libertaire se distingue des autres types d'organisations.

Si nous posons que ni l'enfermement ni la punition ne sont des horizons indépassables des organisations sociales, c'est que ni l'un ni l'autre ne peuvent satisfaire les exigences d'une société libertaire. Certes, dans les cas extrêmes, il sera difficile de se passer de formes de contention ou d'éloignement, pour le bien-être de la victime et la protection des personnes. Mais cela doit être envisagé comme temporaire et seulement lorsque d'autres ressources ne peuvent être mises en œuvre.

Si nous préférons penser la réparation plutôt que la punition, cela signifie concrètement un processus dans lequel les deux parties doivent être investies. Cela peut être un processus long, car il implique la reconnaissance par l'auteur-e des faits du dommage causé à la victime ou à la société et son implication dans la réparation. Mais c'est aussi une implication plus large des « pairs », afin d'accompagner le coupable comme la victime.

C'est une conception qui remet aussi en cause l'éducation, puisque l'apprentissage est, dans de nombreuses pédagogies, associé aux punitions (et aux récompenses). Nécessité d'éduquer autrement, pour éduquer aussi à la résolution des conflits, qui ne passe pas par la désignation du coupable et sa punition.

Reste une question : la justice réparatrice telle que nous l'entendons peut-elle trouver une place au sein de la justice pénale ?

Albertine & Soledad

AU-DELÀ DU DÉBAT SUR LES PEINES ALTERNATIVES, NOUS SOUHAITONS POSER ICI LA QUESTION DE LA POSTURE FACE À LA DÉVIANCE DANS DES SOCIÉTÉS AUTOGÉRÉES.

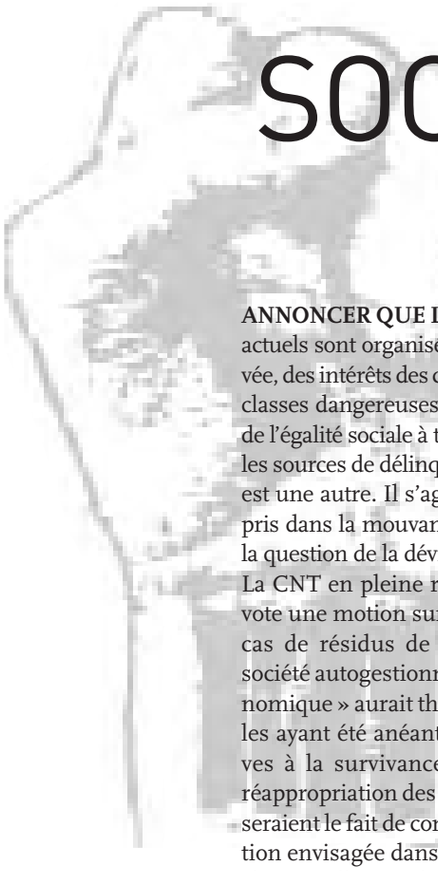

SOCIALISER **LA POLICE** ET **LA JUSTICE ?**

ANNONCER QUE LES SYSTÈMES POLICIERS et judiciaires actuels sont organisés autour de la défense de la propriété privée, des intérêts des classes possédantes et de la mise au pas des classes dangereuses est une chose. Prédire que la réalisation de l'égalité sociale à travers un processus révolutionnaire tarira les sources de délinquance une fois les richesses socialisées en est une autre. Il s'agit pourtant là d'un mythe tenace, y compris dans la mouvance libertaire, lorsque l'on tente d'aborder la question de la déviance dans une société collectivisée.

La CNT en pleine révolution, lors de son congrès de 1936, vote une motion sur la violence des maris jaloux comme un cas de résidus de comportements antisociaux dans une société autogestionnaire ou toute forme de criminalité « économique » aurait théoriquement disparue. Les classes sociales ayant été anéanties, il n'y aurait plus de raisons objectives à la survivance de formes de délinquance liées à la réappropriation des richesses… Les seules sources de tension seraient le fait de comportements « déraisonnables ». La sanction envisagée dans la motion cénétiste renvoie à la prise en charge collective du déviant par la communauté dans le but de lui faire entendre « raison », afin qu'il puisse réintégrer le corps social. Et si cette tâche échoue, il est prescrit un éloignement vers une autre communauté pour éviter les troubles. Nous percevons bien ici l'arrière-fond positiviste, rationaliste, d'un anarchisme traditionnel orienté vers la pédagogie, dont les réflexes animent nombre de militant-es, l'essentiel étant de faire disparaître du discours et de l'imaginaire la police en uniforme et la justice en robe, comme de prêter à la révolution sociale des vertus magiques de pacification des relations.

Pourtant, on peut légitimement s'interroger sur le bien-fondé d'un tel allant de soi, dont la part tacite n'a d'équivalent que sa part mystificatrice…

Concrètement, des sociétés auto-administrées sont quotidiennement confrontées à la délinquance tant interne, quand certains de ses membres rompent les règles et normes collectivement construites et instruites, qu'externe, quand l'agression vient d'individu-e-s ou de groupes sociaux ne partageant pas les mêmes « lois ». Dans ce cadre, des expériences de police et de justice communautaires sont menées, avec l'esprit de doter la communauté d'organes d'autodéfense se présentant comme un prolongement armé et judiciaire de leurs pratiques autogestionnaires.

Ainsi, depuis 1995, soixante-cinq communautés de dix *municipios* de l'État du Guerrero (Mexique) se sont progressivement engagées dans la construction d'un Système de sécurité et de justice communautaire (SSJC). Le SSJC s'est bâti par la connexion des corps de police communautaire mis en place dans les villages où les habitant-e-s ne supportaient plus la corruption et la complicité de la police « officielle », passive face aux exactions faites à la collectivité et rejetant les systèmes de normes égalitaires, comme le fonctionnement assembléiste. Ce réseau a été mis en place pour sécuriser les axes de communication régionaux, afin de pouvoir développer librement la vie économique et sociale communautaire sans subir les assauts permanents du brigandage et des violeurs, couverts par les services de l'État.

Le SSJC est gouverné directement par les assemblées de villageois-e-s, qui en choisissent les membres et définissent leur mandat. Il regroupe à ce jour plus de six cents bénévoles armés et en uniforme, souvent des jeunes dont c'est le premier accès à une tâche de responsabilité communautaire. Au-delà d'un réseau policier, un système de justice basé sur les normes de chaque communauté a été développé. En 1998, a été créé la Coordination régionale des autorités communautaires (CRAC), un organe chargé de rendre la justice communautaire. Il s'agissait de se donner les moyens de ne plus livrer les délinquant-e-s, une fois neutralisé-e-s, à la justice fédérale, mais d'engager un travail autonome de sanction, et non de punition, à travers des pratiques de « rééducation », de réconciliation ou de réparation des dommages.

Ce qui se joue dans ces expériences de police et de justice communautaires dépasse le cadre de la répression et de la discipline. Le SSJC peut être perçu comme une consolidation des pratiques d'auto-administration et d'appui mutuel. Cette démarche vise à combler les écarts entre justice pénale et justice sociale dans un processus collectif de prise en main des affaires régionales. Au même titre que les autres organes de la société communautaire, le SSJC est d'ailleurs un élément qui se place dans les diverses perspectives de luttes sociales, telles le conflit du barrage de la Parota[1], ou encore la participation à l'Autre Campagne, menée par les zapatistes en 2005. Si le SSJC montre évidemment de nombreuses limites, par exemple la reproduction d'une organisation hiérarchisée, la capacité des assemblées à contrôler cette institution doit retenir notre attention, le risque étant une autonomisation du SSJC du pouvoir des bases villageoises. Pour l'instant, il n'en est rien, police et justice restent socialisées. Pour preuve, les policiers itinérants ont été mandatés pour élaborer un système de communication communautaire, en diffusant notamment les décisions des assemblées d'un village à l'autre. **R. S. (OLS Marseille)**

1. Les opposants à la construction de cet ouvrage hydro-électrique, qui menace de déplacement forcé plusieurs milliers de paysans, sont couramment victimes de menaces et d'agressions par la police fédérale ou les milices associées. Le police communautaire vient appuyer la mobilisation, en sécurisant une lutte approuvée par les assemblées communautaires.

DOSSIER

NOTRE SOCIÉTÉ EST EN PLEINE MUTATION, ABANDONNANT PEU À PEU LA SEULE DISCIPLINARISATION DES CORPS ET DES ESPRITS POUR S'ACHEMINER VERS UN CONTRÔLE PERMANENT. LES DISPOSITIFS DE SURVEILLANCE ÉVOLUENT EUX AUSSI ET L'ON ASSISTE À L'APPARITION DE NOUVELLES FORMES D'ENFERMEMENT, AFFRANCHIES DES MURS DE LA PRISON.

LE CONTRÔLE : UNE RÉDUCTION OU **HORS LES MURS** UNE EXTENSION DE L'ENFERMEMENT ?

ÉCOLE, CASERNE, USINE, PRISON, HÔPITAL : autant d'institutions au sein desquelles l'humain moderne est appelé à vivre, autant de milieux d'enfermement dans lesquels on procède à l'imposition d'une discipline stricte sur les individu-e-s. Pourtant, depuis quelques décennies, ces institutions sont en proie à une série de transformations qui semblent indiquer que l'on se dirige vers un nouveau mode de gestion des populations, basé non plus sur la discipline mais sur un contrôle souple, « à l'air libre » et en temps réel. Avec les cursus professionnalisants et les stages en entreprise, l'école et l'université s'ouvrent sur le « monde du travail », tandis que les examens et les diplômes cèdent la place au contrôle continu et à la formation permanente ; les armées abandonnent le principe de la conscription au profit de la professionnalisation et du recours au mercenariat ; les usines et les entreprises utilisent massivement l'intérim, les temps partiels et le télétravail ; la sectorisation, les soins à domicile ou la chirurgie ambulatoire progressent dans tous les hôpitaux... Et la prison n'est pas en reste, elle qui constituait le modèle de toutes ces institutions disciplinaires, puisque sa clôture sur elle-même semble prendre fin à mesure que s'installent de nouvelles formes de contrôle, comprenant les travaux d'intérêt général, la liberté conditionnelle, le bracelet électronique, etc.

Faut-il pour autant diagnostiquer la fin des milieux d'enfermement et l'obsolescence de la prison en tant que modèle d'organisation sociale, comme s'est aventuré à le faire Gilles Deleuze dans un texte devenu célèbre[1] ? Il semble que non. Plutôt qu'à une réduction de l'enfermement, nous voici face à son extension à toutes les sphères de la vie sociale, bien que ce soit en rupture avec les trois principes de base de la prison moderne : la coercition physique, l'assignation à un lieu déterminé, et le confinement entre quatre murs. Telles en sont en effet les trois caractéristiques majeures : la multiplication des formes de réclusion *volontaire* ; l'apparition d'un enfermement mobile, qui est aussi bien un enfermement *dans la mobilité elle-même* ; et donc l'émergence d'une nouvelle figure de l'hypermodernité, celle de l'humain *enfermé dehors*.

RÉCLUSION VOLONTAIRE

De plus en plus de personnes cherchent aujourd'hui à s'enfermer derrière les murs de leur résidence. Ce n'est pas l'exercice d'une coercition physique qui les y entraîne, mais la volonté d'échapper à la promiscuité de leurs contemporains, jugée encombrante, voire dangereuse. Les technologies de production de l'isolement sortent ainsi du milieu carcéral pour être reconverties sur le marché de la sécurité : verrouillage, barrières et grillages, portes blindées, détecteurs de présence, digicodes, interphones, appareils à reconnaissance biométrique, systèmes de protection domestique, etc. Certes, on connaissait déjà les *gated communities*, les *bunker cities*, et tous ces lotissements résidentiels pour riches, cerclés de hauts murs et gardés par des vigiles surarmés ; mais aujourd'hui il ne s'agit plus seulement d'un phénomène touchant les classes dominantes (la fameuse « sécession des élites » dénoncée par Christopher Lasch) : la volonté de distinction des classes moyennes, entretenues dans leur illusion d'originalité par un marketing basé sur la marchandisation de la différence[2], les porte à se retrancher du monde social environnant. Les conséquences politiques de ce phénomène doivent être soulignées : la destruction de tout monde commun et de la capacité morale à s'entendre avec celles et ceux qui ne nous ressemblent pas provoquent la dislocation des rapports humains ordinaires ; laquelle engendre à son tour le désir de s'isoler pour se protéger d'une violence devenue endémique – surtout parmi les petites gens, placés en première ligne face à cette décomposition du social. ■■■

1. Gilles Deleuze, « Post-scriptum sur les sociétés de contrôle », paru dans **L'Autre Journal**, n° 1, mai 1990, et repris dans « Pourparlers (1972-1990) », Éditions de Minuit, 1990.

2- En réponse à la critique de la standardisation industrielle formulée dans les années 1960-1970, la marchandisation de la différence a consisté pour le capitalisme contemporain à proposer une offre diversifiée de produits ciblés selon telle ou telle catégorie de consommateurs-trices, voire carrément individualisés en fonction des demandes ; sur le plan idéologique, cette mutation s'est traduite par la mise en valeur de la subjectivité du consommateur-trice, forcément doté d'une personnalité singulière, ainsi que du caractère identitaire de son acte d'achat (**cf.** Luc Boltanski et Eve Chiapello, « Le Nouvel Esprit du capitalisme », Gallimard, 1999).

Parmi les formes d'extension de la logique carcérale en dehors de la prison, il faut aussi compter le développement de nouvelles modalités d'enfermement reposant paradoxalement sur le contrôle des individu-e-s en mouvement.

■■■ Lorsque ces différents facteurs s'engrènent les uns avec les autres pour imposer une logique d'auto-enfermement généralisé, alors sont sapées toutes les bases d'une rencontre possible entre classes moyennes et classes populaires, préalables à leur constitution en force unitaire de résistance, d'émancipation et de transformation sociale.

« TOUS ENSEMBLE, SOYONS VIGILANT-E-S ! »

Qui plus est, cette évolution s'accompagne d'une mutation des dispositifs de surveillance. La plupart des milieux d'enfermement caractéristiques des sociétés disciplinaires étaient conçus sur le modèle de la prison panoptique inventée par Bentham à la fin du XVIII[e] siècle : construits de telle sorte que l'on puisse en voir tout l'intérieur depuis un seul poste d'observation (*cf.* par exemple, la structure de la salle de classe, dans laquelle la masse des élèves, disposée en rangées parallèles, est entièrement visible depuis le bureau de l'enseignant-e placé-e en hauteur sur l'estrade)[3]. Mais cet agencement panoptique est en train de s'estomper avec les sociétés qui l'ont engendré, au profit d'une structure *synoptique*. Celle-ci peut être comprise d'abord dans le sens que Thomas Mathiesen et Zygmunt Bauman ont proposé de donner à ce terme – c'est-à-dire au sens où ce n'est plus une minorité qui regarde la majorité (le maton surveillant les prisonnier-e-s, le ou la prof surveillant les élèves, le directeur surveillant les ouvrier-e-s, etc.), mais une majorité de spectateurs-trices qui contemplent, par médias interposés, les faits et gestes d'une minorité, celle des superstars et des décideur-e-s[4]. Toutefois, avec l'avènement de cette logique d'auto-enfermement généralisé et la diffusion des nouveaux médias de surveillance globale (qu'on pense aux systèmes de vidéosurveillance gérés en communauté par les membres d'un même lotissement, ou au fait que Google, Facebook et les blogs permettent de connaître la vie d'une personne en quelques minutes), on peut désormais comprendre aussi le synoptique comme un système dans lequel c'est *la majorité qui regarde la majorité*. Dans cette observation de tous par tous, on retrouve ainsi, modernisé, étendu et technologiquement assisté, ce qui faisait le plus vieil élément du contrôle social : le regard d'autrui, qui conditionne toujours nos faits et gestes. Les dominé-e-s elles et eux-mêmes travaillent à se faire les acteur-e-s de leur propre domination, les consommateurs-trices des appareils technologiques de la surveillance réciproque sont devenus leurs propres gardes-chiourme.

ENFERMEMENT DYNAMIQUE

Parmi les formes d'extension de la logique carcérale en dehors de la prison, il faut aussi compter le développement de nouvelles modalités d'enfermement reposant paradoxalement sur le contrôle des individu-e-s en mouvement. À cela deux raisons : d'une part, une conception absurde de la ville par secteurs d'activité (quartiers d'affaires, quartiers d'habitation, quartiers de loisirs, etc.), qui rend nécessaire le déplacement permanent des travailleur-e-s d'un point à un autre au cours de leur journée ; d'autre part, l'exigence croissante de mobilité demandée à ces mêmes travailleur-e-s, sommé-e-s de se transporter là où l'exigent l'état du marché et les conditions modernes de production. La ville et le monde modernes semblent être devenus un ensemble d'îlots de terrain connu, seulement reliés par des passerelles ou des accélérateurs de déplacement, et isolés par un ensemble de parois, de sas, d'écrans, de surfaces, qui conditionnent tous les mouvements dans l'espace. À vrai dire, le monde lui-même s'est dissous dans un ensemble de destinations séparées, de points fixes dispersés sur une surface abstraite, entre lesquels les déplacements tracent des trajectoires rectilignes, elles-mêmes calculées selon les principes utilitaristes d'une économie de temps et de moyens. Résultat : le travailleur-e est enfermé dans un réseau de parcours, toujours les mêmes, au sein desquels il circule sans fin. Il ne s'agit donc plus d'un enfermement statique par assignation à un lieu, mais d'un enfermement dynamique dans des flux canalisés (escalators, autoroutes, couloirs aériens, etc.). Si cet enfermement ressemble à l'instauration d'un milieu de contrôle homogène et fluide, il arrive aussi qu'il se solidifie brusquement par accrétion de techniques et de dispositifs, en fonction des besoins du système ou d'une catégorie de personnes qui agissent en son sein : par exemple, lorsque la police définit un périmètre au sein duquel elle rentre en action (bouclage d'un quartier, etc.) ; ou comme lors des émeutes de Los Angeles en 1992… « Alors que les vitrines étaient saccagées dans tout le vieux centre d'affaires, Bunker Hill fit honneur à son nom. En appuyant sur quelques boutons de leurs tableaux de commande, les équipes de sécurité des tours des grandes banques furent en mesure d'interdire tout accès à l'immobilier de grande valeur qu'ils protègent. Des portes d'acier à l'épreuve des balles fermèrent les entrées au niveau de la rue,

3- Pour plus de détails, **cf.** Jeremy Bentham, « Panoptique », notes et postface de Christian Laval (Mille et une nuits, 2002), et les commentaires de Michel Foucault sur le panoptique dans « Surveiller et punir » (Gallimard, 1975).

4- Zygmunt Bauman, « Le Coût humain de la mondialisation », Hachette, 1999, p. 77-86.

5- Mike Davis, « Au-delà de Blade Runner. Los Angeles et l'imagination du désastre », Allia, 2006, p. 20-21.

À LIRE

Terreur et possession.
Enquête sur la police des populations à l'ère technologique,
Pièces et main d'œuvre,
L'Échappée, 2008

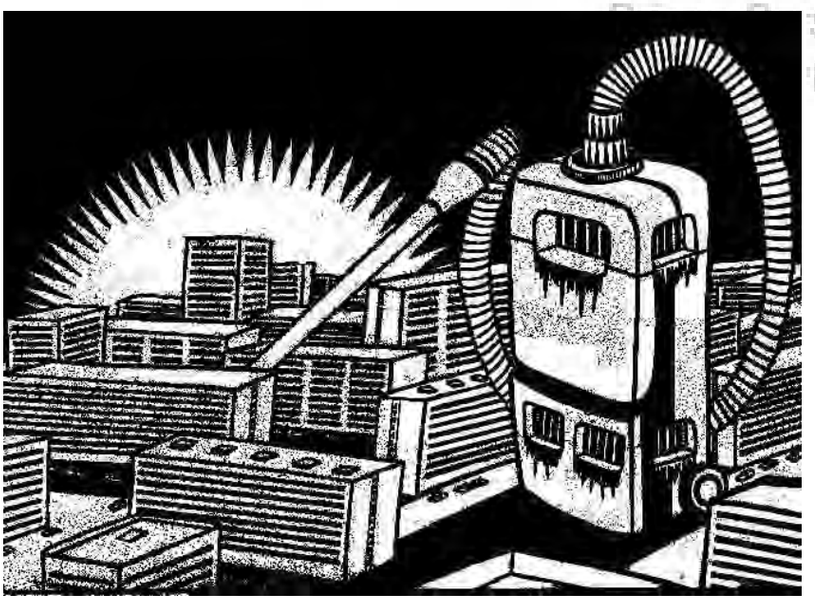

les escalators s'arrêtèrent instantanément et des verrous électroniques bloquèrent les corridors réservés aux piétons »[3]

ENFERMÉ-E-S DEHORS

Qu'il s'agisse des locataires expulsé-e-s, des travailleur-e-s contraint-e-s à dériver de lieu en lieu et de job en job, des paysan-ne-s réduit-e-s à la misère et parti-e-s tenter leur chance dans les grandes métropoles, ou même de l'homme d'affaires toujours entre deux avions… Étrange condition que celle de l'humain hyper moderne : en reconfigurant le monde en permanence selon leurs propres intérêts, le capitalisme et l'industrie nous ont retiré toute possibilité de l'*habiter* authentiquement : nous ne pouvons plus revenir sur les lieux de notre enfance, défigurés qu'ils sont par le développement économique ; les contraintes du marché du travail nous chassent constamment de notre maison ; et plus aucun espace ne semble rester inaccessible aux capacités de nuisances de la technique moderne. En définitive, si le modèle de la prison échoue à rendre compte de cette condition, c'est peut-être parce que le *bannissement* en est l'essence même : le seul lieu auquel nous soyons véritablement assignés, c'est le Dehors – toujours au plus loin du lieu où nous voudrions être. Le banni, c'est celui qu'on a « enfermé dehors », au sens où on lui a refusé de vivre chez lui, dans sa communauté. De même, on nous refuse de vivre chez nous, et nous sommes exilés de toute communauté par la « guerre de tous avec tous » entretenue par la concurrence capitaliste.

Mettre fin à cette situation suppose de réactiver des formes de communauté libres, et de rompre avec cet argument romantique (d'inspiration deleuzienne) du Dehors comme puissance libératrice : c'est au contraire le Dedans qui est libérateur, au sens où il nous permet de constituer un espace à notre mesure, qui convient à notre besoin de chaleur et d'intimité. Celles et ceux qui ont choisi la réclusion volontaire dans leur domicile barricadé n'ont pas encore trouvé le Dedans, le véritable *foyer*, parce qu'ils s'isolent là où il faudrait se réunir entre ami-e-s, parce qu'ils craignent l'anonyme là où il faudrait l'accueillir avec joie.

AU-DELÀ DE BLADE RUNNER

LOS ANGELES ET L'IMAGINATION DU DÉSASTRE, DE MIKE DAVIS

Dans **Blade Runner**, la vision futuriste et apocalyptique d'un Los Angeles dévasté nourrit les spéculations sur le devenir de la ville. Pour Mike Davis, le Los Angeles de Blade Runner est une caricature spectaculaire, mais le vrai futur de la ville, bien plus effrayant, ne se résume pas à un gigantisme architecturale et à l'amplification des technologies.

Véritable laboratoire de l'urbanisation de la peur, Los Angeles se transforme dans un contexte où la sécurité personnelle et l'isolation sociale sont les préoccupations principales des classes moyennes. Les quartiers deviennent étanches… Entre les quartiers pauvres, laissés à l'abandon, et les quartiers riches, qui se transforment en véritables bunkers, la circulation est de plus en plus difficile. L'architecture se met au service du maintien de l'ordre.

Les métropoles américaines se composent aujourd'hui d'univers parallèles. Tout d'abord leur double virtuel, à travers l'architecture complexe de leurs réseaux d'information, et leurs bulles touristiques, composées des quartier historiques, des centres commerciaux, des secteurs de divertissement et isolées du reste de la ville.

Éd. Allia, 2006

Dans ce contexte d'extension de la logique carcérale hors les murs de la prison, liberté de circulation et liberté d'installation restent donc des revendications qui s'imposent aujourd'hui plus que jamais, pour retrouver le sens du voyage comme mouvement libre d'inventer ses fins spécifiques et de véhiculer son contenu propre, et complémentairement le sens de l'habitation comme séjour authentique auprès d'un lieu et d'une communauté. **Patrick Marcolini**

LES OPPOSANT-E-S À LA PRISON SE PARTAGENT EN DEUX GRANDES TENDANCES, LES RÉGLEMENTARISTES ET LES ABOLITIONNISTES. PARCE QUE LES RÉFORMISTES CROIENT QUE LA PRISON PEUT REMPLIR LES QUATRE FONCTIONS QUI LUI SONT ATTRIBUÉES PAR LA THÉORIE PÉNALE, ILS PENSENT QU'ON PEUT LA RÉFORMER. NOUS, ABOLITIONNISTES, CONSCIENTS QUE LA PRISON EST LE CŒUR DES SYSTÈMES RÉPRESSIFS QUI FONDENT NOTRE SOCIÉTÉ, NE VOYONS QU'UNE SOLUTION : BRISER LES MURS ET L'IDÉOLOGIE QUI LES SOUS-TENDENT.

PENSER L'ABOLITION DE LA PRISON

AVANT LE XIX^E SIÈCLE, la prison était une zone d'attente pour celles et ceux qui attendaient leur procès ou l'exécution d'un supplice. On y trouvait aussi quelques condamné-e-s à mort gracié-e-s et des opposant-e-s politiques. Mais la condamnation à l'enfermement était alors un fait rare. La prison moderne est née en Occident au début du XIX^e siècle, lorsque la peine d'enfermement est devenue une peine en soi : principale sanction pénale, véritable étalon du système judiciaire, elle est aussi, dans les pays ou la peine de mort est abolie, la peine la plus sévère qui puisse être prononcée.

La théorie pénale attribue à la prison quatre fonctions : dissuader de la commission de délits ou de crimes, éviter la commission d'un autre délit ou crime (la défense de la société), punir le coupable afin de reconnaître le préjudice subi par la victime et, enfin, rééduquer le coupable. Or, depuis sa création, la prison n'a cessé de faire l'objet de réformes. On veut la réformer car elle remplit mal les quatre fonctions précédemment énoncées. La prison moderne a une histoire très courte (deux siècles), qui peut être questionnée. Cette institution, n'a rien d'immuable et de « naturel », met enfin en lumière de manière particulièrement crue la façon dont notre société tente de discipliner les corps et les esprits.

Sans simplifier à l'excès, nous pouvons distinguer deux positions politiques, le réformisme et l'abolitionnisme. Les réformistes "mous" pensent que la prison doit être améliorée afin de répondre aux standards "démocratiques". Leur horizon est la mise en œuvre des "Droits de l'homme" (le fond) selon des procédures légales (la forme). Les réformistes "durs" se disent eux souvent "réductionnistes". Selon eux, certaines catégories de la population n'ont rien à faire en prison (les jeunes, les sans-papiers ou les fous, par exemple). Cette position signifie, *a contrario*, la légitimité de l'enfermement pour d'autres.

On peut également distinguer deux courants dans la position abolitionniste. Le premier lie la disparition de la prison à celle des déviances. Cette position, défendue par certains authentiques mais non moins naïfs révolutionnaires, peut aussi être celle de chrétiens ou de *libertarians*. Le second courant abolitionniste estime que la disparition de la prison est inséparable d'un processus révolutionnaire qui, de fait, modifie la définition des comportements déviants, induisant leur diminution, mais met surtout en place des façons de répondre aux déviances qui ne recourent pas à l'enfermement.

RÉPONSES AUX RÉFORMISTES

Les réformistes croient puissamment que la prison pourrait remplir les fonctions énoncées précédemment. Or, force est de constater que la punition est bien la seule fonction que la prison remplit de façon satisfaisante. Si nous examinons chacune de ses trois autres fonctions, il apparaît – contrairement à ce que pensent les réformistes – que la prison ne peut pas « faire mieux ».

La dissuasion. La prison dissuaderait donc de la commission de délits ou de crimes. Une telle ineptie naît d'une analyse en termes de rationalité des comportements humains : comme si le passage à l'acte résultait d'une formule mathématique dans laquelle l'acteur évaluerait le risque (d'être arrêté), la peine encourue et sa satisfaction à commettre un délit ou crime, chaque élément pouvant compenser les autres. Certes, le prononcé des peines n'est pas sans influence sur la commission de délits ou de crimes. Si, demain, on risquait réellement vingt ans de prison pour un défaut de titre de transport, il y aurait sûrement moins de fraudeurs. Mais l'effet dissuasif du prononcé de peines lourdes est contestable du fait même de la nature du passage à l'acte (le besoin et les pulsions, notamment). De plus, on note parfois des effets pervers, comme lorsqu'un État américain avait décidé que les auteurs de viol encourraient la peine de mort : le nombre de femmes violées *et* tuées avait nettement augmenté, car les « criminels » diminuaient ainsi les risques de témoignages à leur encontre.

Rééduquer et prévenir la récidive. Les mêmes remarques énoncées ci-dessus sur la nature du passage à l'acte s'appliquent ici. S'ajoute le fait, connu, que la prison fait souvent moins peur à celles et ceux qui y sont déjà passé-e-s qu'aux « primaires »[1]. S'il y a récidive, c'est que les sortants se retrouvent dans la même situation qu'à leur entrée en prison (pulsions, situation sociale). Les personnes en situation irrégulière, quand libération ne rime pas avec expulsion, se retrouvent dans la même situation que celle qui les a conduites en prison, c'est-à-dire sans papiers. Les fous en sortent dans le même état, quand il ne s'est pas dégradé avec l'enfermement. Non seulement l'enfermement ne peut pas être thérapeutique, mais il est intrinsèquement pathogène.

L'attachement des réformistes à l'idée de réinsertion montre que, selon eux, c'est bien l'individu-e qui dysfonctionne, et non la société. D'ailleurs, le terme même de réinsertion laisse supposer que la prison serait faite pour les personnes désinsérées, alors que ce sont les classes populaires qui sont visées. Non seulement la force des liens sociaux dans les milieux populaires est ainsi niée, mais la mise en avant de la réinsertion permet de dissimuler habilement la véritable fonction de la prison.

Réparer le dommage causé aux victimes. Dire que la prison ne fait pas revenir les mort-e-s ne suffit pas. Avec le pénal et la peine de prison comme horizon disciplinaire, il faut bien voir que l'on assiste à l'avènement d'une justice rétributive, c'est-à-dire que la souffrance des victimes devient la durée d'une peine. Loin de reconnaître les véritables besoins des victimes, le système pénal les exproprie du sens de ce qu'elles ont subi.

À ÉCOUTER

Bruits de tôles
Émission anticarcérale toulousaine (Canal Sud, 92.2 FM), le vendredi de 19 heures à 20 heures. 40, rue Alfred Duméril – 31 400 Toulouse – bruitsdetoles@canalsud.net

Pire, en affirmant que le deuil ou la réparation ne peut passer que par le pénal, on nourrit l'idée de devoir trouver des coupables quel que soit le préjudice, mais aussi celle de punir les fous.

« Humaniser », normaliser, réformer. Les observateurs sont souvent surpris par le fait que les révoltes de prisonnier-e-s éclatent fréquemment dans des établissements récents, plus confortables que les anciens. Pourtant, l'humanisation, qui serait propre à contenter les détenu-e-s, est toute relative : elle est souvent considérée du point de vue de l'observateur, et non de celui des intéressé-e-s. Les prisons les plus récentes sont aussi celles dans lesquelles les prisonnier-e-s sont le plus isolé-e-s les un-e-s des autres. Elles limitent au maximum les contacts avec les autres détenu-e-s, mais aussi avec les matons. On entend parfois dire que les prisons sont devenues « quatre étoiles » ou que les détenu-e-s y vivent comme au Club Med : pour un peu, on vivrait mieux *dedans* que *dehors*. Pourtant, on trouve peu de volontaires…
Par la promotion *des* droits (le fond : les "Droits de l'homme") et *du* droit (la forme : le légalisme), les réformistes veulent ignorer la véritable fonction de la prison : car, malgré un nombre de réformes qui dépasse l'entendement, la prison est et sera toujours « ce lieu dans lequel l'État règle froidement ses comptes avec les classes dangereuses, montre sans état d'âme ni faiblesse qui est le maître et rappelle aux vaincus ce qu'il leur en coûte et continuera de leur en coûter quand ils prétendent ignorer la règle du jeu »[2]. Par essence déshumanisante, la prison ne peut être humanisée. De plus, les tenants de la normalisation se heurtent à un fait : la réglementation est parfois moins favorable que les usages non réglementés. Finalement, comme l'exprime Brossat : « "Quand le droit sera entré en prison"– on ne sera pas dans l'après-prison, on aura un droit emprisonné »[3].
L'idée d'une prison « en changement » n'est rien de plus qu'un slogan publicitaire (en l'occurrence, celui de la dernière campagne de recrutement de l'Administration pénitentiaire, « La prison change, changez-là avec nous »). Pourtant, la compréhension du projet politique à l'œuvre dans le système carcéral souligne l'incongruité des démarches militantes de promotion *des* droits ou *du* droit. En fait, la critique de la prison, sa « bonne conscience », est nécessaire à son existence : elle participe de sa légitimation, comme sa normalisation par le droit. Il y a finalement une parfaite connivence entre le système carcéral et le spectacle de sa critique.

La promotion des alternatives à l'enfermement. Les améliorations apportées aux conditions de détention des détenu-e-s permettent de répondre aux standards de la démocratie bourgeoise : un dedans qui ressemble à dehors. Mais il y a mieux : l'idée d'une « prison hors les murs », avec la promotion d'alternatives à l'incarcération. En effet, les nouvelles technologies permettent (en réduisant les coûts) de moins recourir à l'enfermement, voire, à terme, de reléguer la prison à une peine barbare. Or, comme Foucault l'écrivait, les « alternatives » servent à « faire de la punition et de la répression des illégalismes une fonction régulière, coextensive à la société ; non pas moins punir, mais punir mieux ; punir avec une sévérité atténuée peut-être, mais pour punir avec plus d'universalité et de nécessité ; insérer le pouvoir de punir plus profondément dans le corps social »[4]. En s'inscrivant dans le projet de réforme de la prison, les tenant-e-s des alternatives à l'incarcération se fourvoient dans cette impasse déjà dénoncée, qui permet l'humanisation au prix de la légitimation.

LE PROJET ABOLITIONNISTE

Déconstuire. Nous remettons en cause le lien, évident « au sens commun », entre déviance et punition : « Il faut briser ce lien. La punition n'est ni la suite naturelle de la criminalité, ni son revers, ni un simple moyen induit par les objectifs à atteindre »[5]. Parce que tout ce qui a été inventé peut se déconstruire, en tant que révolutionnaires, nous croyons que les humains, s'ils ont pu faire le pire, peuvent imaginer le mieux, et que l'organisation de la société n'a rien de « naturel ».
Être abolitionniste ne signifie pas promouvoir la loi du plus fort. La position abolitionniste des anarchistes ne repose pas sur une forme de pensée magique selon laquelle, une fois en société libertaire, les déviances disparaîtraient. De fait, une société libertaire implique certes la disparition d'actes que les sociétés modernes peuvent qualifier de délits ou de crimes (atteintes à la propriété privée ou non-respect des règles sur la circulation des individu-e-s, par exemple). Notre position est de trouver d'autres formes de réponses sociales aux déviances.

Un projet révolutionnaire. L'abolition de la prison n'est pas juste un slogan. Parce qu'elle est au cœur du système répressif sur lequel reposent les sociétés modernes, il est normal que la position libertaire soit sans concession. Sans concession, car les prisons du peuple seront toujours des prisons. Et si la position libertaire insère l'abolition de la prison dans son projet révolutionnaire, c'est aussi parce qu'elle reconnaît le potentiel révolutionnaire des prisonnier-e-s et soutient leurs luttes.
Mais, s'il faut détruire les murs, il faut aussi démonter l'idéologie qui justifie son existence. Si l'on replace, comme Foucault[6], l'enfermement carcéral dans une perspective plus vaste, il faut lutter contre la société de contrôle, qui préserve l'institution carcérale tout en modifiant les modes d'enfermement et en multipliant les outils de surveillance des populations, lutter contre la segmentation de nos vies et retrouver des espaces collectifs.
Il faut arriver à renverser les points de vue, que les « honnêtes gens » s'identifient à la personne qui commet un délit, essaient de comprendre pourquoi elle agit de telle façon. On a tendance à se mettre systématiquement à la place de la victime, ce qui laisse fatalement un sentiment d'effroi, mais que l'on se mette à la place du délinquant et notre rapport au monde s'en trouvera changé. **Albertine & Soledad**

1. C'est-à-dire les prisonniers dont c'est la première condamnation.

2. Alain Brossat, « Pour en finir avec la prison », La Fabrique, 2001, p. 24.

3. **Ibidem**, p. 91.

4. Michel Foucault, « Surveiller et punir », Gallimard, 1999 (1ère édition, 1975), p. 97-98.

5. Rusche et Kirchheimer, « Structure sociale et peine, histoire et théorie critique du régime pénal », Le Cerf, 1994 (1ère édition, 1939), p. 123.

6. Michel Foucault, **op. cit.**

LE MEXIQUE, AUX MAINS D'UNE DROITE DURE ET CORROMPUE, SEMBLE CONNAÎTRE ACTUELLEMENT UNE PÉRIODE DE CHAOS SOCIAL. LES CAPITALISTES, LÉGAUX COMME ILLÉGAUX, S'Y ENRICHISSENT PLUS QUE JAMAIS, AU DÉTRIMENT DE LA POPULATION. MAIS CETTE DERNIÈRE N'A PAS DIT SON DERNIER MOT : LA CONTESTATION RADICALE ET COLLECTIVE Y TROUVE AUSSI SA PLACE.

Mexique

Colombianisation, loi du plus fort et luttes sociales exemplaires

LE 4 NOVEMBRE 2008 le monde entier n'avait d'yeux que pour les résultats électoraux américains. Au Mexique, il en fut comme partout ailleurs, sauf qu'au dernier moment, un jet privé s'écrasait sur la ville de Mexico, tuant une quinzaine de personnes, dont les neuf occupants de l'avion. Parmi lesquels Juan Camilo Mouriño, ministre de l'Intérieur, et Juan Luis Santiago Vasconcelos, ex-responsable de la lutte contre le narcotrafic. On ne sait pas s'il s'agit d'un accident ou d'un attentat-assassinat. Et avec le gouvernement mexicain, on peut toujours attendre pour connaître la vérité. Les zones d'ombres de l'histoire politique et sociale mexicaine sont légions. A priori, ce n'est pas un accident : les conditions météo étaient parfaites, l'avion venait d'être inspecté, le pilote était expérimenté. A priori ce n'est pas non plus un attentat : ça, c'est ce que dit le gouvernement, qui a envoyé les boîtes noires se faire analyser à Washington. Ce dernier semble opter, on s'en doutait, pour l'accident. Nombreux sont ceux qui en voulaient au ministre de l'Intérieur, les narcotrafiquants en tête. Mais le gouvernement ne reconnaîtra jamais avoir perdu pied dans la guerre contre les cartels.

Le gouvernement de Felipe Calderon, élu en 2006 grâce à une fraude aussi gigantesque que visible, prétend lutter contre le trafic de drogue. Mais depuis dix ans c'est un marché en pleine expansion qui est devenu une des composantes majeures du PIB mexicain – tout comme l'argent que les émigrés clandestins aux États-Unis renvoient dans leur famille, et le pétrole. C'est précisément à cause du poids de la drogue dans l'économie et la politique mexicaine qu'on peut opérer un rapprochement avec la situation sociale colombienne.

CRIMES, FRAUDE ET CORRUPTION

Depuis janvier 2008, la guerre entre les cartels et le gouvernement et entre les cartels eux-mêmes a causé quelques 5 000 morts, plus du double de l'année 2007. Quand on ouvre son journal le matin, on y compte les morts de la veille. 15, lundi ; 40, mardi ; 25, mercredi, et ainsi de suite. Des cadavres décapités dont on ne retrouve pas tout de suite la tête – ou l'inverse –, des policiers, des passants... Des grenades dans la foule : ça, c'était le 15 septembre 2008 à Morelia, le jour de la fête de l'indépendance nationale ; sept morts, une centaine de blessés.

Mais que font la police et la justice ? Il semblerait qu'elles soient tellement corrompues qu'il n'y a rien à attendre d'elles. Outre le fait que les flics sont les premiers à réclamer des bakchichs pour abandonner le tort qu'ils peuvent vous faire, nombre de chefs de trafiquants arrêtés se révèlent être des anciens de la police ou des commandos de l'armée, aguerris aux méthodes musclées et au maniement des armes. C'est le cas de Jaime Gonzalez Duran, alias El Hummer, arrêté début novembre – déserteur de l'armée après huit ans en son sein-, et de presque tous les membres des Zetas, bras armé du cartel du Golfe qu'il est soupçonné d'avoir fondé. Une rumeur répandue voudrait même que ce soit le gouvernement qui soit l'employeur des groupes paramilitaires qui assassinent les narcotrafiquants, histoire d'expédier le travail de la police et de la justice, qui auraient tout intérêt à ne pas le faire. Rien ne vérifie cette thèse, pour l'instant...

Ceci dit, l'arsenal répressif de l'État mexicain se renforce : différentes polices, dont l'Agence fédérale d'information (AFI), équivalent mexicain du FBI, et la Police fédérale préventive (PFP), police militarisée, devraient être amenées à faire partie du même ministère. Tout le monde s'accorde pour dire que ce regroupement des forces répressives au sein d'une même direction est dangereux : non seulement il est anticonstitutionnel, mais par exemple l'AFI perdrait son indépendance en passant dans le ministère de l'Intérieur, et devrait

EN LUTTE

COLLECTIF CARACOL MARSEILLE

Le collectif Caracol Marseille a pour projet d'organiser les 1, 2 et 3 mai à Marseille la 3e Rencontre Européenne de Solidarité avec les Zapatistes, en collaboration avec des associations, organisations participant à des mouvements de lutte à Marseille et dans sa région afin de se retrouver sur nos désirs d'autonomie des luttes, de leur convergence et de solidarité.
caracolmarseille@no-log.org

CSPCL

Comité de solidarité avec les peuples du Chiapas en lutte. Réunion : mercredi (20 h 30), 33, rue des Vignoles, Paris XXe. Site : http://cspcl.ouvaton.org.

COMITÉ CHIAPAS TOULOUSE

Mail : chiapas.31@no-log.org

La lutte contre la coca va de pair avec celle contre les guérillas, les assassinats de syndicalistes et la criminalisation de la contestation.

rendre des compte aux politiques. Le conditionnel est de mise car l'annonce a été faite le 21 août 2008 par Felipe Calderon, mais la loi n'était toujours pas approuvée fin 2008. Gag suprême : le 24 septembre les agents de l'AFI manifestaient contre ce regroupement et surtout contre la casse de leur statut et la perte de leurs avantages qui en résulterait, et le soir même la PFP investissait les locaux de l'AFI pour protéger le matos et autres fichiers de ces vils contestataires. Genaro García Luna, ministre de la Sécurité publique, est le maître d'œuvre de ce rapprochement. Fondateur et ancien directeur de l'AFI, il l'accuse aujourd'hui d'être trop corrompue pour continuer son existence. Question corruption, il sait de quoi il parle : un ponte de la PFP, Javier Herrera Valles, a été arrêté fin novembre, dénoncé par un membre des Zetas, et fait planer le doute quant à l'implication de García Luna dans le puissant et terrifiant cartel de Sinaloa.

Le Mexique, qui produit de l'héroïne, de la marijuana et des méthamphétamines mais qui, surtout, est un passage obligé de la cocaïne des Andes vers les États-Unis, voudrait bien avoir son Plan Colombie, et recevoir des sous, des armes, des formations policières et militaires, pour lutter contre la drogue ; officiellement, bien sûr. En Colombie, on attend toujours les résultats du plan en question. Le marché de la cocaïne n'a pas l'air touché. Par contre, les droits sociaux, si. La lutte contre la coca va de pair avec celle contre les guérillas, les assassinats de syndicalistes et la criminalisation de la contestation. Les paramilitaires d'extrême-droite y sont « démobilisés » mais pas pour autant jugés pour leurs crimes. Au Mexique aussi il y a des guérillas, des mouvements sociaux durs, des paramilitaires...

« LUTTER » CONTRE LA DROGUE

L'Initiative Merida est donc sortie des cartons du grand frère américain pour lutter contre la drogue, le crime organisé, la traite des migrants etc., en octobre 2007. Les 1 400 millions de dollars sur trois ans ne vont que renforcer la mainmise américaine, et jusqu'en Amérique centrale, où on ne peut pas dire que les « gringos » aient laissé un souvenir radieux. L'Initiative Merida est pour l'instant un vœu pieux : les crédits ont été en partie votés par le sénat américain, mais leur application concrète est soumise à une condition que le gouvernement mexicain refuse pour l'instant d'accepter. Le gouvernement américain exige que son homologue mexicain réforme sa justice et sa police, les nettoie de toute trace de corruption. Évidemment, il est hors de question pour le gouvernement mexicain d'admettre qu'il y a de la corruption en son sein, et donc d'accepter ces conditions. Des négociations sont en cours et visent notamment à ce qu'il n'y ait pas d'argent versé mais seulement des formations, des armes, des technologies de pointe, etc. quantifiables et quantifiées scrupuleusement, a priori.

L'Initiative Merida a, par ailleurs, une curieuse ressemblance géographique avec le Plan Puebla Panama. Celui-ci est plus ancien (présenté en 2001) et ne concerne ni la drogue, ni le crime organisé, juste... l'industrie. Il s'agit de faire un couloir industriel depuis la ville de Puebla (au sud-est de Mexico) jusqu'au canal de Panama et même jusqu'en Colombie (qui s'est rajoutée au projet en 2005). Oléoducs, autoroutes, ports, aéroports, barrages hydroélectriques ou champs d'éoliennes doivent redynamiser cette région du monde encore rurale et pauvre. Les termes « développement durable et intégral » enrobent le tout et les capitalistes se frottent les mains. La population locale en fait les frais ; les indigènes sont expropriés de leur terres ; les marchés sont attribués de manière opaque ; la consultation n'est pas de mise. Ce « développement durable et intégral » annonce entre autre l'installation de maquiladoras, ces usines à bas coût dans lesquelles triment des travailleur-euse-s sans droits et quasiment sans salaires, installées pour l'heure dans la zone défiscalisée de la frontière entre le Mexique et les États-Unis. Comme ces derniers prévoient, notamment, des difficultés d'approvisionnement énergétique pour les décennies à venir, ils anticipent et organisent le monde autour d'eux à ces fins.

Cette atmosphère d'ultra-violence sociale et politique, de négations des libertés individuelles comme collectives, ce mépris de la vie humaine, ce pillage éhonté des ressources naturelles, s'ils atteignent aujourd'hui un point culminant, ne sont pas non plus des nouveautés. Ça a commencé un beau jour d'octobre 1492.

DES RÉPONSES POPULAIRES

En cinq cent quinze ans, les réactions populaires ont eu le temps de mûrir. Les mouvements sociaux mexicains d'aujourd'hui sont longs, durs, souvent violents, et quasiment toujours exemplaires. Peut-être doit-on y voir un rapport de cause à effet : l'ambiance sociale est tellement exécrable et répressive que pour qu'une réaction à son encontre soit viable il faut qu'elle soit extrême, dure, radicale, collective, organisée. Peut-être aussi que la situation sociale générale chaotique permet justement à d'autres projets sociaux d'exister. Le Mexique n'est pas encore un État totalitaire, beaucoup de choses n'y sont pas contrôlées.

Trois évènements récents sortent du lot. En 2001 et 2002, les paysan-ne-s de San Salvador Atenco, ville de la banlieue de Mexico, se mobilisent contre la construction d'un nouvel aéroport international. Décidée par le président Vicente Fox, les terres seront rachetées à un prix dérisoire, juste pour dire qu'il n'y a pas d'expulsion. Sauf que les habitant-e-s et cultivateurrice-s locaux-ales ne l'entendent pas de cette oreille, et, de manifestations en actions, réussissent à faire avorter le projet. Ce n'est pas une petite victoire. Le gouvernement, forcément, l'a mal pris, et s'est vengé début mai 2006 : prétextant de chasser des vendeurs ambulants indésirables du marché, la police a envahi la ville au petit matin, le 3 mai, ■■■

À LIRE

Le rendez-vous de Vicam
de Joani Hocquengem, éd. Rue des cascades (2008)
Réunir des indiens de tout le continent américain pour lutter collectivement, partager ses doléances... Ce livre est le récit de ces témoignages bruts de la négation des cultures indigènes et de l'exploitation de la terre-mère du continent américain.

Des os dans le désert
de Sergio Gonzalez Rodriguez, éd. Passage du Nord-Ouest (2007)
Ciudad Juarez, ville-frontière du nord du Mexique, concentre ce qu'il y a de pire en criminalité, homicides, corruption, impunité, etc. Ce livre horrifiant n'est malheureusement pas une fiction et en dit long sur l'état du Mexique aujourd'hui.

Guerre au Paradis
de Carlos Montemayor, éd. Gallimard (1999)
Ce roman revient sur la guérilla de Lucio Cabañas, dans l'État du Guerrero, dans les années 1960. C'était un précurseur du zapatisme actuel, parce qu'il n'était pas imbu de sa théorie, et parce qu'il savait écouter les gens.

68
de Paco Ignacio Taibo II, éd. L'échappée (2008)
Dans ce court récit du mouvement étudiant de 1968, P.I.T. II nous livre ce que la littérature militante peut donner de meilleur : des éclairages sur le contexte social ou sur le fonctionnement interne de la lutte, mais surtout un texte sensible qui restitue magiquement l'action et les sentiments de quiconque s'est frotté à un mouvement étudiant.

EZLN 20 et 10, le feu et la parole de Gloria Munoz Ramirez, éd. Nautilus, 2004, 311 p.

La rébellion zapatiste de Jérôme Baschet, éd. Gallimard, 2005, 324 p.

Et la forêt se déplaça de Nadège Mazars et Damien Fellous, éd. Noesis, 2001, 175 p.

■■■ réveillant la résistance populaire en quelques heures. La répression, qui n'attendait que ça, s'est abattue sur la ville à coups de matraques, d'arrestations arbitraires, de perquisitions sommaires, de viols, de deux morts. Treize personnes sont encore en prison, dont le leader du FPDT (Front des Villageois en Défense de la Terre), Ignacio del Valle, à qui il ne reste que… 112 ans à tirer.

Le 14 juin de la même année, c'est au tour des enseignant-e-s grévistes de Oaxaca, réunis en campement sur le zocalo (place centrale) de se faire vider par la police. Sauf que là, le terreau social, associatif, syndical, indigéniste, solidaire est très vivant, et que les exactions répétées du tyranneau local, Ulises Ruiz Ortiz, gouverneur de l'État, ont suffisamment exaspéré la population pour que celle-ci, dans les heures qui suivent, reprenne le centre-ville et même la ville entière, chassant aussi bien les flics que les pouvoirs publics… pendant près de six mois. Redécouvrant les vertus de l'autogestion, le peuple s'organise en Assemblée Populaire des Peuple de Oaxaca (APPO), s'empare des médias, monte des barricades pour se défendre des « convois de la mort », ces pick-ups sans plaques d'immatriculation dont les occupants tirent à vue, semant panique et terreur. Un total de 26 morts, dont le journaliste américain Brad Will (qui travaillait pour Indymedia ; pas de doutes sur le côté de la barricade qu'il avait choisi). La justice mexicaine vient de retrouver l'assassin de ce dernier : un policier ? un nervis du gouverneur ? Que nenni ! Un sympathisant de l'APPO, bien sûr !

EN LUTTE

Promedios

Le Projet Médias (Promedios) nourrit des processus qui, à travers la vidéo et l'informatique, renforcent les indigènes dans la création de leurs propres médias populaires.

Site : www.promedios-mexico.orget pour la France : http://promediosfr.free.fr.

L'ambiance sociale est tellement exécrable et répressive que pour qu'une réaction à son encontre soit viable il faut qu'elle soit extrême, dure, radicale, collective, organisée.

L'autonomie sociale mise en place par l'EZLN (Armée Zapatiste de Libération Nationale) dans l'État du Chiapas, un des plus pauvres et des plus pillés du pays, tient le coup depuis le 1er janvier 1994. Quinze ans de structures sociales, politiques et collectives sans et contre l'État mexicain ! Quinze ans ! Au-delà de l'exceptionnelle longévité de cette aventure, il faut aussi se rendre compte qu'elle se développe, qu'elle se renforce, doucement mais sûrement. Les grands médias, en France comme ailleurs, ne relaient évidemment rien, la Marcos-mania est dépassée et l'euphorie des débuts est beaucoup plus discrète. Le gouvernement mexicain déploie tranquillement sa guerre de basse intensité, harcèle et assassine ici et là. Lors de l'occupation pacifique de la zone archéologique de Chinkultic, le 3 octobre 2008, il y a eu six morts dont quatre exécutions sommaires. Autre exemple : l'opération policiaro-militaire du 4 juin de la même année dans un des sièges des « conseils de bon gouvernement » zapatiste, soit-disant pour détruire de la drogue (!). Ou encore, le projet « écotouristique » des cascades d'Agua Azul, en territoire zapatiste, qui occasionne régulièrement coups de feu, menaces, insultes, heurts avec la police ou la OPDDIC (Organisation pour la Défense des Droits des Indigènes et Paysans : des paramilitaires « civils » formés et armés par le gouvernement). Le coup de génie de l'EZLN est qu'elle n'entend pas défendre seulement les indigènes du Chiapas. Elle est plus qu'une organisation politico-militaire révolutionnaire : elle est un catalyseur social, elle cristallise, concentre, révèle et unit énormément de luttes disparates au travers du Mexique entier, voire du monde. L'EZLN se révèle une force de contestation sociale innovante au travers d'initiatives comme la Marche sur Mexico en 2001, l'Autre Campagne débutée en 2006, l'impulsion de la rencontre des peuples indigènes d'Amérique à Vicam en 2007, le festival international de la Digne Rage (fin décembre 2008 – début janvier 2009)… A l'opposé du schéma classique de la guérilla marxiste-léniniste latino-américaine, l'EZLN ne cherche pas à prendre le pouvoir ni à satisfaire « ses » revendications. Les zapatistes le disent très bien eux-mêmes en constatant : « tous pour tous, rien pour nous ! » Sa base sociale au Chiapas est large, forte et déterminée, comme l'est l'élan de sympathie du pays entier envers ces cagoulé-e-s. **B.**

GRAFFITIS SIGNÉS DE L'APPO À OAXACA

en bref

TUNISIE

MINES DE RÉVOLTE. Le bassin minier de Gafsa est en révolte depuis un an, par rapport à l'emploi, la répartition des richesses, la corruption, l'environnement... La répression frappe durement : deux morts, des dizaines de détenu-e-s, et de récentes condamnations à des peines de prison. Procès en appel le 13 janvier. Dans toute la Tunisie un soutien se manifeste, exprimant la solidarité « avec Gafsa comme avec Gaza ».

SUÈDE

SOUTENONS LES LIEUX AUTOGÉRÉS

LE 29 NOVEMBRE DERNIER, la maison de la culture autogérée « Cyklopen » (le Cyclope) a été totalement réduite en cendres après un incendie d'origine criminelle. Outre de détruire, les incendiaires avaient visiblement la ferme intention de blesser ou de tuer. En effet, le feu a pris au moment même où le « Réseau Contre le Racisme » devait y organiser un rassemblement qui, heureusement, fut annulé en dernière minute. La relation entre l'incendie et la forte présence de groupes d'extrême-droite en ville ce soir là n'est sûrement pas fortuite. Ce même week-end avait lieu à Stockholm une manifestation annuelle néo-nazie.
« Cyklopen » avait ouvert officiellement ses portes à l'été 2008. Elle avait vu le jour suite à une campagne d'occupations de locaux organisée depuis 2003 par le groupe « Kulturkampanjen » en vue de fonder un centre culturel libertaire et autogéré. Face aux échecs successifs, le réseau de militant-e-s avait finalement décider de construire leur propre maison. Ils-elles en dessinèrent les plans, trouvèrent un terrain à louer à moindre coût puis passèrent à la réalisation concrète de la structure entre le printemps 2005 et l'automne 2007.
« Cyklopen » accueillait de nombreuses activités comme des concerts, des films, des soirées de soutien et divers ateliers de création artistique. Elle s'était affirmé comme un véritable lieu de contre-culture ancré dans la réalité sociale. Maintenant l'heure est à la reconstruction du lieu mais ils-elles ont besoin de soutien.

Pour aider économiquement à la reconstruction de « Cyklopen » vous pouvez envoyer de l'argent sur le compte suivant :
IBAN SE 0995000099603416075525
BIC SWIFT NDEASESS
Pour suivre les évolutions du projet depuis les prémices et en savoir plus, vous pouvez surfouiller sur www.kulturkampanjen.se

CHINE

L'hétérosexualité n'est pas « naturelle ». Dans un parc zoologique du nord de la Chine, lors de la saison de la reproduction chez les pingouins, un couple de deux mâles construit son nid comme les autres. Mais ils ne pondent pas d'oeufs, et n'hésitent pas alors à en piquer à leurs voisins en les remplaçant par des caillous... Face à ces vols – et, notez, pas avant – la communauté les a mis en quarantaine !

ISRAËL

HARCÈLEMENT CONTRE LES ANARCHISTES ISRAËLIEN-NE-S

LES ANARCHISTES CONTRE LE MUR, qui organisent régulièrement des actions non-violentes réunissant israëlien-ne-s et palestinien-ne-s (notamment contre le mur de Cisjordanie) subissent depuis décembre dernier un harcèlement judiciaire accentué. Les mises en examen se multiplient : plus de 60 à ce jour, pour des actes présumés datant parfois de plusieurs années. Les personnes visées avaient manifesté contre l'occupation des terres palestiniennes ou contre l'attaque au Liban de 2006, mais aussi pour les droits des femmes ou lors du premier mai. Les Anarchistes contre le mur ont lancé un appel international à soutien pour couvrir leurs frais de justice croissants et ceux des palestinien-ne-s avec qui ils-elles manifestent régulièrement. Pour un soutien en euros contacter michraz@hotmail.com, et pour plus d'infos en général : www.awalls.org

ITALIE

NOUS NE PAIERONS PAS VOTRE CRISE

DANS UN PAYS où la gauche traditionnelle n'a plus aucune représentation au Parlement depuis les élections d'avril 2008, les mouvements sociaux de l'automne dernier ont été impressionnants. Ils sont organisés à la base dans tout le secteur de l'éducation : des parents d'élèves aux étudiant-e-s. Des grèves plus larges organisées par les syndicats de base ont aussi largement mobilisé avec notamment 1 à 2 millions de personnes dans les rues le 17 octobre. Les grandes centrales et le Parti Démocrate (centre gauche) surfent sur la vague et font tout pour canaliser cette révolte en appelant à des journées de mobilisation sans lendemain.

GRÈCE

ATTAQUE MEURTRIÈRE D'UNE FEMME IMMIGRÉE SYNDICALISTE

LE 23 DÉCEMBRE 2008 une attaque meurtrière au vitriol sur le visage de Constantina Kouneva a été perpétuée, quand elle revenait du travail. Constantina travaille dans le ménage pour une entreprise privée, coopérant avec la société de transport publique. Secrétaire générale du syndicat Panatella des nettoyeurs et femme de chambre, très engagée et connue des patrons pour cela. La semaine d'avant elle s'est disputée avec la compagnie (Okomet) revendiquant toute la prime de noël pour elle et ses collègues, en dénonçant les actes illégaux des patrons. Oikomet est une compagnie de nettoyage qui embauche des travailleurs précaires partout en Grèce, appartenant a un membre de PASOK,(parti socialiste grec), où le comportement mafieux illégal des patrons est un phénomène quotidien.
Plusieurs actions de solidarité ont eu lieu comme l'occupation le 27 décembre des bureaux centraux de l'ISAP (société de transport public d'Athenes) avec comme mot d'ordre : « Quand ils attaquent une d'entre nous, c'est nous tous qu'ils attaquent ».

entretien DEPUIS SA CRÉATION, LE GROUPE EGRÉGORE DE REIMS, QUI FAIT PARTIE DE L'ORGANISATION COMMUNISTE LIBERTAIRE (OCL), S'EST IMPLIQUÉ DANS LA RADIO, LIBRE PUIS ASSOCIATIVE. DENIS, UN MEMBRE DU GROUPE, QUI ANIME AVEC D'AUTRES L'ÉMISSION EGRÉGORE SUR RADIO PRIMITIVE, REVIENT SUR L'EXPÉRIENCE DE RADIO MANIE-VESLE ET DE SON RÔLE DANS LES LUTTES SOCIALES.

La résistance

Propos recueillis par **Cyrille et Leila.** Mis en forme **Nico.**

Peux-tu nous présenter le groupe Egrégore ?

Denis : Ce groupe est actif à Reims depuis 1976. Nos premiers trucs collectifs se rapportaient aux modes d'expressions. En 1977, on a lancé un journal de libre-expression qui s'appelait *Le Pavé dans la Marne*[1]. Et puis s'est posé le problème d'un autre média qui était interdit : l'émission de radio. Pour nous, c'était important, car de nombreuses personnes étaient coincées par la forme écrite du journal, et on voulait vraiment être branché sur l'actualité. À la radio, on interviewait des gens en luttes, et on pouvait diffuser l'émission sur les ondes aussitôt. C'est ce qui nous a intéressé-e-s. Mais à l'époque, l'Etat avait le monopole, et les radios étaient interdites et réprimées.
A ce moment-là tu participes à Radio Manie-Vesle[2] de 1977 à 1981.

Comment est née cette radio pirate ?

Radio Manie-Vesle a été créée suite au journal *Le Pavé dans la Marne*, avec d'autres copains et copines intéressé-e-s par ce média, et pour donner la parole à des personnes en luttes ou qui avaient des choses à dire. C'était difficile car on était dans la clandestinité, et puis il fallait avoir un émetteur. A cette époque-là, les émissions de radio étaient ponctuelles. On émettait une demi-heure, voire une heure par semaine. On ne pouvait pas faire mieux, car la police nous repérait assez facilement avec ses goniomètres[3], et pouvait nous arrêter. Ainsi, sur Radio Manie-Vesle à Reims, 13 personnes ont été inculpées. Et, quand ils ne pouvaient pas nous repérer, nos émissions étaient brouillées.

Vous aviez beaucoup d'auditeurs pour ce type d'émissions ?

Oui, car on faisait des affichages sur toute la ville pour signaler leur diffusion, et il y avait un phénomène lié à la nouveauté assez exceptionnel. Et puis, en 1979, sur Reims, on a eu la chance d'avoir la lutte des foyers Sonacotra[4]. Leurs locataires, principalement des immigré-e-s, étaient complètement exploité-e-s par la Sonacotra. Il-elle-s avaient organisé une grève des loyers en France. Quand nous sommes allés les voir au foyer de Reims, il-elle-s ont été tout de suite intéressés, et nous avons fait une interview exceptionnelle d'une heure pour qu'il-elle-s nous expliquent leur lutte.

Sur le plan technique, les émissions étaient-elles en direct ou est-ce que vous les montiez ?

Généralement elles étaient montées. Les rares directs étaient faits dans des lieux sûrs où l'on ne pouvait pas nous déloger dans l'heure qui suivait. On a par exemple émis des toits de l'hôpital de Reims, car une copine qui y bossait avait les clés. C'est d'ailleurs ce jour-là que je me suis fait arrêté avec cette copine. La répression a été assez forte : pendant 6 mois, nous avons été tous les deux assigné-e-s à résidence dans le département de la Marne sans permis de conduire et nous devions pointer au commissariat deux fois par semaine. De plus, pour nous embêter, les convocations au commissariat étaient aux heures supposées de diffusion de nos émissions.

Quel était le chef d'inculpation ?

Je ne me souviens plus des termes exacts, mais c'était pour radiodiffusion illégale. Il n'y a pas eu de procès, car malgré nos arrestations, la station continuait d'émettre. C'était un peu le jeu : ils arrêtaient des animateurs et d'autres apparaissaient. Il y a ainsi eu jusqu'à 13 inculpé-e-s, mais la station n'a pas cessé d'émettre. C'est ainsi que le dossier ne fût jamais bouclé à l'instruction.

Lors de la lutte contre l'implantation d'une centrale nucléaire à Chooz en 1979, deux radios ont été créé : Radio Chooz'f qui Peut et Radio la Pointe. Quelle a été votre participation à ces médias ?

Notre participation, ainsi que celle de copains belges, a été importante. Il faut se rappeler qu'à cette époque là, le problème des radios a été commun avec la Belgique. Il y avait d'ailleurs une grosse radio à Bruxelles, qui s'appelait Radio à l'air libre, et qui nous fournissait des émetteurs puisque ils avaient plus de possibilité d'en faire. Ainsi, pour répondre à la demande de la population du village de Chooz, nous leur avons donné un émetteur, et on les a aidés au début. Ils se sont ensuite débrouillés pour monter Radio Chooz've qui Peut, et qui a existé dans la clandestinité de 1978 à 81. Ensuite, quand les sidérurgistes de Vireux se sont mis en lutte, eux aussi ont pensé à faire une radio. Sachant qu'elle n'allait pas durer, ils ne se sont pas embêtés à

1. Il était tiré à 1 000 exemplaires, diffusé sur Reims, et il s'en vendait 800 exemplaires, ce qui était loin d'être négligeable pour une ville comme Reims.

2. Vesle est le nom d'une rivière qui passe à Reims.

3. Un goniomètre est un équipement radio utilisé, entre autre, pour détecter et localiser des émetteurs radio.

4. Créée en 1956, la Sonacotra était chargée de construire et de gérer un parc de logements sociaux pour accueillir les travailleur-euse-s immigré-e-s. Début 2007, elle est devenu Adoma.

par les ondes

demander une autorisation : ils ont fait ça d'une manière complètement illégale et ont été de temps en temps brouillé. C'est une radio qui pouvait émettre tous les soirs dans le village de Vireux à 10 kilomètres de Chooz, et qui s'appelait Radio la Pointe à cause de la pointe de Givet dans les Ardennes qui rentre dans la Belgique.

Combien de temps ont tenu ces deux radios ?
Grosso modo, le temps où ces luttes étaient importantes. Radio Chooz'f qui Peut a émis de 78 à 80 voire 81. A noter que cette lutte antinucléaire va tout de même durer 5 ans. Cette radio était l'émanation du comité antinucléaire (CAN) du village de Chooz. Quant à Radio la Pointe, qui lui succède deux ans après, puisqu'elle naît en 1982-83, elle est directement reliée aux sidérurgistes de l'usine métallurgique qui se situe à Vireux. Elle a joué un rôle très important en permettant aux gens de s'exprimer. De nombreuses personnes débarquaient dans le studio qui était situé dans le garage d'un sidérurgiste avec une antenne au-dessus.

Radio la Pointe était-elle faite par des syndicalistes ?
Pas forcément. Celui chez qui la radio émettait était syndicaliste CGT, mais il était en rupture avec celle-ci. La CGT, qui ne défendait pas le plan social, voulait absolument que l'usine continue à tourner. Les sidérurgistes avaient eux décidé d'arrêter ce boulot, dont ils avaient marre et qu'ils savaient condamnés. Ils voulaient axer leur lutte sur un plan social pour récupérer le maximum de fric, le maximum d'années, pour ne plus bosser. C'était le débat à cette époque là. Le pouvoir et surtout le patronat, ont été obligés, par l'action des sidérurgistes qui intervenaient souvent dans la vie (occupation de la préfecture, blocage des routes), de céder à un plan social. Les sidérurgistes de Vireux ont d'ailleurs obtenu le meilleur plan social que des travailleurs aient pu obtenir en France, puisque certains d'entre eux ont put vivre pendant dix ans avec le produit de leur lutte. Le pouvoir et surtout le patronat ont été confrontés par l'action directe des sidérurgistes (occupation de la préfecture, blocage des routes, incendie d'un château appartenant aux patrons, attaques du hall de réception de la première centrale nucléaire en fonctionnement, destruction des postes de douanes, etc.), qui fait que le pouvoir a été obligé de céder à un plan social. Et dans cette lutte, la radio a été un point très important.

« Les rares directs étaient faits dans des lieux sûrs où l'on ne pouvait pas nous déloger dans l'heure qui suivait. On a par exemple émis des toits de l'hôpital de Reims, car une copine qui y bossait

Rétrospectivement, quel rôle a joué l'existence de ces radios dans la lutte ?
Elles ont permis une expression beaucoup plus large qu'une assemblée générale. Beaucoup de gens débarquaient dans le studio qui était situé dans le garage d'un sidérurgiste. De plus, en tant que radio, nous allions souvent là-bas avec notre magnétophone pour prendre la parole des gens qui avaient à s'exprimer. Un évènement qui nous avait particulièrement intéressés était l'occupation de la mairie de Vireux par les femmes de sidérurgistes. On avait fait une interview pour qu'elles nous expliquent le sens de cette occupation.
La radio donne une amplitude plus forte aux revendications et aux luttes...
Les informations circulent plus rapidement que le bouche à oreille, et beaucoup de gens peuvent s'y exprimer. Les gens en lutte s'identifient à leur radio, c'est très fort. Rien à voir avec ce qui se passe, malheureusement, aujourd'hui. Mais je pense que si une lutte importante devait être amenée à s'installer dans la durée, la question de créer ses propres médias se poserait. Ca pourrait être un journal, mais je pense que la radio est bien plus adaptée. Quant à la télévision cela pose le problème de l'image, du coût élevé et de la spécialisation nécessaire pour que cela fonctionne. La radio est beaucoup plus simple au niveau du fonctionnement.

Pendant les luttes se pose aussi la question de l'enjeu politique et du contrôle de la parole. As-tu déjà rencontré ce genre de conflit dans ton expérience ?
Par exemple à Longwy, pendant la lutte des sidérurgistes en 1979, il y a eu aussi une radio de luttes, contrôlée, elle, par la CGT. C'était donc difficile pour ceux qui émettaient des avis divergents de s'y exprimer. On a bien un outil de pouvoir, et il faut absolument que ça se fasse de façon collective pour éviter les conflits.

En 1981, la radiodiffusion n'est plus interdite. Que devient Radio Manie-Vesle ?
Il faut rappeler que de 1977 à 81, ■■■

■■■ il y a eu des rencontres nationales (et même européennes) au niveau des radios libres, avec des débats, dont certains étaient même très chauds. D'un coté, il y avait ceux qui voulaient seulement casser le monopole de l'Etat, comme une partie du PS qui émettait sur Radio Riposte. D'autres, comme nous, voulaient la liberté d'expression et surtout que la radio soit un outil pour les gens en lutte, et pour une expression différente. En arrivant au pouvoir en 1981, Mitterrand a cassé le monopole d'Etat. En fait, ce monopole d'Etat était caduque et aurait sauté quelque soit l'élu ; d'autant plus que l'économie de marché y voyait là un nouveau débouché. Les commerciaux arrivent tout de suite, et des gens créent des radios pour essayer d'en vivre. Pour cela, il n'y a pas 36 solutions : il faut faire de la pub. D'autres, comme nous, voulaient rester des radios associatives. Il y a donc eu à cette époque-là des clivages assez importants, et des débats. Ça n'avait plus rien à voir avec Radio Manie-Vesle : on était installé, reconnu, et il fallait émettre au moins six heures par jour. On avait même intérêt à émettre toute la journée pour que l'Etat nous accorde une fréquence. Radio Manie-Vesle a été finalement dissoute en 1981 et certains d'entre nous sont allés sur Radio Primitive. Cette radio associative émet 24 h sur 24, les gens qui font des émissions sont bénévoles, sauf deux permanents. La plupart des émissions sont musicales. Depuis fin 81, le groupe Egrégore diffuse une émission toutes les semaines, la seule qui traite de l'actualité militante et politique. Cela doit faire, en 27 ans, plus de 1 200 émissions différentes d'une durée variant entre 30 minutes et une heure. On a aussi échangé des émissions avec d'autres radios, en particulier Radio Libertaire, et aujourd'hui avec Radio Canalsud à Toulouse et sur L'Eko des Garrigues[4] à Montpellier.

Quelle différence fais-tu entre votre émission de radio et des radios de luttes, comme celle de Chooz ?
Radio Primitive n'est pas forcément toujours en lutte. Les radios de luttes sont généralement liées à une lutte et centrées sur celle-ci, même si au sein de ces radios va se poser le problème de l'animation, ou de la musique. Par exemple, Radio la Pointe, qui à cette époque là n'était pas très embêtée à cause du rapport de force créé, pouvait émettre généralement de 18 h jusqu'à minuit, et à partir de 21 h, passait de la musique. Notre émission Egrégore n'est pas une émission constamment et directement liée à des luttes, mais quand il y a une lutte importante, on est là avec nos micros, on invite les gens qui y participent : on essaie de leur donner ce média. Ainsi, cette émission a servi à diffuser des émissions historiques, et qui ont d'ailleurs circulé de radio en radio, notamment la lutte de Talbot en 1983. Où un certain nombre de syndicalistes et d'immigrés nous expliquent pourquoi ils sont en grève. Il y a ensuite eu une autre émission, qui a circulé. C'était deux taulards qui ont réussi à l'intérieur de la prison à confectionner un magnétophone, de récupérer de la bande. Ils ont ainsi décrit chacun pendant une demi-heure leur condition de détention, et ce qu'il se passait dans la prison. Ils ont fait sortir cette cassette de la prison, on l'a monté et on l'a faite circuler en France.

« il y a eu une émission qui a beaucoup circulé. C'était deux taulards qui ont réussi à l'intérieur de la prison à confectionner un magnétophone, de récupérer de la bande. »

Est-ce aussi pour toi une façon de donner une voix aux personnes qui n'ont pas d'autre outil d'expression ?
Tout à fait, et c'est l'outil le plus souple pour le faire, je pense qu'il n'y en a pas d'autre. A partir du moment où l'on a la parole, il n'y a pas de problème.

Les radios associatives sont précarisées par une remise en question des attributions de fréquences, par des adjonctions à intégrer de la publicité[5], et bientôt par l'obligation de s'équiper pour la diffusion en numérique (voir encadré). Y-a-t-il une faillite de ce type de radios, et penses-tu que l'on va assister au retour des radios pirates ?
Les radios associatives qui émettent tout le temps sont coincées par la loi. Si on veut avoir une radio qui émette pendant des années et des années, le problème du subventionnement se pose. Cette subvention passe de fait par les collectivités locales, par exemple la municipalité de Reims, soit par l'Etat qui subventionne n'importe quelle radio associative aujourd'hui. C'est évidement une contradiction énorme, mais c'est difficile de s'en passer quand on n'est pas dans une période de lutte où tout est collectivisé. De plus les studios des radios d'aujourd'hui, coûtent très chers, et on peut effectivement se demander jusqu'où ça va aller. Sans subventions, ce sera la mort des radios indépendantes et associatives. C'est un gros risque, mais même si les radios meurent, l'outil reste potentiel. Si demain, il y a quelque part une lutte importante, c'est sûr qu'une radio pirate renaîtra pour la durée de la lutte.

Quel rôle jouent les radios associatives aujourd'hui selon toi ?
Le rôle des radios associatives est de maintenir l'existence de radios indépendantes des pouvoirs politiques, mais surtout du commerciale puisque la publicité envahit quasiment toutes les radios locales, sauf quelques radios associatives qui résistent et où l'on n'entend pas de publicité. ■

5. En 2005-2006, une directive de l'État poussait les radios à faire plus de place à la publicité pour s'autofinancer.

L'ÈRE DE LA RADIO NUMÉRIQUE OU LA FIN ANNONCÉE DE LA FM

2009 EST L'ANNÉE DE MISE EN PLACE de la radio numérique terrestre (RNT) en France. Il s'agit (encore) d'obéir à une directive européenne qui prévoit rien moins que l'extinction de la diffusion radiophonique analogique d'ici à trois ans. La RNT, cela consiste concrètement à coder le signal sonore en langage numérique [1]. Pour les radios, cela implique de nouveaux équipements, des formations pour les technicien-ne-s et une augmentation des coûts de diffusion. Cela implique aussi de diffuser à la fois en numérique et en analogique, sur la bande FM, jusqu'à la disparition de cette dernière. En résumé, les coûts de diffusion vont doubler du jour au lendemain ! Pour les radios associatives non commerciales [2], ce gouffre financier est d'autant plus insurmontable qu'aucune aide publique n'est prévue pour elles. Le financement du Fonds de soutien à l'expression radiophonique (FSER), qui fait vivre en grande partie les radios libres, va même baisser [3].

Fin 2008, le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) a poussé les radios à déposer une demande de fréquence numérique. Il attribuera les fréquences en juin prochain ; les « heureux-ses élu-e-s » pourront émettre en numérique dès 2010. Les radios qui ne seront pas sélectionnées, ou qui n'auront pas fait de demande, resteront sur la bande FM, avec le risque de disparaître totalement avec la FM [4].

Certain-e-s radioteurs et radioteuses, comme les Lyonnais-e-s de Radio Canut, ont décidé de boycotter l'appel à candidature, et de rester en analogique aussi longtemps que la FM sera accessible.

A qui profite la RNT ? Aux industriels et aux publicitaires, pardi ! Pour eux, la RNT est l'occasion de rentabiliser au maximum le média radiophonique. Car la radio numérique, ce n'est plus seulement du son : c'est aussi des données visuelles. Sur l'écran de son autoradio, de sa chaîne hi-fi ou de son « mobile » téléphone-appareil photo-caméra-télé, on pourra voir le nom de l'émission, des chanteur-se-s, les pochettes d'albums, la météo, la photo du produit vanté par la publicité, etc. Le son tout seul, c'est ringard...

Les industriels ont fait pression pour faire adopter, parmi plusieurs normes numériques, celle qui est la plus adaptée à leur logique : la T-DMB (Terrestrial digital multimedia broadcasting, Diffusion multimédia numérique terrestre). Cette norme est pourtant incompatible avec certains pays limitrophes (on ne pourra plus capter la radio en Suisse, par exemple). Pour capter les radios qui émettront en numérique, il faudra dire adieu à nos bons vieux transistors pour s'équiper de gadgets en T-DMB dont les prix avoisinent les 300 euros... Le prix de ces joujoux baissera sans doute, mais il demeurera trop élevé pour la population pauvre.

Pour les auditeurs-trices, la radio numérique, ça sera cher, compliqué, saturé d'images et de publicité, et cela provoquera la disparition de centaines de radios libres locales. C'est la destruction d'un véritable outil d'émancipation populaire et, au passage, une nouvelle étape dans la numérisation du monde.

Rappelons que les radios associatives non commerciales sont nées d'une conquête. Grâce à un vaste mouvement de lutte à la fin des années 1970 dans plusieurs pays d'Europe, l'État a du mettre fin à son monopole et attribuer un espace pour l'expression populaire, alternative et militante. La radio a pu montrer qu'elle était un vrai instrument d'émancipation. Cet outil léger et accessible permet à ceux-celles qui n'ont pas la parole dans les grands médias de la prendre ; de diffuser une information indépendante, et de défendre des cultures minoritaires. Sans oublier qu'il sert de portes-voix aux mouvements sociaux. La fin des radios libres, ça serait la fin de la multiplicité des expressions sociales, culturelles, politiques et musicales.

Pour le collectif Radios en lutte qui s'est constitué en 2008, la radio numérique signifie « la mise en danger des radios associatives non commerciales, une volonté d'uniformisation du paysage radiophonique et la consécration d'une conception technocratique de l'audiovisuel. » Ce collectif regroupe environ 25 radios associatives non commerciales, dont Aligre FM, Fréquence Paris Plurielle, Canal Sud, Corali (Coopération radios libres), La Clé des Ondes, L'Eko des garrigues, Radio Campus Rennes, Radio Canut, Radio Galère, Radio Zinzine, les Belges Radio Air Libre et Radio Panik.

Ces radios libres refusent le repli vers les webradios et défendent l'accès aux ondes pour tou-te-s. "Nous sommes illogiques et nous durerons longtemps" clament-elles. Les revendications de Radios en lutte :

- que la bande FM soit maintenue sur le long terme ;
- que le passage au numérique n'occasionne aucune suppression de radio associative non commerciale ;
- que soit réservée sur la bande numérique une part pour les radios de catégorie A au moins égale à celle de la bande FM ;
- qu'une procédure de déclaration d'intérêt soit mise en place immédiatement pour les radios de catégorie A émettant actuellement en bande FM, leur garantissant une priorité sur l'ensemble des appels à candidatures (et non seulement le premier), qu'elles puissent effectuer la transition vers le numérique quand elles le souhaiteront ;
- un doublement de l'approvisionnement du FSER, une subvention couvrant les frais d'équipement et d'exploitation numériques,
- l'adoption en France du mustcarry, c'est-à-dire l'obligation de diffusion gracieuse et équitable des radios associatives non commerciales par les radios de service public et commerciales."

1. Plutôt que de transformer le son en ondes électromagnétiques, la radio numérique convertit le son en données binaires (généralement compressées pour en réduire le débit) et les transmet par des procédés spécifiques.
2. Les radios dites de catégorie A peuvent diffuser de la publicité, en quantité très limitée. Parmi elles, les radios "libres" sont celles qui refusent toute publicité et s'affirment comme les héritières des radios pirates.
3. Le FSER, qui finance les radios associatives non commerciales, est approvisionné par une taxe prélevée sur les revenus publicitaires de la télé. La fin de la la publicité sur la télé publique entraînera une baisse de 30 % environ des fonds du FSER. Aucune compensation de cette perte n'est prévue.
4. On parle de donner la FM à la navigation aérienne.

Le site du collectif Radios en lutte : http://radiosenlutte.free.fr. Avec une pétition à signer.

GRUGER ENSEMBLE

LES MUTUELLES DES FRAUDEURS

A PARIS, DES MILITANT-E-S SE SONT ASSOCIÉ-E-S POUR POUVOIR VOYAGER SANS TICKET DANS LES TRANSPORTS EN COMMUN ET SE PRÉMUNIR CONTRE LES LOURDES AMENDES. UNE RENAISSANCE DE LA MUTUELLE POPULAIRE ET UN MOYEN DE RENFORCER LA LUTTE POUR LA GRATUITÉ DES MÉTROS, DES BUS, DES TRAMWAYS.

À L'ORIGINE, il y avait une vague idée dont quelques militant-e-s de la gratuité des transports ont entendu parler : « des étudiant-e-s suédois-e-s ou finlandais-e-s ont mis en place des mutuelles de fraudeurs. Ils ne payent pas les transports en commun, mais lorsque l'un d'eux est verbalisé, c'est une caisse commune préalablement constituée qui paye l'amende. » L'idée était plutôt alléchante ; notamment depuis l'instauration en 2001 du délit de fraude d'habitude condamnant les fraudeurs récidivistes à six mois de prison et 50 000 euros d'amendes. Rien que ça !

Après quelques recherches sur le fonctionnement de ces mutuelles et des traductions de langue nordique dénichées grâce à de vieilles connaissances, une dizaine de personnes (pas plus) se lancent dans l'aventure d'une mutuelle de fraudeurs en région parisienne. A ce moment, les questions sont plus nombreuses que les réponses, les apôtres de la gratuité avancent dans le brouillard :

« Comment fixer le montant de la cotisation mensuelle ? Pas plus cher qu'un abonnement mensuel, ça c'est sûr !! .

– Est-ce légal de créer une mutuelle de fraudeurs ?

– Vu que le cas ne s'est jamais posé, on ne sait pas trop... mais le délit d'incitation à la fraude n'est sans doute pas loin !

– « Doit-on rembourser directement l'amende d'un nouvel arrivant qui n'a pas encore cotisé ?

– Pfff...

– Et si quelqu'un se fait rembourser les amendes des potes ?

– Rmmm... »

AGIR

Réseau pour l'abolition des transports payants
145 rue Amelot
Paris 11e
gratuit@samizdat.net
http://ratp.samizdat.net

Les discussions permettent de fixer quelques principes de fonctionnement collectif en place. Le plus important : la cotisation mensuelle est fixée à sept euros, bien loin de l'abonnement mensuel qui oscille entre 55 et 122 euros selon la distance. Et si quelqu'un n'a pas les moyens, il peut payer moins. Un hic quand même feront remarquer certains. Les adulateur-trice-s de la gratuité des transports payent finalement sept euros par mois ! Un argument juste, mais pour les mutualistes, cela permet de mettre quelques ronds de côté et de s'en servir en cas de surplus. Ainsi, en 2008, la mutuelle a financé l'impression de plusieurs milliers d'autocollants. D'ailleurs, le regroupement de sans-ticket n'a pas pour seule vocation la solidarité. Il se veut un outil pour mettre en avant les revendications politiques autour des transports, à commencer par la gratuité.

Les réunions de sautes-barrières sont devenus un lieu de partage des techniques de fraudes et de contestation.

Une chose apparaît rapidement : le système ne peut fonctionner que si les membres se font confiance. Impossible (et pas question) d'adopter un règlement lourd et coercitif. Pas question non plus d'être un service public de la resquille où des cotisant-e-s (inconnus) viendraient se faire rembourser les amendes chaque mois (à un guichet tant qu'on y est !). La mutuelle ne fonctionnera que si les membres se sentent y appartenir, ont envie de la défendre et s'implique dans les prises de décision. D'autant que, rappelons-le, la réussite est loin d'être acquise lors des premiers pas de la jeune mutuelle. L'adhésion n'était donc pas un quitus pour se balader dans les couloirs de la RATP sans se méfier de la présence de contrôleurs... Ce n'est pas la MAIF !

Comme une évidence, l'assemblée de grugeur-euse-s s'est dit que leur rassemblement ne devait pas devenir un mastodonte. Vingt à trente personnes tout au plus : « Qu'on se connaisse à peu près entre nous et que les gens viennent régulièrement aux réunions mensuelles. » En plus, soyons clairs, les volontaires pour se coller à la compta ne sont pas nombreux-euses ; faire cette dernière pour un régiment deviendrait vite très fastidieux.

UNE IDÉE QUI SE PROPAGE

Rapidement, alors, la toute nouvelle mutuelle part donc dans l'édition, d'un petit quatre-pages appelant « à la création de mutuelles de sans tickets ». L'expérience doit se propager. Partout. Quelques années, plus tard, la greffe commence à prendre. Le temps que l'idée fasse son chemin, que l'info passe. D'autres mutuelles se sont créées récemment : des habitant-e-s du quartier de Belleville, une bande de copains-copines à Montreuil, des étudiant-e-s à la fac de Saint-Denis dans le « 9-3 »... Des contacts commencent à s'établir encore plus loin : Brest, Nancy, Grenoble... Aujourd'hui ce sont plus d'une centaine de personnes qui ne payent pas les transports, protégés par leur pratique de solidarité. À vrai dire, on se croirait revenu au temps des mutuelles ouvrières. D'ailleurs, la première mutuelle, forte de sa solidité financière, s'est dite prête à aider les autres groupes en voie de création, simplement pour qu'elles existent. Autre anecdote : alors que le principe de solidarité entre fraudeur-euse-s commence à voir le jour un peu partout, il a été décidé avant l'été 2008 que les cotisations couvriraient les contrevenants aussi lors de lors voyages en transports en commun ailleurs qu'en région parisienne. Désormais, les mutualistes peuvent frauder sans soucis à Paris comme à Bordeaux ou à Rennes... (mais pas à Châteauroux, ou les transports sont gratuits !)

FRAUDEUR-EUSE-S DE TOUS LES PAYS...

Parmis les effets inattendues, les réunions de sautes-barrières sont devenus un lieu de partage des techniques de fraudes et de contestation. Les fraudeur-euse-s par essence ne se connaissent pas entre eux. La mutuelle en se créant est devenue une sorte d'appel aux fraudeur-euse-s à se rassembler. C'est ainsi que lors des réunions, les sans-tickets discutent à bâton rompu des meilleurs moyens de faire la nique à la « ReTAPe ». Quelqu'un-e connaît une moyen pour obtenir un ticket valable à partir d'un ancien. Une autre personne vient de se faire rembourser une amende en contestant de manière habile. Là-bas, un fraudeur chevronné a une technique infaillible (ou presque) pour éviter les contrôles. Au début, des non-fraudeur-euse-s se sont agrégé-e-s à l'initiative. Ils souhaitaient adopter une démarche de solidarité vis à vis de camarades qui ne pouvaient pas payer les transports. Mais peu à peu, tout le monde s'est mis à refuser de payer les transports.

Le progrès technologique est aussi venu accroître l'aura de la mutuelle. La RATP a choisi depuis quelques années d'imposer une carte RFID, nommée Navigo, à tou-te-s les voyageur-euse-s. Grosso modo, cela leur permet de suivre à la trace les joyeux abonné-e-s du métro. La preuve par l'exemple : la régie des transports oblige même ces habitué-e-s à valider leur passe dans les bus et trams, alors qu'il n'y a aucuns portiques à ouvrir. Bref, quelques usagers pas contents de ressembler à des numéros ont décidé d'adhérer à la mutuelle, un moyen efficace pour frauder sans risques et ensemble... **Gildas**

Un éditeur indépendant

En collaboration avec la **librairie Quilombo**.
www.librairie-quilombo.org

LES PRAIRIES ORDINAIRES
SAVOIR POUR AGIR

LE PREMIER TITRE PUBLIÉ par Les Prairies Ordinaires a vu le jour en 2005. Quand Remy Toulouse s'est lancé dans l'édition c'était après quelques années dans le milieu de l'édition et un constat irrémédiable : « une certaine manière de questionner le monde était absente, ou quasi-absente, des tables des librairies : ce pouvait être un certain type de pensée critique, certains auteurs, certaines problématiques, mais aussi certaines formes visant à rendre plus accessible cette pensée critique ». Si Les Prairies Ordinaires sont constituées en SARL avec un seul salarié, « tous ceux qui travaillent avec nous sont rémunérés d'une manière ou d'une autre ». Il n'est pas de ceux qui glorifie le travail de l'éditeur en niant sa réalité sociale. « (...) le milieu

de l'édition est l'un de ceux où l'exploitation est la plus fréquente, la plus intériorisée, la plus implicite... On fait travailler les gens pour rien, mais ils sont bien contents de le faire : voilà en substance ce que pensent les exploiteurs de tout poil dans ce" milieu" ». Unique salarié, il assure seul les petites tâches comme les grandes : du choix des textes au travail avec les traducteurs en passant par l'envoi de factures ou les contacts avec les journalistes... Le design graphique est confié à Maëlle Dault, qui vient de l'art contemporain. Il y aussi François Cusset, avec qui il anime la collection « penser/croiser » ; « mais en réalité c'est une bande d'amis qui participe directement, et énergiquement, à la vie de la maison. Ce n'est pas un "comité de lecture", c'est bien une bande d'amis ». Publier 21 livres en trois ans, ce n'est pas rien. 12 l'ont été rien qu'en 2008, et déjà 8 sont prévus pour 2009. Le tirage est de 1 500 exemplaires en moyenne, **Le Stade Dubaï du Capitalisme** en est, lui, à 4 000 exemplaires. Un petit succès dû au nom de Mike Davis, mais aussi au travail de diffusion et de distribution assuré par les Belles Lettres, qui font « un formidable travail de mise en place : ciblé et construit sur le long terme. » S'appuyant sur deux collections, Les Prairies Ordinaires est une maison d'édition politique sans donner dans « la » politique. « Nous estimons toujours indispensable de développer une pensée critique de la domination ; la pensée marxienne est donc très présente ; mais elle n'est pas la seule. Nous cherchons par exemple à l'articuler avec des outils théoriques nés de la pensée de Foucault et des luttes minoritaires. » Il y a d'un côté « Essais, qui publie des auteurs francophones » et de l'autre « Penser/Croiser qui ne propose que des traductions ». « Il s'agit de publier des textes qui se situent à la frontière de la théorie et de la pratique et qui ont tous des implications politiques radicales. Ils peuvent être écrits par des philosophes, des historiens, des théoriciens artistiques ou littéraires, des architectes... ».

LES PRAIRIES ORDINAIRES 206 boulevard Voltaire 75011 Paris
01 43 67 01 05 / www.lesprairiesordinaires.fr / infos@prairiesordinaires.fr

NOUVEAUTÉS

François Ruffin
Fayard, 2008, 239 p

LA GUERRE DES CLASSES

On connaissait François Ruffin pour son excellent ouvrage **Les petits soldats des journalistes**. Fatigué de mettre toute la misère du monde sur le dos des médias, des médias et encore des médias, l'auteur s'est peu à peu rapproché de la question de classe. Une question qui lui a aussi sauté à la gueule par ses rencontres : celles des salariés de Goodyear dans le Vimeu où il habite et ses reportages chez les riches, les très riches ceux qui font du polo sur la glace. L'ouvrage explore ensuite l'abandon de la question de classe par la gauche socialio-communiste, allant jusqu'à renier et lisser son histoire de luttes anticapitalistes. Une autocensure. Car en face Warren Buffett, chantre de la Bourse affirme : « La guerre des classes existe [...] et nous sommes en train de la remporter. » Enfin La guerre des classes n'est pas seulement perdue dans les luttes mais aussi dans les têtes ; au point de ne plus nommer les patrons comme la cause de nos malheurs. L'ouvrage vendu à plusieurs milliers d'exemplaires à l'immense mérite de reposer le débat dans des espaces où elle avait disparu. Lecteurs de tous les pays...

Libertalia, 2008,
160 p.

FEU AU CENTRE DE RÉTENTION
JANVIER-JUIN 2008 DES SANS-PAPIERS TÉMOIGNES

Livre de témoignage réalisé par des personnes luttant contre les Centre de Rétention Administrative (C.R.A.) à partir d'échanges téléphoniques avec des sans-papiers en lutte au feu CRA de Vincennes parti en flamme un certain 22 juin 2008. Cet ouvrage, dont les bénéfices seront reversés aux retenus inculpés suite à l'incendie, permet de mieux saisir la réalité vécue entre les murs. Des luttes aux problèmes de bouffe en passant par les violences policières, la brutalité du quotidien des retenus nous saute au visage. Néanmoins l'espoir demeure avec l'évocation des mouvements collectifs.

Collectif IVP
Tahin party,
2008, 132 p.

AVORTER

Ce joli livre est le fruit d'un travail d'un groupe de femmes de Grenoble qui s'est réuni pendant plus d'un an. Tout à la fois éclairage historique sur les luttes et les conditions d'avortement à Grenoble et plus largement en France depuis les années 60, et réflexion sur la pratique de l'IVG aujourd'hui alors que de plus en plus de Centre d'interruption volontaire de grossesse (CIVG) sont intégrés dans des hôpitaux « couple-enfant » ou « mère-enfant » (sic.)
« Se pencher sur l'histoire de la bataille pour la liberté de l'avortement dans une ville a pour objectif de voir comment s'est conçu, organisé un mouvement social et de comprendre ce que signifie aujourd'hui la perte d'un CIVG ».
Ce livre en nous permettant de nous réapproprier cette histoire vient nous rappeler fort à propos que tout ou presque reste à faire concernant les questions d'égalité, d'émancipation, de maîtrise de la fécondité, de sexualité...

Laurent Jeanneau,
Sébastien Lernould
Les petits matins,
2008, 252 p.

LES NOUVEAUX MILITANTS

Depuis longtemps, on nous annonce l'apparition d'une nouvelle façon de militer plus créative et festive que le militantisme triste et sacrificiel des organisations traditionnelles.
Dans cette fausse querelle des anciens et des modernes, il ne faudrait pas figer les positions d'une manière caricaturale, ni oublier que l'action politique ne peut se résumer au rôle de fan-club électoral de partis visant un rôle de représentation politique, fût-il à prétention anticapitaliste.
De la Brigade activiste des clowns aux « dégonfleurs » de 4x4 et aux « déboulonneurs » de panneaux publicitaires en passant par les associations de défense des sans-abri et des mal-logés, les mouvements présentés ici expérimentent des actions ciblées à forte résonance médiatique, mais qui tombent dans un militantisme par procuration tout en évitant de s'interroger sur leurs rapports ambigus aux médias.

André Salmon
Éditions L'échappée
2008, 320 p.

LA TERREUR NOIRE

Publié en 1959 par Jean-Jacques Pauvert, ce livre retrouve une nouvelle vie grâce à l'important travail d'édition qui l'accompagne : notes explicatives, préface, bibliographie et surtout une iconographie exceptionnelle. La plume affûtée d'André Salmon, ami de Picasso et d'Apollinaire, figure littéraire de Montmartre et de Montparnasse, nous fait revivre l'aventure de la cause libertaire de la « Belle époque », de ses épisodes les plus fameux – les attentats de Ravachol, la bande à Bonnot...– aux petites histoires du milieu. Cette fresque passionnante nous est racontée par un grand écrivain sympathisant anarchiste qui n'a pas pour autant abandonné son sens de la critique et de la dérision.

REVUE

ECHANGES

Qui a entendu parler des centres sociaux ouvriers aux Etats-Unis, de la grève des routiers en Espagne, et de celles des dockers de Constanza en Roumanie. Les lecteurs d'**Échanges**, le bulletin du réseau « Échanges et mouvement ». En forme de brochure A5, **Échanges** est peut-être la seule revue militante – avec **Offensive** ! – respectant la forme trimestrielle qu'elle s'est attribuée. On y trouve essentiellement de l'information sur les luttes ouvrières tout autour de la planète. A l'ère de l'overdose médiatique, ce bulletin arrive à présenter des luttes sociales peu connues. Des éléments d'analyse sont aussi offerts aux lecteurs, sur la « crise » par exemple. Quelques hors-séries sont parfois édités sur : « Le mouvement des Piqueteros », « La classe ouvrière sous le III[e] Reich », « La sphère de circulation du capital »... A l'heure où les luttes des classes sont souvent trop absentes des réflexions et débats de société, Echanges est une revue précieuse qui permet d'élargir son champ critique et d'horizon sur une lutte des classes internationale.
Echanges, BP 241, 75866 Paris cedex 18, echanges.mouvement@laposte.net, www.mondialisme.org

LA DOUBLE PENSÉE RETOUR SUR LA QUESTION LIBÉRALE

Jean-Claude Michéa
Flammarion, Champs/Essais, 2008, 276 p.

La « double pensée » désigne chez George Orwell « cette étonnante gymnastique mentale » qui « permet [...] de pouvoir penser en même temps deux propositions logiquement incompatibles ». Hier apanage des intellectuels staliniens, elle s'applique aujourd'hui à l'intelligentsia de gauche qui a abandonné le socialisme, qualifié de projet totalitaire, pour rallier un libéralisme culturel et politique qui en ignore les conséquences économiques et présente le néo-conservatisme comme idéologie naturelle de la société du spectacle. Composé pour moitié d'entretiens, ce livre complète les réflexions de **L'Empire du moindre mal** (2007). On y vérifiera, entre autres, que « le sens de l'universel [se] construit toujours à partir d'une fidélité profonde à ses enracinements particuliers et aux vertus humaines de base ».

L'OR DES FOUS
VIES, AMOURS ET MÉSAVENTURES AU PAYS DES FOUR CORNERS

Rob Schultheis
Gallmeister, 2008, 236 p.

Installé depuis 1973 à Telluride, ce récit décrit trente ans de transformation d'un petit village minier du Colorado, d'abord loin de tout, puis devenu un lieu de destination pour riches touristes épris de montagne. Alternant souvenirs personnels et anecdotes d'un lieu propice à des destinées singulières et des aventures hors du commun, il peut être lu comme un bel exemple du genre littéraire américain du nature writing. On y trouvera aussi une illustration de l'artificialisation et de la domestication de la nature à des fins mercantiles que promeut le système technico-industriel, tandis que la conclusion fournit un réel antidote à cette dérive : « Dans un temps où l'on manque si cruellement de repères, de racines, j'ai un endroit où je suis chez moi. Je suis l'homme le plus riche du monde, même si mon métal précieux n'est en réalité que l'or des fous. »

LES DIGGERS
RÉVOLUTION ET CONTRE-CULTURE À SAN FRANCISCO (1966-1968)

Alice Gaillard
Éditions L'échappée 2009, 174 p.

L'idée de ce livre est partie d'un film sur les Diggers de San Francisco réalisé par l'auteure et Céline Deransart (DVD joint au bouquin). Fruit de la rencontre avec les anciens Diggers, il reconstitue le contexte politique et culturel de la fin des années 1960 dans le quartier mythique du Haight-Ashbury de San Francisco. Du fantastique théâtre-guerilla des Diggers à la construction de zones de gratuité en passant par les questionnements sur l'anonymat et sur les modes de luttes, tous les aspects de cette épopée moderne sont abordés sous la forme d'un récit haletant.

INCONTOURNABLE

PAROLES D'UN REVOLTE

Pierre Kropotkine• Tops H.Trinquier• 2002• 261 p.

L'omniprésence d'un Etat s'immisçant dans tous les actes de notre vie du berceau à la tombe. Le leurre des libertés démocratiques devenues instruments aux mains des dominants. Le cynisme des pays capitalistes se réclamant d'une « liberté, égalité, fraternité » qu'ils condamnent à rester « rêves ou mensonges ». À ces thèmes, traités dans des articles parus de 1880 à 1882 dans la revue **Le Révolté**, Kropotkine ajoute un projet radical de société. Celui d'un changement de régime économique et de mode de représentation politique dans la liberté : « il est impossible d'accomplir une révolution sociale par la dictature ». L'éternelle jeunesse de cet ouvrage traduit en une vingtaine de langues vient qu'il préfère l'exposition claire de lignes de force à un programme préétabli. Elles indiquent le cap à conserver pour parvenir à un monde organisé en communes fédérées sans lois ni gouvernement. Retrouver le chemin perdu des solidarités primitives implique une préparation des esprits aux idées nouvelles par des paroles, des écrits et des actes. Une fois les aspirations et les buts rendus « palpables et compréhensibles », si la volonté de combattre le pouvoir et l'autorité sous toutes ses formes anime les populations, alors « un moment suffira pour que justice se fasse ».

NOUVEAUTÉS

LA FIN DU MONDE PAR LA SCIENCE

Eugène Huzar, Éditions ère, 2008, 150 p.

Des textes extraits de l'œuvre iconoclaste d'Eugène Huzar, aspirant prophète au XIXe siècle, qui prédisait déjà que c'était « par la science » que le monde allait trouver sa fin. Alors même que la forme définitive de ce cataclysme ne pouvait pas encore être connue, c'est la montée en puissance de cette science remplaçant toute morale via l'idéologie du progrès qui allait pour lui faire sauter le verrou de la boîte de Pandore des dérèglements terrestres. Au-delà de ce catastrophisme écologiste avant l'heure, l'intéressante introduction de Jean-Baptiste Fressoz permet de ressituer le personnage dans son époque et ses intérêts, tout en précisant bien que les capitaines d'industrie avaient déjà conscience de la dévastation écologique de la planète qu'ils orchestraient.

BANDE DESSINÉE

LOCK GROOVE COMICS N° 1 ET 2

J.C. Menu, L'Association, col. Mimolette, mai et novembre 2008, 30 p. chaque

Le lock groove, ce sillon sans fin qui clôt chaque face d'un disque vinyl et est parfois enregistré, est le prétexte à une ballade musicale, du hit parade des années 70 au « post-punk para-grunge noisecore » du années 80-90 et plus. De chroniques de disques en souvenirs de concerts (et de l'inévitable mec pénible dans le public !), voir de festival boueux en Bretagne, J.C. Menu nous fait partager ses émotions, ses galères, sa révolte « anti-technologique ». On apprécie aussi le graphisme, qui mêle agréablement « vieilles » planches et nouvelles cases. Qu'on connaisse ou non les groupes dont il parle, la boucle infinie des lock groove nous embarque !

LITTÉRATURE

LA PEUR

Gabriel Chevallier, Le Dilettante, 2008, 350 p.

Lors de sa première parution en 1930, **Le Libertaire** (29 novembre) soulignait : « C'est le plus beau livre qui ait été écrit sur les tragiques événements qui ensanglantèrent l'Europe durant près de cinq ans. Il doit devenir classique parmi les ouvrages humains – non pas qu'il y chante la gloire de l'humanité, tant s'en faut, mais parce qu'il comporte des enseignements profonds qui, s'ils étaient enfin suivis par les hommes, éviteraient à ceux-ci les catastrophes dans lesquelles ils se révèlent encore plus bas que la bête féroce. » Malheureusement, ce livre n'est pas devenu le classique sur la guerre de 1914-1918 que souhaitait l'hebdomadaire anarchiste. Remarquablement écrit, d'une efficacité redoutable et d'une profondeur rare sur les événements qu'il relate, il donne un aperçu terrifiant de ces tragiques événements, de la folie chauvine de la mobilisation générale aux derniers jours du conflit en passant par le vécu des combattants des tranchées ou l'incompréhension entre ceux du front et les civils, à l'arrière. Reste à souhaiter que ce grand livre devienne enfin le classique qu'il mérite d'être !

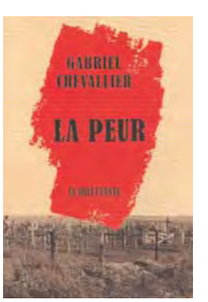

LES POTAGERS NATURES SONT UN COLLECTIF INFORMEL DE BORDEAUX QUI APPLIQUE DES MÉTHODES DO IT YOURSELF POUR DIFFUSER DES MUSIQUES ÉCLECTIQUES, NON CONVENTIONNELLES, SURPRENANTES VOIRE IMPROBABLES AU TRAVERS D'UN LABEL ET DE L'ORGANISATION DE CONCERTS.

LES POTAGERS NATURES

LES POTAGERS NATURES avouent ne pas être véritablement un label ni un entrepreneur de spectacles. Néanmoins force est de constater qu'ils ont réussi depuis leur création (en 2000 pour la publication de disques et en 2001 pour l'organisation de concerts) à publier presque une cinquantaine de références en K7, CD ou vinyles et à offrir à de nombreux groupes la possibilité de jouer en région bordelaise. Ils ont aussi organisé occasionnellement des projections de films. Voici en quelques mots comment les membres de ce collectif se définissent : « C'est un projet artisanal, non associatif, modeste et simple. Les Potagers Natures est le nom qui rassemble nos projets musicaux et autres. Avant tout, notre démarche est en priorité ludique et musicale dans une optique de jouissance et de plaisir collectif ».

Leur site Internet (même s´il n´est pas toujours très à jour) permet d´avoir une bonne vision d´ensemble des activités des Potagers Natures et de leur conception de la musique et de la culture en général : quelque chose que chacun doit choisir et s´approprier comme bon lui semble, en faisant fi des institutions et de la culture officielle et consensuelle qu'elles promeuvent.

Selon le collectif, le catalogue « rend compte d'un fort éclectisme musical et graphique, de même que les musiques programmées dans les concerts qu'ils organisent à Bordeaux ». « Leurs prises de positions politiques, leurs réflexions sur leur environnement culturel, rendent compte de ce même éclectisme, qui reflète la réalité des Potagers Natures. Et chacun de ces trois points : édition de disques, programmation de concerts et réflexion politique, ont le même degré d'importance et participent de la même dynamique qui est d'ouvrir par eux-mêmes leur propre espace d'expression, multiple ».

Les prix des publications sont modestes (par exemple, sept euros pour un vinyle 30 cm, six euros pour un CD pressé), les quelques profits sont réinvestis dans la production de futures références du catalogue. Les disques sont disponibles directement auprès du collectif et des artistes ou par le biais de quelques distributions et disquaires (dont la liste se trouve sur le site des Potagers Natures). Tous les disques du label sont par ailleurs disponibles au format mp3 en téléchargement libre sur le site[1]. Ils expliquent ce parti pris avec humour : « D'obscurs statisticiens auraient paraît-il établi un lien étroit entre la baisse des productions artistiques de qualité et la prolifération des téléchargements sauvages, ce qui provoquera inexorablement la disparition de la culture authentique, brrr... Heureusement, nous ne connaissons rien à l'économie moderne de professionnels, et ne sommes donc pas victimes des archaïsmes réac qui en découlent. Par conséquent, le peu de musique édité par les Potagers est disponible aussi par téléchargement gratuit. »

Les Potagers Natures défendent une musique populaire et indépendante et veulent ainsi offrir, selon leurs moyens, une alternative aux réseaux musicaux et commerciaux dominants. Ils ont ainsi publié de nombreux groupes : chacun d'entre eux propose un univers musical particulier (du noise rock d'Hapi Wiz, aux petits contes du Ton Mité, du folk décadent de Radikal Satan au punk métallique d'Eat Shit experience) mais on ressent toujours un petit côté bancal et lofi[2], une urgence et une sincérité rafraîchissante. On peut aussi citer Manuel J. Grotesque, Chocolat Billy, Les Mémoires de l'œil, Neptune, Marvin, Oso el Roto, Tchad Unpoe, Glen or Glenda, Napalm Dance, Courge, Tg, Minikui, etc. Autant de découvertes musicales en perspective qu'apprécieront tous-tes les aventurier-ère sonore qui se respectent. **Yann**

1. http://lespotagersnatures.free.fr.

2. Lofi : Ce terme désigne des méthodes de conceptions musicales et d'enregistrement de piètre qualité comparées aux standards des musiques commerciales

RETOUR SUR...

EUGÈNE BIZEAU

Auteur de chansons et de poèmes, Eugène Bizeau (1883-1989) est une figure attachante de la culture libertaire du XX[e] siècle. Originaire d'un village tourangeau, fils de libre-penseur, il fait connaissance avec l'anarchisme à l'adolescence. Devenu viticulteur, il publie ses premiers poèmes en 1907 dans « L'Anarchie » et collabore bientôt à des journaux pacifistes (« Ce qu'il faut dire », « Par delà la mêlée »,...). Jusqu'à un âge avancé (il est mort à 106 ans !), il écrira poèmes et chansons pour défendre, face aux oppressions de son siècle, ses convictions athées et pacifistes et son idéal de justice et de fraternité. A partir de 1910, il écrit des chansons pour La Muse rouge, société chantante révolutionnaire qui fera vivre nombre de ses œuvres. Pendant la Grande guerre, il prend sa plume pour critiquer la Boucherie et rendre hommage aux réfractaires fusillés et aux pacifistes emprisonné-e-s. Certains textes antimilitaristes refusés par des journaux français seront publiés en Suisse. Au moment de la campagne pour sauver Sacco et Vanzetti, il écrit plusieurs chansons en hommage aux anarchistes italo-américains. A la veille de la Seconde guerre, son « Debout, classe ouvrière ! » est un appel à lutter contre la guerre imminente. "Homme libre, du sang, je refuse l'impôt/Ma patrie/C'est ma vie/Mon drapeau/C'est ma peau", écrit-il par ailleurs. Plus tard, il attaquera aussi le colonialisme et la bombe à neutrons.
Ses textes ont été édités sous forme de partitions, mais aussi de recueils (« Croquis de la vie », « Verrues sociales »...) dont une bonne partie en auto-édition. Eugène Bizeau qui continue de cultiver sa vigne se définit ainsi : « Je suis l'humble artisan d'une tâche inféconde/Mais devant les malheurs qui planent sur le monde/Je rougirais d'être de ceux qui n'ont rien dit ! ». Sa poésie, de facture très classique, célèbre aussi la beauté de la vie, avec une profonde simplicité, presque naïve. Dans Ce que nous voulons, il résume ses aspirations : « Ce que nous voulons, nous les réfractaires/Nous les négateurs de toutes les lois/C'est que le soleil des temps libertaires/Mûrissent les fruits de toutes les terres. »
Leila

A LIRE

Verrues sociales, éd. Christian Pirot.

Eugène Bizeau a 100 ans, éd. Christian Pirot, coll. "Le Vagabond" n° 9.

A VOIR

Écoutez Bizeau, film de Bernard Baissat et Robert Brécy (1981).

LA BAGNOLE À L'ÉCRAN

LA VOITURE A FASCINÉ DES GÉNÉRATIONS ENTIÈRES DE CINÉASTES. Très rares sont ceux qui ont osé s'attaquer au mythe de la voiture-liberté et montrer l'envers du décor : extension des villes à perte de vue, désertification des campagnes, capitalisme conquérant et consumériste, atomisation du lien social, empires industriels tentaculaires, accidents massifs et meurtriers, pollution généralisée (les gaz produits par la combustion ne sont responsables que d'une bien faible part des dégâts écologiques et sanitaire, en comparaison des déchets carrossiers ou des particules issues de l'usure des pneus et des routes), etc. La voiture est porteuse d'un modèle de société – le nôtre – dont on ne peut sortir sans la mettre à bas. **Guillaume Carnino**

TRAFIC

Film Film franco-néerlandais de **Jacques Tati**
1971 – 92 min.
Décalage et ironie bon enfant font de ce grand classique du cinéma un film faussement naïf sur l'importance de la voiture dans notre civilisation. Si la critique de la société automobile n'est pas poussée à son comble, les comportements de l'automobiliste type sont néanmoins habilement croqués et tournés en dérision.

LES VOITURES QUI ONT MANGÉ PARIS

Film australien de **Peter Weir**
1974 – 91 min.
À Paris, petite bourgade australienne, les accidents de voiture sont légion... Mélange d'horreur et de comédie noire, ce premier film de Weir décrit une communauté entièrement soumise aux lois de l'automobile, qui engendre ici violence sociale et désastre écologique.

TOWARDS CAR-FREE CITIES

Film documentaire anglais du **World Carfree Network (ex-Car-Busters)**
1997 – 36 min.
Petit documentaire qui retrace les conférences, discussions et actions qui ont constitué le cœur du rassemblement d'une semaine en octobre 1997, durant lequel une centaine de militant-e-s (de 50 groupes différents issus de 21 pays) ont questionné et lutté contre la place de la bagnole dans nos villes et nos vies.

MACADAM À DEUX VOIES

Film américain de **Monte Hellman**
1971 – 102 min.
Peinture en demi-teinte d'un milieu en apparence autonome du reste de la société, celui des fous de voiture, qui vivent, mangent et pensent bagnole du matin au soir sur les routes qu'ils ne quittent que pour leurs courses sur des circuits parallèles. L'obsession automobile poussée à bout.

ROGER AND ME

Film documentaire de **Michael Moore**
1989 – 91 min.
Michael Moore est à la poursuite, comme toujours caméra en main, du président de General Motors, responsable de la désertification de sa ville natale. Drôle, et pourtant on rit jaune.

CRASH

Film américain de **David Cronenberg**
1996 – 100 min.
Adapté d'un roman de James Ballard, ce film de Cronenberg retranscrit de manière frontale le sentiment de toute-puissance et la notion de virilité associées au culte de la voiture et de la vitesse, et prolonge sa réflexion sur les rapports entre l'Homme et la machine dans la droite lignée de Scanners et Videodrome.

« Prenez un homme sur un cheval (je parle en connaissance de cause : j'ai fait du cheval presque toute ma vie) ; eh bien, c'est la plupart du temps un homme affable, mais un changement radical se produit dès qu'il enfourche sa monture. Tout homme à cheval devient arrogant, aussi aimable soit-il lorsqu'il est à pied. L'homme dans sa voiture est mille fois plus dangereux. Je vous le dis, si jamais l'automobile venait à se généraliser, cela engendrerait un égoïsme terrible chez l'être humain. Cela entraînerait une violence dans des proportions que nous n'avons encore jamais connues. Ce serait la fin de la famille telle que nous l'avons connue : trois ou quatre générations partageant avec bonheur le même foyer. Cela anéantirait nos relations avec notre voisinage et l'idée même de la communauté. Nous verrions de gigantesques villes se créer comme des cancers, des banlieues résidentielles à la fausse opulence, une campagne aux paysages ruinés, des agglomérations encerclées par des usines destructrices pour la santé, des fermes industrielles spécialisées. Cela ferait de chaque homme un tyran. »
Raphaël Aloysius Lafferty
Le témoignage de M. Lafferty fut écrit vers le début du XX[e] siècle. Ses opinions furent à l'époque considérées comme alarmistes et un peu folles.
(Extrait de Casseurs de pub, novembre 2001, p. 48.)

GRAVURES EXTRAITES DE «GRAVURES REBELLES» (ÉD. L'ÉCHAPPÉE)

Lynd Ward, «Le pélerinage sauvage»

Frans Masereel, «La passion d'un homme»

Giacomo Patri, «Col blanc»

Laurence Hyde, «La Croix du sud»

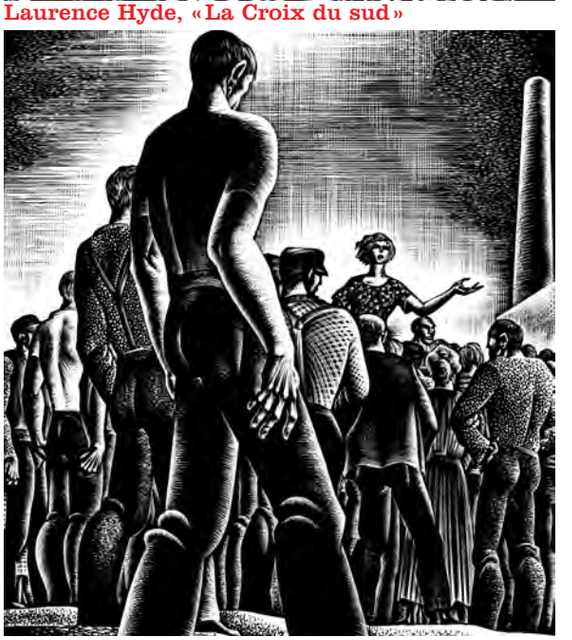

Lynd Ward, «Le pélerinage sauvage»